Zeitschrift: Boissiera : mémoires de botanique systématique

Herausgeber: Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève

Band: 42 (1988)

Artikel: Code international de la nomenclature botanique : adopté par le Quatorzième Congrès Internatonal de Botanique, Berlin, juillet-août 1987

Autor: Greuter, W. / Burdet, H.M.

Kapitel: Division II. : règles et recommandations

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-895453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIVISION II. RÈGLES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I. RANGS DES TAXONS ET TERMES QUI LES DÉSIGNENT

Article 1

1.1. Dans le Code, les groupes taxonomiques de tous rangs se nomment taxons (*taxa,* singulier: *taxon*).

Article 2

2.1. Chaque individu végétal est considéré comme appartenant à un certain nombre de taxons de rangs hiérarchiquement subordonnés et dont l'espèce (*species*) constitue le rang de base.

Article 3

3.1. Les principaux rangs des taxons en ordre ascendant sont: l'espèce (*species*), le genre (*genus*), la famille (*familia*), l'ordre (*ordo*), la classe (*classis*), l'embranchement (*divisio*) et le règne (*regnum*). Ainsi, à l'exception de certaines plantes fossiles (voir l'article 3.3), chaque espèce peut être affectée à un genre, chaque genre à une famille, etc.

3.2. Les principaux rangs de nothotaxons (taxons hybrides) sont la nothoespèce (*nothospecies*) et le nothogenre (*nothogenus*). Ce sont les mêmes rangs que l'espèce et le genre, dont seuls les termes d'indication de rang diffèrent pour marquer leur caractère hybride (voir l'appendice I).

3.3. En raison de la nature fragmentaire des spécimens sur lesquels certaines espèces de plantes fossiles sont fondées, les genres auxquels elles sont affectées ne sont pas attribuables à une famille, bien qu'ils puissent parfois être rattachés à un taxon de rang plus élevé. De tels genres sont appelés genres de forme (*forma-genera*).

Ex. 1. Genres de forme: *Dadoxylon* Endl. (*Coniferopsida*), *Pecopteris* (Brongn.) Sternb. (*Pteropsida*), *Stigmaria* Brongn. (*Lepidodendrales*), *Spermatites* Miner (plantes à graines).

Ex. 2. Les genres suivants ne sont par contre pas des genres de forme: *Lepidocarpon* D. Scott (*Lepidocarpaceae*), *Mazocarpon* M. Benson (*Sigillariaceae*), *Siltaria* Traverse (*Fagaceae*).

Note 1. L'article 59 prévoit des taxons de forme de tout rang pour les formes asexuées (anamorphes) de certains champignons pléomorphes.

3.4. Tout comme dans le cas de certains champignons pléomorphes, les dispositions de ce Code ne s'opposent pas à la publication et à l'utilisation de noms de genres de forme pour les fossiles.

Article 4

4.1. Si l'on a besoin d'un plus grand nombre de rangs de taxons, leur nom se forme par l'addition du préfixe sous- (*sub-*) au nom de rang ou par l'introduction de nouveaux termes. Une plante peut ainsi se classer dans les taxons suivants (par ordre décroissant de rang): *regnum, subregnum, divisio, subdivisio, classis, subclassis, ordo, subordo, familia, subfamilia, tribus, subtribus, genus, subgenus, sectio, subsectio, series, subseries, species, subspecies, varietas, subvarietas, forma, subforma.*

4.2. On peut prévoir encore des rangs supplémentaires, pourvu qu'ils ne deviennent pas source de confusion ou d'erreur.

4.3. Les rangs subordonnés des nothotaxons sont les mêmes que les rangs subordonnés des taxons non-hybrides, mais le nothogenre est le rang le plus élevé qui soit autorisé (voir l'appendice I).

Note 1. Dans ce code, l'expression "subdivision d'une famille" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre la famille et le genre et l'expression "subdivision d'un genre" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre le genre et l'espèce.

Note 2. Pour la désignation de certaines variétés horticoles, voir l'article 28 Notes 1 et 2.

Note 3. En classant des parasites, surtout des champignons, les auteurs qui n'attribuent pas de rang spécifique, subspécifique ou variétal aux taxons reconnaissables par leurs caractères physiologiques mais à peine ou pas du tout par leurs caractères morphologiques, peuvent distinguer, à l'intérieur de l'espèce, des formes spéciales (*formae speciales*), caractérisées par leur adaptation à des hôtes différents, mais dont la nomenclature n'est pas réglée par les dispositions de ce Code.

Article 5

5.1. L'ordre relatif des rangs, fixé aux articles 3 et 4, ne doit pas être changé (voir les articles 33.4 et 33.5).

CHAPITRE II. NOMS DES TAXONS (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

SECTION 1. DÉFINITIONS

Article 6

6.1. Une publication est effective si elle est conforme aux articles 29-31.

6.2. Une publication est valide si elle est conforme aux articles 32-45 ou H.9 (voir aussi l'article 75).

6.3. Un nom est légitime s'il est conforme aux règles.

6.4. Un nom est illégitime s'il est ainsi désigné par les articles 18.3 ou 63 à 65 (voir aussi l'article 21 Note 1 et l'article 24 Note 1). Un nom qui selon ce Code était illégitime à sa publication ne peut devenir légitime ultérieurement, à moins qu'il ne soit conservé ou sanctionné.

6.5. Le nom correct d'un taxon de délimitation, position et rang donnés est le nom légitime qui doit être adopté d'après les règles (voir l'article 11).

Ex. 1. Le nom du genre *Vexillifera* Ducke (1922), fondé sur l'espèce unique *V. micranthera,* est légitime parce qu'il est conforme aux règles. Il en est de même du nom générique *Dussia* Krug & Urban *ex* Taubert (1892) fondé sur l'espèce unique *D. martinicensis.* Ces deux noms génériques sont corrects si les deux genres sont tenus pour distincts. Harms (*Repert. Spec. Nov. Regni Veg.* 19: 291. 1924) a cependant réuni *Vexillifera* Ducke et *Dussia* Krug & Urban *ex* Taubert en un seul genre, pour lequel le dernier nom est le seul correct. Le nom légitime *Vexillifera* peut donc être correct ou non selon la manière dont chacun conçoit les taxons.

6.6. Dans ce Code, à moins d'indication contraire, le mot "nom" désigne un nom dont la publication est valide, qu'il soit légitime ou illégitime (voir l'article 12).

6.7. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre, comprenant le nom d'un genre combiné avec une ou deux épithètes, est appelé combinaison (voir les articles 21, 23 et 24).

Ex. 2. Combinaisons: *Gentiana lutea, Gentiana tenella var. occidentalis, Equisetum palustre var. americanum, Equisetum palustre f. fluitans, Mouriri subg. Pericrene, Arytera sect. Mischarytera.*

6.8. Les autonymes sont tous les noms qui peuvent être établis automatiquement en fonction des articles 19.4, 22.2 et 26.2, qu'ils aient été formellement créés ou non.

SECTION 2. TYPIFICATION

Article 7

7.1. L'application des noms de taxons du rang de famille ou d'un rang inférieur est régie par la méthode des types nomenclaturaux (types des noms de taxons). L'application des noms de taxons dans les rangs supérieurs est également régie par des types si les noms dérivent de noms génériques (voir l'article 10.5).

7.2. Un type nomenclatural (*typus*) est l'élément auquel le nom d'un taxon, qu'il soit correct ou synonyme, est attaché d'une manière permanente. Le type nomenclatural n'est pas nécessairement l'élément le plus typique ou le plus représentatif d'un taxon.

7.3. L'holotype est le spécimen ou l'illustration que l'auteur a utilisé ou désigné comme type nomenclatural; tant qu'il existe, il règle automatiquement l'application du nom correspondant.

Note 1. Toute désignation effectuée par l'auteur et explicitement exprimée à la publication originale du nom d'un taxon est définitive (voir cependant l'article 7.4). Si l'auteur n'a inclu qu'un élément, cet élément doit être considéré comme l'holotype. Si un nom nouveau est fondé sur la description précédemment publiée d'un taxon, le même raisonnement s'applique au matériel inclu par l'auteur précédent (voir les articles 7.14 à 7.16).

7.4. Si l'auteur d'un nom n'a pas indiqué d'holotype, si l'holotype est perdu ou détruit ou s'il apparaît que le matériel désigné comme type correspond à plus d'un taxon, on peut choisir un lectotype ou un néotype, si les conditions de l'article 7.9 sont remplies. Un lectotype prime toujours un néotype, sauf stipulations de l'article 7.10. Un isotype, s'il en existe un, doit être choisi comme lectotype. S'il n'en existe aucun, le lectotype doit être choisi parmi les syntypes. S'il n'existe ni isotype ni syntype et qu'il ne reste rien du matériel original[1], on peut désigner un néotype.

7.5. Le lectotype est un spécimen ou une illustration choisi parmi le matériel original pour servir de type nomenclatural, si l'holotype n'a pas été indiqué à la publication ou aussi longtemps qu'il fait défaut. Si l'auteur d'un nom spécifique ou infraspécifique a désigné plusieurs spécimens comme types (par exemple: mâle et femelle, matériel en fleurs et en fruits, etc.), l'un d'eux doit être choisi comme lectotype.

---

[1]Pour les besoins de ce Code, le "matériel original" comprend les illustrations examinées par un auteur avant la publication d'un nom et associées par cet auteur à la conception taxonomique couverte par ce nom.

7.6. Un isotype est un double quelconque[1] de l'holotype; c'est toujours un spécimen.

7.7. Un syntype est l'un des spécimens cités originalement par l'auteur qui n'a pas désigné d'holotype ou qui en a désigné simultanément plusieurs comme types.

7.8. Un paratype est un spécimen ou une illustration cité dans le protologue qui n'est ni l'holotype, ni un isotype, ni l'un des syntypes si l'auteur a désigné simultanément plusieurs spécimens comme types.

7.9. Un néotype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type nomenclatural tant que tous les matériaux sur lesquels a été fondé le nom du taxon font défaut (voir aussi l'article 7.10).

7.10. Si un holotype ou un lectotype précédemment désigné est perdu ou détruit et s'il peut être démontré que tout le matériel original diffère taxonomiquement du type perdu ou détruit, on peut choisir un néotype pour conserver l'usage établi par la typification précédente (voir aussi l'article 8.5).

7.11. Un nom de remplacement (*nomen novum*) publié délibérément pour être substitué à un autre est typifié par le type de ce dernier (voir l'article 33.2, mais aussi l'article 33 Note 1).

Ex. 1. *Myrcia lucida* McVaugh (1969) a été publié comme *nomen novum* pour *M. laevis* O. Berg (1862), un homonyme illégitime de *M. laevis* G. Don (1832). Le type de *M. lucida* est donc le type de *M. laevis* O. Berg (*non* G. Don), c'est-à-dire l'échantillon Spruce 3502.

7.12. Un nom nouveau formé à partir d'un nom légitime publié antérieurement (*stat. nov., comb. nov.*) est toujours typifié par le type de son basionyme (voir l'article 55.2).

Ex. 2. *Iridaea splendens* (Setch. & Gardner) Papenf., *I. cordata var. splendens* (Setch. & Gardner) Abbott et *Gigartina cordata var. splendens* (Setch. & Gardner) Kim ont tous le même type que leur basionyme, *Iridophycus splendens* Setch. & Gardner, à savoir Gardner 7781 (UC 539565).

7.13. Un nom nomenclaturalement superflu à sa publication (voir l'article 63) est automatiquement typifié par le type du nom qui s'imposait selon les règles, à moins que l'auteur du nom superflu n'ait expressément indiqué un type différent. La typification automatique ne s'applique pas aux noms sanctionnés en vertu de l'article 13.1(d).

7.14. Le type du nom d'un taxon assigné à un groupe dont la nomenclature a un point de départ postérieur à 1753 (voir l'article 13) doit être déterminé conformément à la description ou à toute autre indication qui accompagne la publication valide (voir les articles 32 à 45).

---

[1]Ici comme ailleurs dans ce Code, le terme "double" a le sens que lui donnent habituellement les praticiens des herbiers. C'est une partie d'une récolte faite par un collecteur en une fois. Cependant, la possibilité d'une récolte hétérogène doit toujours être envisagée par l'auteur qui choisit un lectotype et les précautions appropriées doivent être prises.

7.15. Si la publication valide a été effectuée par référence à une description antérieure au point de départ, cette description doit servir pour fixer le type, comme si elle était publiée à nouveau.

7.16. Un nom publié validement par référence à une description ou diagnose effectivement publiée antérieurement (article 32.3) doit être typifié par un élément choisi dans le contexte de la description ou diagnose en question, à moins que l'auteur qui valide le nom n'ait expressément désigné un type différent.

Ex. 3. Puisque le nom *Adenanthera bicolor* Moon (1824) n'est validé que par référence à *Rumphius, Herbarium Amboinense* 3: *t.* 112, c'est cette illustration qui, en l'absence du spécimen qu'elle figure, est le type du nom. Ce n'est pas le spécimen, déposé à Kew, qui fut récolté par Moon et étiqueté "*Adenanthera bicolor*", puisque Moon n'a pas expressément désigné ce dernier comme type.

Ex. 4. *Echium lycopsis* L. (*Fl. Angl.* 12. 1754) a été publié sans description mais avec une référence à Ray (*Syn. Meth. Stirp. Brit. ed.* 3. 227. 1724), ouvrage dans lequel une espèce de "*Lycopsis*" est discutée avec citation de références antérieures, dont Bauhin (*Pinax* 255. 1623), mais également sans description. La description de validation admise pour *E. lycopsis* est celle de Bauhin et le type doit être choisi selon le contexte de cet ouvrage. Par conséquent le spécimen de Sherard de l'herbier Morison (OXF), choisi par Klotz (Wiss. Z. Martin-Luther-Univ. Halle-Wittenberg Math.-Naturwiss. Reihe 9: 375-376. 1960), quoique probablement examiné par Ray, ne peut être choisi comme type. Le premier choix acceptable d'une typification est celui de l'illustration, citée tant par Ray que par Bauhin, de *Echii altera species, in* Dodoens (*Stirp. Hist. Pempt.* 620. 1583), comme suggéré par P. E. Gibbs (Lagascalia 1: 60-61. 1971) et formellement proposé par W. T. Stearn (Ray Soc. Publ. 149, Introd. 65. 1973).

7.17. Le type d'un nom de genre conservé (voir l'article 14 et l'appendice IIIA) ne peut être changé qu'en suivant la procédure qui régit la conservation des noms génériques.

Ex. 5. Bullock et Killick (Taxon 6: 239. 1957) ont proposé que le type de *Plectranthus* L'Hér., *P. punctatus* (L. *f.*) L'Hér., fût remplacé par *P. fruticosus* L'Hér. La proposition a été acceptée par les comités compétents et approuvée par un Congrès International de Botanique.

7.18. Pour les taxons de plantes fossiles de rang spécifique ou inférieur, le type du nom est le spécimen illustré à la publication valide du nom ou dont la figure est citée à cette occasion (voir l'article 38). Si plusieurs spécimens sont figurés ou cités à la publication valide du nom, l'un d'eux doit être choisi comme type.

7.19. La procédure de typification des noms de genres de forme de plantes fossiles (Article 3.3), d'anamorphes de champignons (Article 59) et d'autres taxons analogues de rang générique ou inférieur ne diffère pas de celle indiquée ci-dessus.

Note 2. Voir également l'article 59 pour les détails concernant la typification des noms de certains champignons pléomorphes.

7.20. La typification des noms adoptés dans l'un des ouvrages spécifiés à l'article 13.1(d) et par là sanctionnés, peut être effectuée sur la base de tout ce qui est associé à un nom dans l'un de ces ouvrages.

7.21. Le type d'un autonyme est le même que celui du nom dont il est dérivé.

Recommandation 7A

7A.1. Il est instamment recommandé que le matériel sur lequel se fonde le nom d'un taxon, et tout spécialement son holotype, soit déposé dans un herbier accessible au public ou dans toute autre collection publique pour y être scrupuleusement conservé.

Recommandation 7B

7B.1. Si aucun holotype n'a été désigné par l'auteur et s'il ne subsiste pas de syntypes, le lectotype devrait être choisi parmi les doubles des syntypes (isosyntypes), s'il en existe. S'il ne subsiste ni isotype, ni syntype, ni isosyntype, un paratype, s'il s'en trouve un, peut être désigné comme lectotype.

7B.2. La typification des noms pour lesquels aucun holotype n'a été désigné ne devrait être entreprise qu'avec une bonne connaissance de la méthode de travail de l'auteur; on devrait, en particulier, tenir compte du fait qu'une partie du matériel à disposition de l'auteur pour décrire un taxon peut ne pas se trouver dans l'herbier personnel de cet auteur ou peut même ne plus exister. Réciproquement, tout le matériel conservé dans l'herbier personnel d'un auteur n'a pas forcément été examiné par cet auteur pour décrire un taxon.

7B.3. La désignation d'un lectotype ne devrait être effectuée qu'avec une parfaite connaissance du groupe en question. Pour le choix d'un lectotype, tous les aspects du protologue devraient être considérés comme un guide fondamental. Les méthodes mécaniques telles que le choix automatique de la première espèce ou du premier spécimen cité, ou d'un spécimen récolté par la personne à laquelle l'espèce est dédiée, sont à éviter; elles ne sont pas scientifiques, peuvent devenir source de confusion et entraîner de nouveaux changements.

7B.4. En choisissant un lectotype, on devrait prendre d'abord en considération toutes les indications concernant les intentions de l'auteur, à moins qu'elles ne soient contraires au protologue. De telles indications sont, par exemple, des notes manuscrites, des annotations sur les spécimens d'herbier, des figures identifiables ou des épithètes telles que *typicus, genuinus,* etc.

7B.5. Si deux ou plusieurs éléments hétérogènes étaient inclus dans la description originale, ou cités avec celle-ci, le lectotype devrait être choisi de façon à sauvegarder l'usage courant. En particulier, si un autre auteur a déjà attribué un ou plusieurs de ces éléments à d'autres taxons, le résidu ou une partie de ce dernier devrait être désigné comme lectotype, mais à condition qu'il soit bien conforme à la description ou diagnose originale (voir l'article 8.1).

7B.6. Le choix du lectotype du nom d'une espèce fossile devrait se porter, si possible, sur le spécimen qui a été figuré à la première publication valide du nom (Article 7.18).

7B.7. Si une combinaison à un rang de subdivision de genre a été publiée sous un nom générique qui n'a pas été précédemment typifié, le lectotype du nom générique devrait être choisi parmi la subdivision de genre désignée comme nomenclaturalement typique, si la chose est apparente.

Recommandation 7C

7C.1. Un soin particulier et une connaissance critique sont essentiels pour choisir un néotype, car l'auteur n'a généralement d'autre guide que sa propre faculté de discerner ce qui s'accorde le mieux avec le protologue. Si son choix est entaché d'erreur, de nouveaux changements seront inévitables.

Article 8

8.1. L'auteur qui, le premier, a désigné un lectotype ou un néotype doit être suivi. Toutefois son choix est annulé si l'holotype est repéré ou, s'il s'agit d'un néotype, si une partie quelconque du matériel original est retrouvée. Il peut également être annulé si l'on peut démontrer que le type choisi est en contradiction flagrante avec le protologue[1] alors qu'un autre élément qui ne l'est pas est disponible; ou que le choix reposait sur une méthode de sélection essentiellement automatique, ou était contraire à l'article 9.2.

Ex. 1. Les auteurs qui suivaient l'"American Code of Botanical Nomenclature", Canon 15 (Bull. Torrey Bot. Club 34: 172. 1907) désignaient comme type "la première espèce binominale par ordre" éligible sous certaines conditions. Cette façon de choisir a été considérée comme une méthode de sélection essentiellement automatique. Ainsi, la première lectotypification de *Delphinium* L. par Britton (*in* Britton & Brown, Ill. Fl. N. U.S. *ed.* 2, 2: 93. 1913), qui suivaient l'"American Code" et ont choisi *D. consolida,* est remplacée par le choix de *D. peregrinum* L. par Hitchcock & Green (Nomencl. Prop. Brit. Bot. 162. 1929). Comme Linné a décrit *Delphinium* avec "*Germina tria vel unum*", *D. consolida,* qui est unicarpellé, n'est pas "sérieusement en conflit avec le protologue". On ne pourrait, pour cette seule raison, le remplacer comme type du nom d'un genre placé par son auteur dans la classe "*Polyandria Trigynia*".

8.2. En matière de priorité au sens de l'article 8.1, la désignation d'un type n'est accomplie que par une publication effective (Articles 29-31).

8.3. En matière de priorité au sens de l'article 8.1, la désignation d'un type n'est accomplie que si ce type est expressément accepté comme tel par l'auteur qui typifie, et si l'élément typique est clairement indiqué par une citation univoque comportant le terme "type" ou un équivalent.

Ex. 2. L'expression "standard species", telle qu'usitée par Hitchcock & Green (Nomencl. Prop. Brit. Bot. 110-199. 1929) et par les mêmes auteurs dans les "Cambridge Rules" (1935) (où elle est subordonnée à l'expression "*species lectotypicae propositae*") est, de nos jours, considérée comme équivalent à "type", et, en conséquence, les lectotypifications effectuées dans ces ouvrages sont admissibles.

Ex. 3. A sa description originale, *Stapelia* L. comprenait deux espèces, *S. variegata* et *S. hirsuta.* Haworth (*Syn. Pl. Succ.* 19, 40. 1812) a transféré la première dans le nouveau genre *Orbea,* laissant la seconde dans *Stapelia.* Comme il ne fait pas usage du terme "type" ou d'un terme équivalent, sa démarche ne constitue pas une lectotypification prenant priorité au sens de l'article 8.1. La première lectotypification de *Stapelia* conforme à l'article 8.1. semble se trouver chez Hitchcock & Green (Nomencl. Prop. Brit. Bot. 137. 1929), qui choisissent *S. variegata.*

8.4. A partir du 1er janvier 1990, une lectotypification ou néotypification du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique par un spécimen ou une illustration non publiée n'est pas accomplie à moins que l'herbier ou l'établissement dans lequel ce type est conservé ne soit spécifié.

---

[1]Protologue (du grec: *protos*, premier; *logos*, discours): tout ce qui est associé au nom à sa première publication, c'est-à-dire diagnose, description, illustrations, références, synonymie, renseignements géographiques, citations de spécimens, discussion et commentaires.

8.5. Un néotype choisi selon l'article 7.10 peut être remplacé s'il peut être démontré qu'il diffère taxonomiquement de l'holotype ou du lectotype qu'il est sensé remplacer.

Article 9

9.1. Le type (holotype, lectotype ou néotype) du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique consiste en un spécimen unique ou un autre élément, excepté dans le cas suivant: pour les plantes herbacées de petite taille et pour la plupart des plantes non vasculaires, le type peut consister en plusieurs individus, à conserver de façon permanente sur une même feuille d'herbier ou en une seule préparation équivalente (par exemple: boîte, sachet, bocal, préparation microscopique).

9.2. Si l'on démontre subséquemment que la feuille d'herbier ou la préparation contient des éléments de plusieurs taxons (article 7.4), le nom doit rester attaché à la partie (lectotype) qui correspond le mieux à la description originale.

Ex. 1. L'holotype du nom *Rheedia kappleri* Eyma, qui désigne une espèce polygame, est un spécimen mâle, récolté par Kappler (593a *in* U). L'auteur a désigné un spécimen hermaphrodite récolté par le Service Forestier du Suriname comme paratype (B.W. 1618 *in* U).

Ex. 2. Le type du nom *Tillandsia bryoides* Griseb. *ex* Baker (1878) est Lorentz 128 *in* BM; cette feuille contient en fait un mélange. L. B. Smith (Proc. Amer. Acad. Arts 70: 192. 1935) a agi conformément à la présente règle en désignant l'un des éléments de la récolte de Lorentz comme lectotype.

9.3. Pour les noms d'espèces ou de taxons infraspécifiques de plantes non-fossiles dont il est impossible de conserver un spécimen, ou pour les noms sans spécimen-type, le type peut être une illustration.

9.4. Un spécimen unique et complet utilisé pour établir un taxon de plantes fossiles doit être considéré comme le type nomenclatural. Si ce spécimen a été débité (coupes de bois fossile, fragments de coal-balls, etc.), toutes les parties utilisées pour la diagnose originale sont à marquer clairement.

9.5. Les spécimens-types de noms de taxons doivent être conservés de façon permanente et ne peuvent être une plante vivante ou une culture.

Recommandation 9A

9A.1. Chaque fois que cela est possible, une culture vivante devrait être préparée à partir du matériel holotype du nom d'un taxon nouvellement décrit d'algues ou de champignons et déposée auprès d'une collection de cultures de bon renom. (Une telle démarche ne lève pas l'exigence d'un spécimen holotype découlant de l'article 9.5.)

Article 10

10.1. Le type du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre est le type d'un nom d'espèce (sauf exception prévue à l'article 10.3). Pour désigner ou citer un type, le seul nom d'espèce suffit, c'est-à-dire qu'il est considéré comme le parfait équivalent de son type.

10.2. Si le protologue du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre fait référence au(x) nom(s) d'une ou de plusieurs espèces expressément incluses, le type doit être choisi parmi les types de ces derniers noms. Si une telle référence manque, le type doit être choisi autrement, mais ce choix doit être remplacé s'il peut être démontré que le type choisi n'est conspécifique d'aucun des matériaux associés au protologue.

10.3. Par conservation (Article 14.8), le type du nom d'un genre peut être un spécimen ou une illustration, utilisé par l'auteur pour la préparation du protologue, autre que le type du nom d'une espèce incluse.

Ex. 1. Le Comité Général a approuvé la conservation du nom de genre *Physconia* Poelt, avec le spécimen "*Germania, Lipsia in Tilia,* 1767, Schreber, sub "*Lichen pulverulentus*" (M)" comme type de ce nom générique.

10.4. Le type du nom d'une famille ou de toute subdivision d'une famille est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé (voir l'article 18.1). Pour désigner ou citer un type, le seul nom de genre suffit. Le type d'un nom de famille ou de sous-famille qui n'est pas dérivé d'un nom générique est le même que celui du nom alternatif correspondant (Articles 18.5 et 19.7).

10.5. Le principe de la typification ne s'applique pas aux noms des taxons supérieurs au rang de la famille, sauf à ceux qui sont automatiquement typifiés, étant dérivés d'un nom de genre (voir l'article 16). Le type d'un tel nom est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé.

Note 1. En ce qui concerne la typification de certains noms de subdivisions de genre, voir l'article 22.

Recommandation 10A

10A.1. Si l'élément choisi en fonction de l'article 10.3 est le type d'un nom d'espèce, ce nom peut être cité comme type du nom de genre. Si l'élément choisi n'est pas le type d'un nom d'espèce, l'élément type devrait être cité; facultativement, son nom correct peut être donné entre parenthèses.

SECTION 3. PRIORITÉ

Article 11

11.1. Toute famille ou tout taxon de rang inférieur, de délimitation, position et rang donnés, ne peut porter qu'un seul nom correct; les seules exceptions sont 9 familles et 1 sous-famille pour lesquelles des noms alternatifs sont autorisés (voir les articles 18.5 et 19.7). Cependant, l'utilisation de noms distincts pour les taxons de forme des champignons et pour les genres de forme des plantes fossiles est autorisée par les articles 3.3 et 59.5.

11.2. Pour tout taxon de la famille au genre inclusivement, le nom correct est le plus ancien nom légitime de même rang, sauf limitation de la priorité par conservation (voir l'article 14) ou par application des articles 13.1(d), 19.3, 58 ou 59.

11.3. Pour tout taxon de rang inférieur au genre le nom correct est la combinaison de l'épithète finale[1] du plus ancien nom légitime de même rang qui s'applique au taxon avec le nom correct du genre ou de l'espèce auquel il est attribué, sauf *(a)* si la priorité est limitée en fonction des articles 13.1(d) et 14, ou *(b)* si une telle combinaison est invalide en fonction de l'article 32.1(b) ou illégitime en fonction de l'article 64, ou *(c)* si les articles 22.1, 26.1, 58 ou 59 stipulent qu'une combinaison différente doit être utilisée.

11.4. L'application du principe de priorité n'est pas obligatoire pour les noms de taxons de rang supérieur à la famille (voir cependant la recommandation 16B).

Article 12

12.1. Ce Code ne reconnaît pas l'existence d'un nom de taxon à moins qu'il ne soit validement publié (voir les articles 32 à 45).

SECTION 4. LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ

Article 13

13.1. La publication valide des noms de plantes des divers groupes est censée débuter aux dates indiquées ci-dessous (pour chaque groupe, un ouvrage est cité qui est censé avoir été publié à la date qui est donnée comme point de départ):

---

[1]Ici comme ailleurs dans ce Code, l'expression "épithète finale" s'applique à la dernière dans la séquence des épithètes de n'importe quelle combinaison, que ce soit le nom d'une subdivision de genre ou d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique.

Plantes non-fossiles:

(a) **Spermatophyta** et **Pteridophyta**, 1er mai 1753 (*Linnaeus, Species Plantarum ed.* 1).

(b) **Musci** (*Sphagnaceae* exceptés), 1er janvier 1801 (Hedwig, *Species Muscorum*).

(c) **Sphagnaceae** et **Hepaticae**, 1er mai 1753 (*Linnaeus, Species Plantarum ed.* 1).

(d) **Fungi** (y compris les Myxomycètes et les champignons formant des lichens), 1er mai 1753 (*Linnaeus, Species Plantarum ed.* 1). Les noms d'Uredinales, d'Ustilaginales et de Gastéromycètes adoptés par Persoon (*Synopsis Methodica Fungorum,* 31 décembre 1801) et les noms des autres champignons (à l'exclusion des Myxomycètes) adoptés par Fries (*Systema Mycologicum, vol.* 1 (1er janvier 1821) à 3, avec index complémentaire (1832) et l'*Elenchus Fungorum, vol.* 1-2) sont sanctionnés, c'est-à-dire qu'ils sont traités comme s'ils étaient conservés au détriment des homonymes antérieurs et des synonymes concurrents. Du point de vue de la nomenclature, le nom des lichens s'applique à leur constituant fongique.

(e) **Algae**, 1er mai 1753 (*Linnaeus, Species Plantarum, ed.* 1). Exceptions:

Nostocaceae homocysteae, 1er janvier 1892 (Gomont, Monographie des Oscillariées, Ann. Sci. Nat. Bot. *ser.* 7, 15: 263-368; 16: 91-264). Les deux parties de la "Monographie" de Gomont, qui ont paru respectivement en 1892 et 1893, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1er janvier 1892.

Nostocaceae heterocysteae, 1er janvier 1886 (Bornet & Flahault, Révision des Nostocacées hétérocystées, Ann. Sci. Nat. Bot. *ser.* 7, 3: 323-381; 4: 343-373; 5: 51-129; 7: 177-262). Les quatre parties de la "Révision", qui ont paru respectivement en 1886, 1886, 1887 et 1888, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1er janvier 1886.

Desmidiaceae, 1er janvier 1848 (Ralfs, British Desmidieae).

Oedogoniaceae, 1er janvier 1900 (Hirn, Monographie und Iconographie der Oedogoniaceen, Acta Soc. Sci. Fenn. 27(1)).

Plantes fossiles:

(f) **Tous les groupes**, 31 décembre 1820 (Sternberg, Flora der Vorwelt, Versuch 1: 1-24. *t.* 1-13). On considère que l'ouvrage de Schlotheim, Petrefactenkunde, 1820, est antérieur au 31 décembre 1820.

13.2. Au sens de cet article, le groupe auquel est assigné un nom est établi d'après la position taxonomique acceptée de son type.

Ex. 1. Le genre *Porella* et son unique espèce *P. pinnata* furent assignés par Linné (1753) aux Musci; si l'échantillon type du *P. pinnata* est reconnu comme appartenant aux *Hepaticae*, les noms furent validement publiés en 1753.

Ex. 2. Le lectotype de *Lycopodium* L. (1753) est *L. clavatum* L. (1753), dont l'échantillon type est généralement accepté comme ptéridophyte. Il s'ensuit que le nom générique et les noms des espèces de ptéridophytes inclus par Linné dans ce genre étaient validement publiés en 1753, malgré le fait que le genre, pour Linné, figurait parmi les Musci.

13.3. Du point de vue de la nomenclature, un nom est considéré appartenir à un taxon non-fossile à moins que son type soit d'origine fossile. Le matériel fossile se distingue du matériel non-fossile par les relations stratigraphiques du site de la récolte originale. En cas de doute, ce sont les prescriptions propres aux taxons non-fossiles qui s'appliquent.

13.4. Les noms de genres parus pour la première fois dans le *Species Plantarum* de Linné, *ed.* 1 (1753) et *ed.* 2 (1762-1763), se rattachent aux premières descriptions postérieures données dans le *Genera Plantarum* de Linné, *ed.* 5 (1754) et *ed.* 6 (1764) (voir l'article 41). L'orthographe des noms de genres inclus dans le *Species Plantarum, ed.* 1, ne doit pas être modifiée parce qu'une orthographe différente a été utilisée dans le *Genera Plantarum, ed.* 5.

13.5. Les deux volumes du *Species Plantarum* de Linné, *ed.* 1 (1753), parus l'un en mai et l'autre en août 1753, sont traités comme ayant été publiés simultanément à la première date (1er mai 1753).

Ex. 3. Les noms génériques *Thea* L. *Species Plantarum* 515 (mai 1753) et *Camellia* L. *Species Plantarum* 698 (août 1753), *Genera Plantarum ed.* 5. 311 (1754), sont traités comme s'ils avaient été publiés simultanément en mai 1753. Si l'on réunit ces deux genres, l'ensemble doit porter le nom de *Camellia,* conformément à l'article 57, puisque Sweet (*Hort. Suburb. Lond.* 157. 1818), le premier à les réunir, a choisi le nom de *Camellia* citant *Thea* dans la synonymie.

13.6. Quelle qu'en soit la priorité, les noms d'anamorphes de champignons à cycle pléomorphe n'affectent pas le statut nomenclatural des noms des holomorphes correspondantes (voir l'article 59.4).

Article 14

14.1. Pour éviter que l'application stricte des règles, et particulièrement du principe de priorité limité par l'article 13, ne bouleverse inutilement la nomenclature des familles, des genres et des espèces, les appendices IIA, IIB, IIIA et IIIB du Code contiennent des listes de noms conservés (*nomina conservanda*) qui doivent être maintenus à titre d'exceptions utiles.

Note 1. Les règles sur les noms conservés s'appliquent aussi aux noms, à n'importe quel rang, sanctionnés en vertu de l'article 13.1(d).

14.2. La conservation vise à la sauvegarde des noms qui contribuent le mieux à la stabilité de la nomenclature (voir la recommandation 50E). La conservation de noms d'espèces est limitée aux cas d'importance économique majeure et aux cas prévus à l'article 69.3 (voir aussi l'article 13.1(d)).

14.3. L'application tant des noms conservés que des noms rejetés est déterminée par les types nomenclaturaux. Si la typification du nom d'espèce cité comme type d'un nom de genre conservé est contestée, le type du nom spécifique peut être conservé et mis sur la liste de l'appendice IIIB, pour que l'application du nom générique ne soit pas douteuse.

14.4. Un nom de famille ou de genre conservé prime d'une part tous les autres noms de taxons de même rang fondés sur le même type (synonymes nomenclaturaux, qui doivent être rejetés), que ces noms soient cités ou non dans la liste correspondante des noms à rejeter; d'autre part, il prime tous les noms fondés sur des types différents (synonymes taxonomiques) qui figurent dans cette liste[1]. Un nom d'espèce conservé prime tous les noms cités dans la liste correspondante des noms rejetés, et toutes les combinaisons fondées sur ces noms rejetés.

14.5. Si un nom conservé est en compétition avec un ou plusieurs noms fondés sur des types différents et contre lesquels il n'est pas explicitement protégé dans la liste, le nom le plus ancien prévaut, conformément à l'article 57.1. Font exception les noms sanctionnés selon l'article 13.1(d) et certains noms de famille figurant à l'appendice IIB, qui sont conservés à l'encontre de noms qui ne sont pas cités.

Ex. 1. Si le genre *Weihea* Sprengel (1825) est uni à *Cassipourea* Aublet (1775), le genre combiné porte le nom le plus ancien de *Cassipourea,* bien que *Weihea* soit conservé alors que *Cassipourea* ne l'est pas.

Ex. 2. Si le genre *Mahonia* Nutt. (1818) est uni à *Berberis* L. (1753), le genre combiné reçoit le nom le plus ancien de *Berberis,* quoique *Mahonia* figure dans la liste des noms à conserver.

Ex. 3. *Nasturtium* R. Br. (1812) n'a été conservé qu'à l'encontre de l'homonyme *Nasturtium* Miller (1754) et du synonyme nomenclatural *Cardaminum* Moench (1794); il s'ensuit que s'il est réuni à *Rorippa* Scop. (1760), il doit se nommer *Rorippa.*

14.6. Si un nom est conservé au détriment d'un nom antérieur fondé sur un type différent, ce dernier doit être rétabli, conformément à l'article 11, si l'on considère qu'il s'applique à un taxon de même rang distinct de celui du nom conservé, sauf si le nom antérieur rejeté est un homonyme du nom conservé.

---

[1]Le Code International de Nomenclature Zoologique et l'"International Code of Nomenclature of Bacteria" utilisent respectivement les termes "synonyme objectif" (objective synonym) et "synonyme subjectif" (subjective synonym) pour synonyme nomenclatural et synonyme taxonomique.

Ex. 4. Le nom générique *Luzuriaga* Ruiz & Pavón (1802) est conservé à l'encontre des noms antérieurs *Enargea* Banks & Sol. *ex* Gaertner (1788) et *Callixene* Comm. *ex* A. L. Jus. (1789). Cependant, si l'on considère *Enargea* Banks & Sol. *ex* Gaertner comme un genre distinct de *Luzuriaga,* le nom *Enargea* doit être maintenu.

14.7. Un nom qui a été rejeté, ou une combinaison fondée sur un nom rejeté, ne peut pas être réintroduit pour un taxon qui inclut le type du nom conservé correspondant.

Ex. 5. *Enallagma* Baillon (1888) est conservé à l'encontre de *Dendrosicus* Raf. (1838), mais non d'*Amphitecna* Miers (1868); si *Enallagma* et *Amphitecna* sont réunis, le genre ainsi formé doit porter le nom *Amphitecna,* bien que ce dernier ne soit pas explicitement conservé à l'encontre de *Dendrosicus.*

14.8. Un nom peut être conservé avec un type différent de celui désigné par l'auteur ou déterminé par l'application du Code (voir l'article 10.3). Un nom pourvu d'un type ainsi conservé (*typ. cons.*) est légitime même s'il était par ailleurs illégitime en fonction de l'article 63. Si un nom est conservé avec un type différent de l'original, c'est l'auteur du nom, tel que conservé, avec le nouveau type, qui doit être cité

Ex. 6. *Bulbostylis* Kunth (1837), *nom. cons.* (*non Bulbostylis* Steven 1817). Il ne faut pas citer *Bulbostylis* Steven *emend.* Kunth, car le type conservé n'était pas compris dans *Bulbostylis* par Steven en 1817.

14.9. Un nom conservé et les autonymes correspondants est conservé au détriment de tous les homonymes antérieurs. Un homonyme antérieur d'un nom conservé ou sanctionné n'est pas rendu illégitime par cette conservation ou sanction, mais il est indisponible. S'il est légitime, il peut servir de basionyme pour un autre nom ou combinaison fondé sur le même type (voir aussi l'article 68.3).

Ex. 7. Le nom générique *Smithia* Aiton (1789), conservé de préférence à *Damapana* Adanson (1763), prévaut automatiquement contre *Smithia* Scop. (1777), homonyme plus ancien.

14.10. Un nom peut être conservé pour maintenir une orthographe ou un genre grammatical donné. Un nom conservé pour cette raison doit être attribué sans changement de priorité à l'auteur qui l'a validement publié et non à l'auteur qui a introduit ultérieurement l'orthographe ou le genre grammatical conservé.

Ex. 8. L'orthographe *Rhodymenia,* employée par Montagne (1839), a été conservée à l'encontre de l'orthographe originale *Rhodomenia,* employée par Greville (1830). Le nom doit être cité *Rhodymenia* Grev. (1830).

Note 2. La date de conservation ou de sanction n'affecte pas le statut nomenclatural d'un nom conservé ou sanctionné, dont la priorité découle de la date de sa publication valide. Si deux ou plusieurs noms conservés ou sanctionnés sont considérés comme des synonymes, le premier à avoir été validement publié a la priorité. Si deux ou plusieurs homonymes sont sanctionnés, seul le plus ancien peut être employé; le plus récent est illégitime en vertu de l'article 64.

14.11. Les listes de noms conservés resteront ouvertes en permanence à des additions et modifications. Toute proposition d'addition doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre la conservation. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Division III), qui les enverra, pour examen, aux comités compétents pour les divers groupes taxonomiques.

14.12. Les noms conservés ne peuvent être rayés de la liste. De même, un nom, une fois sanctionné, le reste, même si, dans un autre passage des ouvrages à l'origine de la sanction, l'auteur qui sanctionne ne le reconnaît pas.

Article 15

15.1. Si une proposition de conservation (ou de rejet en fonction de l'article 69) d'un nom a été approuvée par le Comité Général sur rapport du comité compétent pour le groupe taxonomique concerné, le maintien (ou le rejet) de ce nom est autorisé en attendant la décision d'un congrès international de botanique ultérieur.

Recommandation 15A

15A.1. Si une proposition de conservation ou de rejet d'un nom a été soumise pour étude au comité compétent, les auteurs devraient suivre autant que possible l'usage établi jusqu'à ce que le Comité Général ait formulé une recommandation à ce sujet.

CHAPITRE III. NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG

SECTION 1. NOMS DE TAXONS DE RANG SUPÉRIEUR À LA FAMILLE

Article 16

16.1. Les noms de taxons de rang supérieur à la famille sont automatiquement typifiés s'ils dérivent de noms génériques (voir l'article 10.5); dans ce cas, le nom d'un sous-embranchement qui inclut le type du nom adopté pour l'embranchement, le nom d'une sous-classe qui inclut le type du nom adopté pour une classe et le nom d'un sous-ordre qui inclut le type du nom adopté pour un ordre doivent dériver du nom de genre correspondant à ce type mais sans citation d'un nom d'auteur.

16.2. Si l'un des radicaux *-monado-*, *-cocco-*, *-nemato-*, ou *-clado-* formant la seconde partie d'un nom générique a été omis devant la terminaison *-phyceae* ou *-phyta,* le nom de classe ou d'embranchement ainsi formé est considéré comme dérivant du nom générique en question si une telle origine est évidente ou si elle est mentionnée à la création du nom du groupe.

Ex. 1. L'auteur de *Raphidophyceae* Chadefaud *ex* P. C. Silva (1980) a indiqué que ce nom dérivait de *Raphidomonas* F. Stein (1878).

Note 1. Il n'est pas obligatoire d'appliquer le principe de priorité aux noms de taxons de rang supérieur à la famille (Article 11.4).

Recommandation 16A

16A.1. Le nom d'un embranchement est soit dérivé de caractères distinctifs de l'embranchement (nom descriptif), soit du nom d'un genre inclus; ce nom devrait se terminer en *-phyta,* sauf s'il s'agit d'un embranchement de champignons dont le nom devrait se terminer en *-mycota.*

16A.2. Le nom d'un sous-embranchement est formé de façon analogue. On le distingue d'un nom d'embranchement par un préfixe ou un suffixe appropriés ou par la terminaison *-phytina,* sauf s'il s'agit d'un embranchement de champignons dont le nom devrait se terminer en *-mycotina.*

16A.3. Le nom d'une classe ou d'une sous-classe est formé de façon similaire et devrait se terminer comme suit:

(a) Pour les algues: en *-phyceae* (classe) et *-phycidae* (sous-classe);

(b) Pour les champignons: en *-mycetes* (classe) et *-mycetidae* (sous-classe);

(c) Pour les autres groupes de plantes: en *-opsida* (classe) et *-idae* (sous-classe).

16A.4. Si un nom a été publié avec une terminaison non conforme à cette recommandation, la terminaison peut être changée en conséquence, sans changement du nom d'auteur ou de la date de publication.

Recommandation 16B

16B.1. Pour un taxon de rang supérieur à la famille, pour choisir entre des noms typifiés, les auteurs devraient généralement se conformer au principe de priorité.

Article 17

17.1. Le nom d'un ordre ou d'un sous-ordre est dérivé soit de caractères distinctifs du taxon (nom descriptif), soit du nom légitime d'une famille incluse fondé sur un nom de genre (nom automatiquement typifié). Un nom d'ordre de la seconde catégorie est formé en remplaçant la terminaison *-aceae* par *-ales.* Un nom de sous-ordre de la seconde catégorie est formé de la même manière, avec la terminaison *-ineae.*

Ex. 1. Noms descriptifs d'ordres: *Centrospermae, Parietales, Farinosae*; d'un sous-ordre: *Enantioblastae.*

Ex. 2. Noms automatiquement typifiés: *Fucales, Polygonales, Ustilaginales*; *Bromeliineae, Malvineae.*

17.2. Des noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms d'ordres mais publiés à un rang désigné par des termes tels que "*cohors*", "*nixus*", "alliance" ou "Reihe" au lieu d'"ordre", sont traités comme noms d'ordres.

17.3. Si un nom d'ordre ou de sous-ordre, basé sur un nom de genre, a été publié avec une terminaison latine impropre, cette dernière sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication.

Recommandation 17A

17A.1. Les auteurs ne devraient pas publier de nouveaux noms d'ordres pour des taxons de ce rang si ceux-ci englobent une famille dont le nom a servi de base à un nom d'ordre.

SECTION 2. NOMS DE FAMILLES, DE SOUS-FAMILLES, DE TRIBUS ET DE SOUS-TRIBUS

Article 18

18.1. Un nom de famille est un adjectif pluriel, employé substantivement; il est formé à partir du génitif singulier du nom légitime d'un genre inclus, en remplaçant la terminaison génitive singulière (en latin: *-ae, -i, -us, -is*; en grec translittéré: *-ou, -os, -es, -as,* ou *-ous* et son équivalent *-eos*) par la terminaison *-aceae.* Pour les noms de genre d'origine non-classique, si l'analogie avec les noms classiques est insuffisante pour déterminer le génitif singulier, *-aceae* est ajouté au mot complet. Pour les noms de genre pouvant présenter plusieurs génitifs, celui implicitement employé par l'auteur, à l'origine, doit être maintenu.

Ex. 1. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine classique: *Rosaceae* (de *Rosa, Rosae*), *Salicaceae* (de *Salix, Salicis*), *Plumbaginaceae* (de *Plumbago, Plumbaginis*), *Rhodophyllaceae* (de *Rhodophyllus, Rhodophylli*), *Rhodophyllidaceae* (de *Rhodophyllis, Rhodophyllidos*), *Sclerodermataceae* (de *Scleroderma, Sclerodermatos*), *Aextoxicaceae* (de *Aextoxicon, Aextoxicou*), *Potamogetonaceae* (de *Potamogeton, Potamogetonos*).

Ex. 2. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine non-classique: *Nelumbonaceae* (de *Nelumbo, Nelumbonis,* décliné par analogie avec *umbo, umbonis*), *Ginkgoaceae* (de *Ginkgo,* indéclinable).

18.2. Les noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms de famille mais dont le rang à la publication était désigné par les termes "ordre" (*ordo*) ou "ordre naturel" (*ordo naturalis*), au lieu de "famille", sont réputés avoir été publiés comme noms de familles.

18.3. Un nom de famille ou de subdivision de famille dérivé d'un nom générique illégitime est lui-même illégitime à moins d'être conservé. Nonobstant l'article 32.1(b), un tel nom est cependant validement publié si les autres conditions de publication valide sont satisfaites.

Ex. 3. *Caryophyllaceae, nom. cons.* (de *Caryophyllus* Miller *non* L.), *Winteraceae, nom. cons.* (de *Wintera* Murray, synonyme illégitime de *Drimys* Forster & Forster *f.*).

18.4. Si un nom de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, cette dernière sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication (voir l'article 32.5).

Ex. 4. "*Coscinodisceae*" Kütz. doit être changé en *Coscinodiscaceae* Kütz. et ne doit pas être attribué à De Toni qui utilisa le premier la graphie correcte (Notarisia 5: 915. 1890).

Ex. 5. "*Atherospermeae*" R. Br. doit être changé en *Atherospermataceae* R. Br. et ne doit pas être attribué à Airy Shaw (*in* Willis, Dict. Fl. Pl. *ed.* 7. 104. 1966), qui utilisa le premier la graphie correcte, ni à Lindley, qui utilisa la graphie "*Atherospermaceae*" (Veg. Kingd. 300. 1846).

Ex. 6. Cependant, Tricholomées Roze (Bull. Soc. Bot. France 23: 49. 1876) ne doit pas être admis comme *Tricholomataceae* Roze, car la terminaison -ées est française et non latine. Le nom *Tricholomataceae* a été validé ultérieurement par Pouzar (1983; voir l'appendice IIA).

18.5. Les noms suivants, consacrés par un long usage, font exception à la règle: *Palmae* (*Arecaceae*; type, *Areca* L.); *Gramineae* (*Poaceae*; type, *Poa* L.); *Cruciferae* (*Brassicaceae*; type, *Brassica* L.); *Leguminosae* (*Fabaceae*; type, *Faba* Miller (= *Vicia* L. *p.p.*)); *Guttiferae* (*Clusiaceae*; type, *Clusia* L.); *Umbelliferae* (*Apiaceae*; type, *Apium* L.); *Labiatae* (*Lamiaceae*; type, *Lamium* L.); *Compositae (Asteraceae*; type, *Aster* L.). Si les *Papilionaceae* (*Fabaceae*; type, *Faba* Miller) sont traitées comme une famille distincte du reste des *Leguminosae,* le nom *Papilionaceae* est conservé à l'encontre de *Leguminosae* (voir l'article 51.2).

18.6. A titre d'alternative, l'utilisation des noms indiqués entre parenthèses à l'article 18.5 est autorisée.

Article 19

19.1. Un nom de sous-famille est un adjectif pluriel, employé substantivement; il est formé de la même manière qu'un nom de famille (Article 18.1) mais en employant la terminaison *-oideae* au lieu de *-aceae.*

19.2. Un nom de tribu se forme de façon analogue, mais avec la terminaison *-eae,* celle d'*-inae* étant réservée à la sous-tribu.

19.3. Le nom de toute subdivision d'une famille qui comprend le type du nom légitime adopté pour la famille à laquelle il appartient doit être fondé sur le nom de genre correspondant à ce type et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'article 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Article 6.8; voir aussi l'article 7.18).

Ex. 1. Le type du nom de famille *Rosaceae* A. L. Juss. est *Rosa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Rosa* doivent s'appeler *Rosoideae* et *Roseae.*

Ex. 2. Le type du nom de famille *Poaceae* Barnhart (*nom. alt. Gramineae* A. L. Juss. — voir l'article 18.5) est *Poa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Poa* doivent s'appeler *Pooideae et Poëae.*

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour la famille (voir cependant la recommandation 19A).

Ex. 3. La sous-famille comprenant le type du nom de famille *Ericaceae* A. L. Juss. (*Erica* L.) s'appelle *Ericoideae* et la tribu comprenant ce type s'appelle *Ericeae.* Cependant, le nom correct de la tribu comprenant à la fois *Rhododendron* L., type du nom de sous-famille *Rhododendroideae* Endl., et *Rhodora* L. est *Rhodoreae* G. Don (nom légitime le plus ancien), et non *Rhododendreae.*

Ex. 4. La sous-famille de la famille *Asteraceae* Dumort. (*nom. alt., Compositae* Giseke) qui inclut *Aster* L., type du nom de famille, s'appelle *Asteroideae,* et la tribu et la sous-tribu qui

comprennent *Aster* sont les *Astereae* et les *Asterinae* respectivement. Cependant, le nom correct de la tribu qui comprend à la fois *Cichorium* L., type du nom de sous-famille *Cichorioideae* Kitamura, et *Lactuca* L. est *Lactuceae* Cass. et non *Cichorieae;* tandis que celui de la sous-tribu qui englobe *Cichorium* et *Hyoseris* L. est *Hyoseridinae* Less. et non *Cichoriinae* (à moins que les *Cichoriaceae* A. L. Juss. ne soient admises comme famille distincte des *Compositae*).

19.4. La première publication valide d'un nom de subdivision de famille qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour la famille, établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les articles 32.6 et 57.3).

19.5. Le nom d'une subdivision de famille ne peut être basé sur le même nom générique que le nom de la famille ou de toute autre subdivision de cette famille, à moins qu'il n'ait le même type.

19.6. Si un nom de subdivision de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, telle que *-eae* pour une sous-famille ou *-oideae* pour une tribu, cette terminaison sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur ni de la date de publication (voir l'article 32.5).

Ex. 5. Le nom de sous-famille "*Climacieae*" Grout (Moss Fl. N. Amer. 3: 4. 1928) est transformé en *Climacioideae* sans changement de rang ni de nom d'auteur.

19.7. Si les *Papilionaceae* sont incluses dans la famille des *Leguminosae* (*nom. alt.*, *Fabaceae*; voir l'article 18.5) en tant que sous-famille, le nom de *Papilionoideae* peut être utilisé au lieu de *Faboideae.*

Recommandation 19A

19A.1. Si aucun nom légitime n'est disponible pour une subdivision de famille qui englobe le type du nom d'un taxon de rang supérieur ou inférieur (par exemple: sous-famille, tribu ou sous-tribu), mais non celui de la famille auquel il est assigné, le nouveau nom pour ce taxon devrait être fondé sur le même nom générique que le nom du taxon supérieur ou inférieur.

Ex. 1. Trois tribus de la famille des *Ericaceae,* dont aucune n'englobe le type du nom de la famille (*Erica* L.), sont les *Pyroleae* D. Don, les *Monotropeae* D. Don et les *Vaccinieae* D. Don. Les noms des sous-familles décrites plus récemment, *Pyroloideae* (D. Don) A. Gray, *Monotropoideae* (D. Don) A. Gray et *Vaccinioideae* (D. Don) Endl., sont fondés sur les mêmes noms génériques.

SECTION 3. NOMS DE GENRES ET DE SUBDIVISIONS DE GENRES

Article 20

20.1. Un nom de genre est un substantif au singulier ou un mot traité comme tel, dont la première lettre est une majuscule (voir l'article 73.2). Il peut avoir une origine quelconque et même être constitué de façon tout à fait arbitraire.

Ex. 1. *Rosa, Convolvulus, Hedysarum, Bartramia, Liquidambar, Gloriosa, Impatiens, Rhododendron, Manihot, Ifloga* (anagramme de *Filago*).

20.2. Un nom de genre ne doit pas coïncider avec un terme morphologique courant à moins d'avoir été publié avant le 1er janvier 1912 en étant accompagné d'un nom spécifique conforme à la nomenclature binaire de Linné.

Ex. 2. Le nom générique *Radicula* Hill (1756) coïncide avec le terme morphologique "*radicula*" (radicule); en outre, dans la publication originale, il n'était pas accompagné d'un nom spécifique conforme au système linnéen. Le nom *Radicula* est correctement attribué à Moench (1794), qui, le premier, l'a combiné avec des épithètes spécifiques, mais qui, à cette époque, y englobait le type du nom générique *Rorippa* Scop. (1760). *Radicula* Moench est, par conséquent, rejeté en faveur de *Rorippa.*

Ex. 3. *Tuber* Wigg. :Fr. était accompagné à sa publication en 1780 d'un nom spécifique binaire (*Tuber gulosorum* Wigg.) et est de ce fait validement publié.

Ex. 4. Les noms de genre *Lanceolatus* Plumstead (1952) et *Lobata* V. J. Chapman (1952) coïncident avec des termes morphologiques et ne sont pas de ce fait validement publiés.

Ex. 5. De nos jours, des noms tels que *Radix, Caulis, Folium, Spina* etc. ne peuvent plus être publiés validement comme noms génériques.

20.3. Un nom de genre ne doit pas être formé de deux mots distincts, à moins que ces mots ne soient reliés par un trait d'union.

Ex. 6. Le nom générique *Uva ursi* Miller (1754), tel que publié à l'origine, était formé de deux mots distincts non reliés par un trait d'union; il est donc rejeté et attribué à Duhamel (1755) sous la forme *Uva-ursi* (pourvu du trait d'union à sa publication).

Ex. 7. Cependant des noms tels que *Quisqualis* (formé de deux mots combinés en un), *Sebastiano-schaueria* et *Neves-armondia* (tous deux composés de deux mots reliés par un trait d'union dans la publication originale) sont validement publiés.

Note 1. Les noms d'hybrides intergénériques sont formés selon les prescriptions de l'appendice I, article H.6.

20.4. Ne sont pas considérés comme noms de genre:

(a) Les mots non destinés à devenir des noms.

Ex. 8. *Anonymos* Walter (*Fl. Carol.* 2, 4, 9, etc. 1788) est un mot rejeté parce que appliqué par Walter à 28 genres différents pour indiquer simplement que ces genres n'étaient pas nommés.

Ex. 9. *Schaenoides* et *Scirpoides,* tels qu'utilisés par Rottbøll (*Descr. Pl. Rar. Progr.* 14, 27. 1772) pour désigner des genres innommés, ressemblant à *Schoenus* et *Scirpus* et au sujet desquels il déclarait (en page 7) qu'il les nommerait plus tard, sont des symboles et non pas des noms de genre. *Kyllinga* Rottb. et *Fuirena* Rottb. (1773) sont les premiers noms légitimes de ces genres.

(b) Les mots appartenant à une nomenclature spécifique uninominale.

Ex. 10. F. Ehrhart (*Phytophylacium* 1780, et Beitr. 4: 145-150. 1789) a proposé une nomenclature uninominale pour diverses espèces connues à cette époque sous des noms binaires; par exemple: *Phaeocephalum* pour *Schoenus fuscus* et *Leptostachys* pour *Carex leptostachys.* Ces noms, qui ressemblent à des noms génériques, ne doivent pas être confondus avec ces derniers et sont rejetés, à moins qu'ils n'aient été publiés plus tard comme noms génériques; par exemple: le nom *Baeothryon,* désignation uninominale employée par Ehrhart pour une espèce, a été publié plus tard comme nom de genre par A. Dietrich.

Ex. 11. Necker, dans ses *Elementa botanica,* 1790, a proposé des désignations uninominales pour ses "*species naturales*". Ces désignations, qui ressemblent à des noms de genre, ne doivent pas être assimilées à ceux-ci, à moins qu'elles n'aient été publiées comme noms de genre par un auteur ultérieur: ainsi *Anthopogon,* employé par Necker pour l'une de ses "*species naturales*", a été publié comme nom de genre par Rafinesque: *Anthopogon* Raf. non Nutt.

Recommandation 20A

20A.1. Les botanistes qui forment des noms de genre devraient se conformer aux suggestions suivantes:

(a) utiliser autant que possible des terminaisons latines;

(b) éviter les noms difficiles à adapter au latin;

(c) ne pas créer des noms très longs ou difficiles à prononcer en latin;

(d) ne pas créer des noms en combinant des mots de langues différentes;

(e) rappeler, si possible, par la composition ou la terminaison du nom, les affinités ou les analogies du genre;

(f) éviter les adjectifs employés substantivement;

(g) éviter les noms identiques à une épithète d'une espèce du même genre ou qui en soient dérivés;

(h) ne pas dédier des genres à des personnes étrangères à la botanique ou du moins aux sciences naturelles;

(i) donner une forme féminine à tous les noms génériques dérivés de noms de personnes, qu'ils soient dédiés à un homme ou à une femme (voir la recommandation 73B);

(j) ne pas créer des noms de genre en combinant des parties de deux noms génériques déjà existants, par exemple: *Hordelymus* de *Hordeum* et *Elymus,* car de tels noms peuvent être pris par erreur pour des noms de nothogenre (voir l'article H.6).

Article 21

21.1. Un nom de subdivision de genre est la combinaison d'un nom générique et d'une épithète subdivisionnaire unis par un terme (*subgenus, sectio, series* etc.) indiquant le rang de la subdivision.

21.2. L'épithète a la même forme que le nom générique ou celle d'un adjectif au pluriel qui s'accorde en genre avec le nom générique; elle s'écrit avec une majuscule (voir l'article 32.5).

21.3. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne doit pas être formée du nom du genre auquel elle appartient avec le préfixe *Eu-*.

Ex. 1. Costus subg. Metacostus; *Ricinocarpos sect. Anomodiscus*; *Sapium subsect. Patentinervia*; *Valeriana sect. Valerianopsis*; *Euphorbia sect. Tithymalus*; *Euphorbia subsect. Tenellae*; *Arenaria ser. Anomalae*; mais pas *Carex sect. Eucarex.*

Note 1. L'emploi, dans un même genre, de la même épithète pour des noms de subdivisions du genre, même de rangs différents, basés sur des types différents est illégitime selon l'article 64.

Note 2. Les noms d'hybrides ayant le rang de subdivision de genre sont créés selon les prescriptions de l'appendice I, article H.7.

Recommandation 21A

21A.1. Si l'on désire mentionner, en même temps que le nom générique et l'épithète spécifique, l'épithète de la subdivision du genre auquel appartient une espèce donnée, cette épithète subdivisionnaire devrait être placée entre les deux et entre parenthèses; au besoin, on indique aussi le rang.

Ex. 1. Astragalus (*Cycloglottis*) *contortuplicatus*; *Astragalus* (*Phaca*) *umbellatus*; *Loranthus* (*sect. Ischnanthus*) *gabonensis.*

Recommandation 21B

21B.1. L'épithète d'un sous-genre ou d'une section est, de préférence, un substantif; celle d'une sous-section ou d'une subdivision inférieure d'un genre est, de préférence, un adjectif au pluriel.

21B.2. En proposant de nouvelles épithètes pour des subdivisions du même genre, les auteurs devraient éviter celles à forme substantive si les épithètes des autres subdivisions coordonnées sont des adjectifs au pluriel, ou vice versa. On devrait aussi éviter de proposer, pour une subdivision de genre, une épithète déjà utilisée pour une subdivision d'un genre voisin, ou identique au nom de ce genre.

Article 22

22.1. Le nom de toute subdivision de genre qui comprend le type du nom légitime adopté pour ce genre doit porter, comme épithète, le nom générique inchangé et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'article 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Article 6.8; voir aussi l'article 7.21).

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour le genre (voir cependant la recommandation 22A).

22.2. La première publication valide d'un nom d'une subdivision de genre qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour le genre, établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les articles 32.6 et 57.3).

Ex. 1. Le sous-genre de *Malpighia* L. qui englobe le lectotype du nom du genre (*M. glabra* L.) se nomme *Malpighia subg. Malpighia* et non *Malpighia subg. Homoiostylis* Niedenzu.

Ex. 2. La section qui comprend le lectotype du nom générique *Malpighia* L. se nomme *Malpighia sect. Malpighia* et non *Malpighia sect. Apyrae* DC.

Ex. 3. Cependant, le nom correct de la section du genre *Rhododendron* L. qui comprend *Rhododendron luteum* Sweet, type de *Rhododendron subg. Anthodendron* (Reichenb.) Rehder, est *Rhododendron sect. Pentanthera* G. Don, nom légitime le plus ancien pour cette section, et non *Rhododendron sect. Anthodendron.*

22.3. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne peut répéter inchangé le nom correct du genre que si les deux noms sont fondés sur le même type.

22.4. Si l'épithète d'une subdivision de genre est identique à l'épithète d'une de ses espèces constituantes ou en est dérivée, le type du nom de la subdivision de genre est le même que celui du nom d'espèce, à moins que l'auteur du nom de cette subdivision n'ait désigné un autre type.

Ex. 4. Le type d'*Euphorbia subg. Esula* Pers. est *E. esula* L.; la désignation d'*E. peplus* L. comme lectotype par Croizat (Revista Sudamer. Bot. 6: 13. 1939) est rejetée.

Ex. 5. Le type de *Lobelia sect. Eutupa* Wimmer est *L. tupa* L.

22.5. Si l'épithète d'une subdivision de genre est identique à ou dérivée de l'épithète d'un nom spécifique qui est un homonyme postérieur, c'est le type de cet homonyme postérieur, dont le nom correct porte nécessairement une épithète différente, qui est le type nomenclatural.

Recommandation 22A

22A.1. Le nom d'une section englobant le type du nom correct d'un sous-genre, mais non le type du nom correct du genre, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir l'épithète et le type du nom de sous-genre.

22A.2. Le nom d'un sous-genre qui n'englobe pas le type du nom correct du genre devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir l'épithète et le type d'un nom de l'une de ses sections subordonnées.

Ex. 1. Au lieu de créer un nouveau nom au rang de sous-genre Brizicky éleva *Rhamnus* L. *sect. Pseudofrangula* Grubov au rang de sous-genre: *Rhamnus subg. Pseudofrangula* (Grubov) Brizicky. Le type des deux noms est le même, *R. alnifolia* L'Hér.

SECTION 4. NOMS D'ESPÈCES

Article 23

23.1. Un nom d'espèce est une combinaison binaire, formée du nom générique suivi d'une seule épithète spécifique qui peut être un adjectif, un nom au génitif ou un attribut, mais pas une phrase à l'ablatif (voir l'article 23.6(c)). Si l'épithète comporte plusieurs mots, ceux-ci sont combinés en un seul ou reliés par un trait d'union. Une épithète non assemblée ainsi dans la publication originale n'est pas à rejeter, mais ses éléments doivent être réunis ou reliés par un trait d'union (voir l'article 73.9).

23.2. L'épithète d'une espèce peut avoir une origine quelconque et peut même être formée arbitrairement (voir cependant l'article 73.1).

Ex. 1. Cornus sanguinea, Dianthus monspessulanus, Papaver rhoeas, Uromyces fabae, Fumaria gussonei, Geranium robertianum, Embelia sarasiniorum, Atropa bella-donna, Impatiens noli-tangere, Adiantum capillus-veneris, Spondias mombin (épithète invariable).

23.3. Les symboles faisant partie des épithètes spécifiques proposées par Linné ne rendent pas les noms dont ils font partie invalides, mais doivent être transcrits.

Ex. 2. *Scandix pecten* ♀ L. est transcrit sous la forme: *Scandix pecten-veneris; Veronica anagallis* ▽ L. est transcrit sous la forme: *Veronica anagallis-aquatica.*

23.4. L'épithète spécifique ne doit pas répéter exactement le nom générique (tautonyme), qu'il y ait ou non addition d'un symbole transcrit.

Ex. 3. *Linaria linaria, Nasturtium nasturtium-aquaticum.*

23.5. L'épithète spécifique de forme adjective et non utilisée substantivement s'accorde grammaticalement avec le nom générique (voir l'article 32.5).

Ex. 4. *Helleborus niger, Brassica nigra, Verbascum nigrum*; *Vinca major, Tropaeolum majus*; *Rubus amnicola,* l'épithète spécifique étant un substantif latin; *Peridermium balsameum* Peck, mais aussi *Gloeosporium balsameae* J. J. Davis, tous deux dérivés de l'épithète d'*Abies balsamea* mais dont l'épithète spécifique est traitée substantivement dans le second exemple.

23.6. Ne sont pas considérés comme épithètes spécifiques:

(a) Les mots non destinés à être pris comme telles.

Ex. 5. *Viola "qualis"* Krocker (*Fl. Siles.* 2: 512, 517. 1790); *Urtica "dubia?"* Forsskål (*Fl. Aegypt.-Arab. cxxi.* 1775), le mot *"dubia?"* étant utilisé à plusieurs reprises dans cet ouvrage pour des espèces qui ne pouvaient être sûrement identifiées.

Ex. 6. *Atriplex "nova"* Winterl (*Index Horti Bot. Univ. Pest. fol.* A. 8. *recto et verso.* 1788), le mot *"nova"* étant ici utilisé en liaison avec quatre espèces différentes d'*Atriplex.*

Ex. 7. Cependant, dans *Artemisia nova* A. Nelson (Bull. Torrey Bot. Club 27: 274. 1900), *nova* était une épithète spécifique volontairement choisie, la distinction de l'espèce de ses proches étant un fait nouveau.

(b) Les adjectifs ordinaux servant à une énumération.

Ex. 8. *Boletus vicesimus sextus, Agaricus octogesimus nonus.*

(c) Les épithètes publiées dans des ouvrages où le système linnéen de nomenclature spécifique binaire n'est pas appliqué d'une façon constante. Linné est réputé avoir employé une nomenclature spécifique binaire de façon constante depuis 1753, même s'il y a quelques exceptions telles qu'*Apocynum fol. androsaemi* L. (*Species Plantarum* 213. 1753 ≡ *Apocynum androsaemifolium* L. *Systema Naturae ed.* 10: 946. 1759).

Ex. 9. *Abutilon album* Hill (Brit. Herb. 49. 1756) est une phrase descriptive réduite à deux mots et non pas un nom binaire dans le sens linnéen; l'autre espèce de Hill, dans le même genre, est *Abutilon flore flavo; Abutilon album* est donc rejeté.

Ex. 10. Secretan (Mycographie Suisse. 1833) a introduit un grand nombre de noms spécifiques nouveaux dont plus de la moitié ne sont pas des binômes, tels qu'*Agaricus albus corticis, Boletus testaceus scaber, Boletus aereus carne lutea.* Il est donc réputé ne pas avoir utilisé d'une façon constante le système linnéen de nomenclature binaire et aucun nom spécifique, même pourvu d'une seule épithète, n'est validement publié dans cet ouvrage.

Ex. 11. Autres exemples d'ouvrages dans lesquels le système linnéen de nomenclature binaire n'est pas appliqué d'une façon constante: Gilibert, *Fl. Lit. Inch.* 1781; Gilibert, *Exerc. Phyt.* 1792; Miller, Gard. Dict. Abr. *ed.* 4. 1754; W. Kramer, *Elench. Veg.* 1756.

(d) Les formules désignant des hybrides (voir l'article H.10.3).

Recommandation 23A

23A.1. Les noms de personnes, de pays et de localités, employés comme épithètes spécifiques, peuvent être des substantifs au génitif (*clusii, porsildiorum, saharae*) ou des adjectifs (*clusianus, dahuricus*) (voir aussi l'article 73 et les recommandations 73C et D).

23A.2. On devrait éviter l'emploi de formes génitives et adjectives d'un même mot pour désigner deux espèces différentes d'un même genre; par exemple, *Lysimachia hemsleyana* Oliver et *L. hemsleyi* Franchet.

Recommandation 23B

23B.1. Les auteurs qui proposent des épithètes spécifiques devraient, en outre, se conformer aux suggestions suivantes:

(a) Utiliser des terminaisons latines autant que possible.

(b) Eviter les épithètes très longues et de prononciation difficile en latin.

(c) Ne pas combiner des mots empruntés à des langues différentes.

(d) Eviter les épithètes formées de mots unis par un trait d'union.

(e) Eviter celles qui ont la même signification que le nom générique (pléonasme).

(f) Eviter celles qui expriment un caractère commun à la plupart des espèces du genre.

(g) Eviter, dans le même genre, des épithètes trop semblables, surtout celles qui ne diffèrent que par leurs dernières lettres ou par la disposition de deux lettres.

(h) Eviter celles qui ont déjà été utilisées dans un genre voisin.

(i) Ne pas adopter des épithètes de noms inédits pris dans les notes ou les lettres de voyageurs, sur des étiquettes d'herbier ou à d'autres sources analogues en les attribuant à leurs auteurs, à moins que ces derniers n'en aient approuvé la publication.

(j) Eviter les épithètes tirées de noms de localités peu connues ou très limitées, à moins que l'aire de l'espèce ne soit très petite.

SECTION 5. NOMS DES TAXONS INFÉRIEURS À L'ESPÈCE (TAXONS INFRASPÉCIFIQUES)

Article 24

24.1. Le nom d'un taxon infraspécifique est une combinaison du nom de l'espèce avec une épithète infraspécifique, précédée d'un terme désignant son rang.

Ex. 1. *Saxifraga aizoon subf. surculosa* Engler & Irmscher. Ce taxon peut aussi être désigné comme *Saxifraga aizoon var. aizoon subvar. brevifolia f. multicaulis subf. surculosa* Engler & Irmscher; la classification de la sous-forme dans l'espèce est ainsi indiquée.

24.2. Les épithètes des taxons infraspécifiques sont formées comme celles des espèces et, si elles sont de forme adjective et non utilisées comme substantifs, elles s'accordent grammaticalement avec le nom générique (voir l'article 32.5).

Ex. 2. *Trifolium stellatum* forma *nanum* (et non *nana*).

24.3. Les épithètes infraspécifiques telles que *typicus, originalis, originarius, genuinus, verus* et *veridicus,* s'efforçant de désigner le taxon qui contient le type du nom du taxon immédiatement supérieur, ne sont pas validement publiées, sauf si elles répètent l'épithète spécifique comme l'exige l'article 26.

24.4. L'emploi d'une combinaison binaire au lieu d'une épithète infraspécifique est inadmissible. Nonobstant l'article 32.1(b), des noms ainsi formés doivent être rectifiés sans changement du nom d'auteur ni de la date de publication.

Ex. 3. "*Salvia grandiflora subsp. S. willeana*" Holmboe doit être cité: *Salvia grandiflora subsp. willeana* Holmboe.

Ex. 4. "*Phyllerpa prolifera var. Ph. firma*" Kütz. doit être modifié en *Phyllerpa prolifera var. firma* Kütz.

24.5. La même épithète peut être utilisée pour des taxons infraspécifiques d'espèces différentes; une subdivision d'espèce peut porter la même épithète qu'une autre espèce (voir cependant la recommandation 24B).

Ex. 5. *Rosa jundzillii var. leioclada* et *Rosa glutinosa var. leioclada; Viola tricolor var. hirta,* malgré l'existence d'une espèce différente et plus ancienne nommée *Viola hirta.*

Note 1. L'emploi de la même épithète pour des taxons infraspécifiques de la même espèce est illégitime (Article 64.3) si les noms sont fondés sur des types différents, même si ces taxons sont de rangs différents.

Recommandation 24A

24A.1. Les recommandations concernant les épithètes spécifiques (Recommandations 23A, B) s'appliquent également aux épithètes infraspécifiques.

Recommandation 24B

24B.1. Les auteurs qui proposent de nouvelles épithètes infraspécifiques devraient éviter celles déjà employées comme épithètes spécifiques dans le même genre.

Article 25

25.1. Du point de vue de la nomenclature, une espèce ou tout taxon inférieur est considéré comme la somme de ses taxons subordonnés, s'il y en a. Pour

les champignons, une holomorphe (voir l'article 59.4) comprend également les taxons de forme corrélés.

Ex. 1. Si *Montia parvifolia* (DC.) Greene est considéré contenir deux sous-espèces, le nom *M. parvifolia* s'applique à la somme de ces taxons subordonnés. Selon cette conception taxonomique, on doit écrire *M. parvifolia* (DC.) Greene *subsp. parvifolia* si l'on se réfère uniquement à la partie de *M. parvifolia* qui inclut son type nomenclatural et exclut le type du nom de l'autre sous-espèce (*M. parvifolia subsp. flagellaris* (Bong.) Ferris).

Article 26

26.1. Le nom de tout taxon infraspécifique qui comprend le type du nom légitime adopté pour l'espèce à laquelle il appartient doit porter comme épithète finale l'épithète inchangée du nom de l'espèce et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'article 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Article 6.8; voir aussi l'article 7.21).

Ex. 1. La combinaison *Lobelia spicata var. originalis* McVaugh, s'appliquant à un taxon qui comprend le type du nom *Lobelia spicata* Lam., doit être remplacée par *Lobelia spicata* Lam. *var. spicata.*

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour l'espèce (voir aussi la recommandation 26A).

26.2. La première publication valide d'un nom d'un taxon infraspécifique qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour l'espèce établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les articles 32.6 et 57.3).

Ex. 2. La publication du nom *Lycopodium inundatum var. bigelovii* Tuckerman (1843) établit automatiquement le nom d'une autre variété, *Lycopodium inundatum* L. *var. inundatum,* dont le type est celui du nom *Lycopodium inundatum* L.

Ex. 3. *Utricularia stellaris* L. *f.* (1781) comprend *U. stellaris var. coromandeliana* A. DC. (1844) et *U. stellaris* L. *f. var. stellaris* qui fut automatiquement créé au même moment. Si *U. stellaris* est inclu dans *U. inflexa* Forsskål (1775) en tant que variété, le nom correct de la variété est *U. inflexa var. stellaris* (L. *f.*) P. Taylor (1961).

Recommandation 26A

26A.1. Le nom d'une variété englobant le type du nom correct d'une sous-espèce, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir l'épithète et le type du nom de la sous-espèce.

26A.2. Le nom d'une sous-espèce qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir l'épithète et le type d'un nom de l'une de ses variétés subordonnées.

26A.3. Le nom d'un taxon de rang infra-variétal englobant le type du nom correct d'une sous-espèce ou d'une variété, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir l'épithète et le type du nom de la sous-espèce ou variété. Par ailleurs, le nom d'une sous-espèce ou variété qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce ne devrait pas avoir l'épithète d'un nom d'un de ses taxons subordonnés, de rang inférieur à la variété.

Ex. 1. Pour Fernald, *Stachys palustris subsp. pilosa* (Nutt.) Epling englobait cinq variétés. Pour l'une d'entre elles (celle qui contenait le type du *S. palustris subsp. pilosa*) il créa la combinaison *S. palustris var. pilosa* (Nutt.) Fern., car aucun nom variétal légitime n'était disponible.

Ex. 2. Comme il n'y avait pas de nom légitime disponible au rang de sous-espèce, Bonaparte créa la combinaison *Pteridium aquilinum subsp. caudatum* (L.) Bonap., tout en employant la même épithète que Sadebeck avait utilisée plus tôt dans la combinaison *P. aquilinum var. caudatum* (L.) Sadeb. (Les deux noms sont basés sur le type du nom spécifique *Pteris caudata* L.). Chacun des deux noms est légitime et les deux peuvent être utilisés, comme l'a fait Tryon qui traita *P. aquilinum var. caudatum* comme l'une des quatre variétés du *P. aquilinum subsp. caudatum.*

Article 27

27.1. L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut répéter inchangée l'épithète du nom correct de l'espèce que si les deux noms sont fondés sur le même type.

SECTION 6. NOMS DES PLANTES CULTIVÉES

Article 28

28.1. Les plantes sauvages introduites en culture gardent les noms qu'elles porteraient à l'état naturel.

28.2. Les hybrides, y compris ceux apparus en culture, peuvent recevoir des noms conformément aux provisions de l'appendice I (voir aussi les articles 40 et 50).

Note 1. Des désignations indépendantes supplémentaires pour les plantes utilisées en agriculture, sylviculture et horticulture (pouvant avoir leur origine aussi bien dans la nature qu'en culture) sont l'objet de l'"International Code of Nomenclature for Cultivated Plants", où des règles sont établies pour leur formation et leur utilisation. Cependant, rien n'exclut l'utilisation, pour des plantes cultivées, de noms publiés conformément aux dispositions du Code International de la Nomenclature Botanique.

Note 2. L'utilisation, comme épithètes de cultivars, d'épithètes publiées en accord avec le Code International de la Nomenclature Botanique est autorisée par les règles de l'"International Code of Nomenclature for Cultivated Plants" (Article 27), si on considère que le statut de cultivar est approprié pour les groupes en question. Dans les autres cas, les épithètes de cultivars publiées à partir du 1er janvier 1959 en conformité avec l'article 27 de l'"International Code of Nomenclature for Cultivated Plants" (Article 27) doivent être des noms de fantaisie nettement différents des épithètes de noms latins régis par le Code International de la Nomenclature Botanique.

Ex. 1. Noms de cultivars: *Taxus baccata* "Variegata" ou *Taxus baccata* cv. Variegata (fondé sur *T. baccata var. variegata* Weston), *Phlox drummondii* "Sternenzauber", *Viburnum* ×*bodnantense* "Dawn".

CHAPITRE IV. PUBLICATION EFFECTIVE ET VALIDE

SECTION 1. CONDITIONS ET DATES DE PUBLICATION EFFECTIVE

Article 29

29.1. Aux termes de ce Code, une publication n'est rendue effective que par la distribution publique d'imprimés (par vente, échange ou don) ou, du moins, la distribution d'imprimés à des institutions botaniques dont les bibliothèques sont accessibles aux botanistes en général. La communication de noms nouveaux dans une séance publique, l'apposition de noms dans des collections ou des jardins publics et l'édition de microfilms reproduisant des textes holographes ou dactylographiés ou tout autre matériel non publié, ne constituent pas une publication effective.

Ex. 1. Cusson a annoncé la création du genre *Physospermum* dans un mémoire lu à la Société des Sciences de Montpellier en 1770, puis en 1782 ou 1783 à la Société de Médecine de Paris; mais le genre n'a été publié effectivement qu'en 1787 dans les Mémoires de la Société Royale de Médecine de Paris 5(1): 279.

29.2. La publication par autographie indélébile est effective si elle a eu lieu avant le 1er janvier 1953.

Ex. 2. *Salvia oxyodon* Webb & Heldr. a été publié effectivement en juillet 1850 dans un catalogue autographié mis en vente (Webb & Heldreich, *Catalogus Plantarum Hispanicarum ... ab A. Blanco lectarum,* Paris, juillet 1850, in-folio).

Ex. 3. H. Léveillé, Flore du Kouy Tchéou (1914-1915), ouvrage reproduit par lithographie d'un texte écrit à la main, est publié effectivement.

29.3. Selon cet article, on considère comme autographiés les textes holographes, même multipliés mécaniquement ou graphiquement par la lithographie, l'offset, la gravure sur métal.

29.4. A partir du 1er janvier 1953, la publication d'un nom nouveau dans un catalogue commercial ou dans un journal d'information non scientifique, et à partir du 1er janvier 1973, dans une liste d'échange de graines, ne constitue pas une publication effective.

Recommandation 29A

29A.1. Il est vivement recommandé aux auteurs d'éviter de publier de nouveaux noms et des descriptions de nouveaux taxons dans des imprimés éphémères quelconques, notamment dans ceux qui sont multipliés en nombre limité et incertain, dont la persistence peut être mise en doute, dont la publication effective du point de vue du nombre d'exemplaires n'est pas évidente, ou qui n'ont guère de chance de toucher le public. Les auteurs devraient éviter de publier des noms nouveaux et des descriptions dans des périodiques populaires, dans des périodiques de documentation ("abstracting journals") ou sur des feuilles d'errata.

Article 30

30.1. La date de publication effective est celle où l'imprimé devient accessible selon les dispositions de l'article 29. En l'absence de preuve permettant de fixer une autre date, celle qui figure sur l'imprimé lui-même doit être tenue pour correcte.

Ex. 1. Les diverses parties du *Species Plantarum* de Willdenow ont été publiées aux dates suivantes: 1(1), 1797; 1(2), 1798; 2(1), 1799; 2(2), 1799 ou janvier 1800; 3(1) (jusqu'à la page 850), 1800; 3(2) (jusqu'à la page 1470), 1802; 3(3) (jusqu'à la page 2409), 1803 (plus tard que le *Flora Boreali-Americana* de Michaux); 4(1) (jusqu'à la page 630), 1805; 4(2), 1806; ces dates, dont quelques-unes diffèrent de celles des pages de titre des volumes, sont admises comme étant les dates effectives de publication.

30.2. Pour les tirés-à-part distribués à l'avance, la date de publication effective est celle qui y figure, à moins d'inexactitude démontrée.

Ex. 2. Publication dans des tirés-à-part distribués à l'avance: Les noms d'espèces de *Selaginella* publiés par Hieronymus dans Hedwigia 51: 241-272 (1912) ont été effectivement publiés le 15 octobre 1911, puisque le volume contenant l'article indique (*p. ii*) que le tiré-à-part a paru à cette date.

Recommandation 30A

30A.1. La date de la remise d'imprimés par l'éditeur ou son représentant à une agence reconnue de distribution devrait être acceptée comme date de publication effective.

Article 31

31.1. A partir du 1er janvier 1953, la distribution de textes imprimés accompagnant des exsiccata ne constitue pas une publication effective.

Note 1. Si les imprimés sont également distribués indépendamment des exsiccata, cela constitue une publication effective.

Ex. 1. Des imprimés comme *Schedae operis ... plantae finlandiae exsiccatae,* Helsingfors 1. 1906, 2. 1916, 3. 1933, 1944, ou Lundell & Nannfeldt, *Fungi exsiccati suecici* etc., Uppsala 1-..., 1934-..., distribués indépendamment des exsiccata, que ce soit avant ou après le 1er janvier 1953, sont effectivement publiés.

SECTION 2. CONDITIONS ET DATES DE PUBLICATION VALIDE DES NOMS

Article 32

32.1. Pour être publié validement, le nom d'un taxon (autonymes exceptés) doit, à la fois, *(a)* avoir été effectivement publié (voir l'article 29) depuis la date servant de point de départ pour le groupe correspondant (Article 13.1); *(b)* avoir une forme qui soit en accord avec les prescriptions des articles 16 à 27 et H.6 à 7; *(c)* être accompagné soit d'une description ou diagnose, soit d'une référence à une description ou diagnose antérieure effectivement publiée (à l'exception des cas prévus à l'article H.9); et *(d)* être conforme aux dispositions particulières des articles 33 à 45 (voir aussi l'article 45.4).

Ex. 1. *Egeria* Néraud (*in* Gaudichaud, Voy. Uranie, Bot. 25, 28. 1826), publié sans description ni diagnose, ni renvoi à une description ou à une diagnose antérieure, n'a pas été validement publié.

Ex. 2. Le nom *Loranthus macrosolen* Steudel a paru primitivement, sans description ni diagnose, sur des étiquettes imprimées distribuées aux environs de 1843 avec la section II. n° 529, 1288, des exsiccata d'Abyssinie de Schimper; sa publication valide ne date que de 1847, lorsque A. Richard (*Tent. Fl. Abyss.* 1: 340) a fourni une description.

Ex. 3. Dans l'*Hortus britannicus* de Sweet, *ed.* 3 (1839), pour chaque espèce énumérée, la couleur de la fleur, la durée de vie de la plante et une traduction anglaise de l'épithète spécifique sont fournies dans une table. Dans bien des genres la couleur de la fleur et la durée de vie peuvent être identiques pour toutes les espèces et il est évident que leur mention n'équivaut pas à une description de validation. Les noms nouveaux qui apparaissent dans cette œuvre ne sont, en conséquence, pas validement publiés, à l'exception de quelques cas où référence est faite à des descriptions antérieures ou à des basionymes validement publiés.

32.2. La diagnose d'un taxon est l'énoncé succinct des caractères qui, dans l'esprit de l'auteur, le distinguent d'autres taxons.

32.3. Pour effectuer la publication valide d'un nom, la référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment peut être directe ou indirecte (Article 32.4). Pour les noms publiés à partir du 1er janvier 1953, la référence doit, par contre, être complète et directe comme spécifié à l'article 33.2.

32.4. Une référence indirecte est l'indication univoque, donnée en citant le nom de l'auteur ou par tout autre moyen, qu'une description ou diagnose antérieurement et effectivement publiée s'applique.

Ex. 4. *Kratzmannia* Opiz (*in* Berchtold & Opiz, Oekon.-Techn. Fl. Böhm. 1: 398. 1836), publié avec une diagnose, n'était pas accepté par l'auteur: il n'était donc pas publié validement. Plus tard, il a été accepté expressément par Opiz, (Seznam 56, 1852), mais sans description ni diagnose. Dans la citation "*Kratzmannia* O." réside la référence indirecte à la description de 1836.

Ex. 5. Opiz a publié le nom de genre *Hemisphace* (Bentham) Opiz (1852) sans description ni diagnose; en écrivant "*Hemisphace* Benth.", il s'est référé indirectement à la description, effectivement publiée par Bentham (*Labiat. Gen. Spec.* 193. 1833), de *Salvia sect. Hemisphace.*

Ex. 6. La combinaison nouvelle *Cymbopogon martini* (Roxb.) W. Watson (1882) est validée par l'adjonction du nombre "309" qui représente, suivant l'explication donnée en tête de la même page, le numéro d'ordre de l'espèce (*Andropogon martini* Roxb.) dans Steudel (*Syn. Pl. Glum.* 1: 388. 1854). Bien que la référence au basionyme, *Andropogon martini,* soit indirecte, il n'existe aucune ambiguïté.

32.5. Des noms publiés avec une terminaison latine incorrecte, mais qui, par ailleurs, sont conformes au Code, sont considérés comme étant validement publiés et sont modifiés selon les articles 17-19, 21, 23 et 24, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication (voir aussi l'article 73.10).

32.6. Les autonymes (Article 6.8) sont reconnus comme noms valides et datent de la publication où ils furent établis (voir les articles 19.4, 22.2 et 26.2), qu'ils y apparaissent en clair ou non.

Note 1. Dans certains cas, une illustration accompagnée d'une analyse équivaut à une description (voir les articles 42 et 44).

Note 2. Pour les noms de taxons végétaux qui à l'origine n'étaient pas considérés comme plantes, voir l'article 45.4.

Recommandation 32A

32A.1. Un nom ne devrait pas être validé simplement par une référence à une description ou diagnose antérieure à 1753.

Recommandation 32B

32B.1. La description ou la diagnose d'un taxon nouveau devrait mettre en relief les différences entre ce taxon et les taxons affines.

Recommandation 32C

32C.1. Les auteurs devraient éviter l'adoption d'un nom invalide, publié antérieurement pour un taxon différent.

Recommandation 32D

32D.1. La description de taxons nouveaux devrait être accompagnée de figures montrant des détails propres à faciliter l'identification.

32D.2. Dans la légende des figures, il faudrait indiquer le matériel qui a servi de modèle aux dessins.

32D.3. Les auteurs devraient indiquer avec précision l'échelle des figures publiées.

Recommandation 32E

32E.1. La description ou la diagnose d'une plante parasite, et particulièrement d'un champignon parasite, devrait être accompagnée de l'indication des hôtes, désignés par leur nom scientifique et non pas seulement par un nom vernaculaire de signification souvent équivoque.

Article 33

33.1. Une combinaison (autonymes exceptés) n'est validement publiée que si l'auteur associe expressément l'épithète finale avec le nom du genre ou de l'espèce, ou avec son abréviation.

Ex. 1. Combinaisons validement publiées: en plaçant, dans le *Species Plantarum,* l'épithète en marge du nom de genre, Linné a clairement associé cette épithète avec le nom du genre. Miller a atteint le même résultat, dans le Gardeners Dictionary, *ed.* 8, en plaçant les épithètes entre parenthèses immédiatement après les noms de genre, et Steudel a fait de même, dans le *Nomenclator Botanicus*, en plaçant une liste des épithètes à la suite du nom générique. On admettra en général comme publiée validement, toute combinaison obtenue au moyen d'artifices typographiques associant une épithète à un nom de genre ou d'espèce donné.

Ex. 2. Combinaisons non validement publiées: le commentaire de Rafinesque au sujet de *Blephilia* (J. Phys. Chim. Hist. Nat. Arts 89: 98. 1819): "Le type de ce genre est la *Monarda ciliata* Linn." ne constitue pas une publication valide de la combinaison *Blephilia ciliata,* puisque l'auteur n'associe pas l'épithète *ciliata* au nom de genre *Blephilia.* De même, la combinaison *Eulophus peucedanoides* ne peut être attribuée à Bentham simplement parce que cet auteur cite "*Cnidium peucedanoides* H. B. et K." après la description d'*Eulophus* (*in* Bentham & Hooker, *Gen. Pl.* 1: 885. 1867).

33.2. Une combinaison nouvelle ou un nom de remplacement délibérément créé pour être substitué à un autre nom validement publié précédemment (*nomen novum*), publié à partir du 1er janvier 1953, n'est valide que si son basionyme (synonyme porteur du nom ou de l'épithète) ou le synonyme remplacé (si un nom nouveau est proposé), est précisé, avec référence complète et directe à l'auteur et au lieu de publication valide, avec mention de la page ou de la planche[1] et de la date. Les erreurs de citation bibliographique et les façons incorrectes de citer l'auteur (voir l'article 46) n'invalident pas la publication d'une combinaison nouvelle ou d'un nom nouveau.

Ex. 3. En transférant *Ectocarpus mucronatus* Saund. dans le genre *Giffordia,* Kjeldsen & Phinney (Madroño 22: 90. 27 avril 1973) ont cité le basionyme et son auteur mais sans référence au lieu de publication valide. Plus tard (Madroño 22: 154. 2 juillet 1973) ils ont validé le binôme *Giffordia mucronata* (Saund.) Kjeldsen & Phinney en donnant une référence complète et directe au lieu de publication valide du basionyme.

Ex. 4. *Aronia arbutifolia var. nigra* (Willd.) Seymour (1969) a été publié en tant que combinaison nouvelle basée sur "*Mespilus arbutifolia* L. *var. nigra* Willd., *in Species Plantarum* 2: 1013. 1800." Willdenow incluait ces plantes dans le genre *Pyrus* et non *Mespilus* et la publication datait de 1799 et non de 1800; ces erreurs sont considérées comme des erreurs de citation bibliographique et n'invalident pas la nouvelle combinaison.

Ex. 5. La combinaison *Trichipteris kalbreyeri* a été proposée par Tryon (Contr. Gray Herb. 200: 45. 1970) accompagnée d'une référence complète et directe à *Alsophila kalbreyeri* C. Chr. (*Index*

---

[1]Une référence à la page (pour les publications en pagination continue) est à interpréter ici, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le basionyme est validement publié, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le protologue est imprimé, mais pas comme l'indication de la pagination de la publication entière, si le nombre de ses pages est plus élevé.

Filic. 44. 1905). Il ne s'agissait toutefois pas du lieu de publication valide du basionyme, qui avait été publié précédemment, avec le même type, par Baker (Summ. New Ferns 9. 1892). L'erreur de citation bibliographique de Tryon n'invalide pas cette nouvelle combinaison, qui doit se citer *Trichipteris kalbreyeri* (Baker) Tryon.

Ex. 6. La combinaison *Lasiobelonium corticale* a été proposée par Raitviir (1980) avec une référence complète et directe à *Peziza corticalis* Fr. (*Syst. Mycol.* 2: 96. 1822). Il ne s'agissait toutefois pas du lieu de publication valide du basionyme, qui, d'après le Code en vigueur en 1980, était dans Mérat (Nouv. Fl. Env. Paris *ed.* 2, 1: 22. 1821) et d'après le présent Code est dans Persoon (*Obs. Mycol.* 1: 28. 1796). L'erreur de citation bibliographique de Raitviir n'invalide pas la nouvelle combinaison, qui doit être citée: *Lasiobelonium corticale* (Pers.) Raitviir.

33.3. Un simple renvoi à l'*Index Kewensis* ou à l'Index of Fungi ou à tout autre ouvrage que celui qui contient la publication valide ne constitue pas une référence directe et complète à la publication originale d'un nom.

Ex. 7. Ciferri (Mycopath. Mycol. Appl. 7: 86-89. 1954), en proposant 142 combinaisons nouvelles dans *Meliola,* a omis de faire référence aux lieux de publication des basionymes en mentionnant seulement qu'on peut les trouver dans les listes de Petrak ou dans l'Index of Fungi. Aucune de ces combinaisons n'est validement publiée. De même, Grummann (*Cat. Lich. Germ.*: 18. 1963) introduit une combinaison nouvelle sous la forme *Lecanora campestris f.* "*pseudistera* (Nyl.) Grumm. c.n. — *L. p.* Nyl., Z 5: 521", où "Z 5" signifie Zahlbruckner (*Cat. Lich. Univ., vol.* 5: 521. 1928), publication où se trouve la citation complète du basionyme *Lecanora pseudistera* Nyl. Cette combinaison de Grummann n'est pas validement publiée.

Note 1. La publication d'un nom pour un taxon précédemment connu sous un nom mal appliqué doit être valide conformément aux articles 32-45. Cette procédure ne doit pas être confondue avec la publication délibérée d'un nom de remplacement pour un nom validement publié mais illégitime (*nomen novum,* Article 72.1(b)). Le type d'un tel nom est nécessairement le même que celui du nom qu'il remplace (Article 7.11).

Ex. 8. *Sadleria hillebrandii* Robinson (1913) a été introduit en tant que "*nom. nov.*" pour "*Sadleria pallida* Hilleb. Fl. Haw. Is. 582. 1888. Not Hook & Arn. Bot. Beech. 75. 1832." Comme les conditions prévues par les articles 32-45 sont remplies (avant 1935, une publication valide pouvait se faire par simple référence à une description antérieure dans n'importe quelle langue), le nom est validement publié. Il doit cependant être considéré comme le nom d'une espèce nouvelle, validé par la citation de la description, par Hillebrand, de plantes nommées à tort *S. pallida* Hooker & Arn., et non comme un *nomen novum* ainsi qu'indiqué; l'article 7.11 ne s'applique donc pas.

Ex. 9. *Juncus bufonius var. occidentalis* F. J. Herm. (U.S. Forest Serv. Techn. Rep. RM-18: 14. 1975) a été publié comme un "*nom. et stat. nov.*" pour *J. sphaerocarpus* "*auct. Am., non* Nees". Vu qu'il n'y a ni diagnose latine, ni désignation de type, ni référence à une publication antérieure où celles-ci se trouveraient, le nom n'est pas validement publié.

33.4. Le nom d'un taxon dont le rang est désigné par un terme impropre (infraction à l'article 5) n'est pas validement publié; c'est le cas par exemple d'une forme divisée en variétés, d'une espèce divisée en genres, d'un genre divisé en familles ou en tribus.

Ex. 10. Le nom "*sectio Orontiaceae*" n'a pas été validement publié par R. Br. (*Prodr.* 337. 1810), puisque l'auteur a appliqué de façon impropre le terme "*sectio*" à des taxons d'un rang supérieur au genre.

Ex. 11. La publication des noms tribus *Involuta* Huth et tribus *Brevipedunculata* Huth (Bot. Jahrb. Syst. 20: 365, 368. 1895) n'est pas valide, puisque Huth a, dans le genre *Delphinium,* appliqué à tort le terme "tribus" à des taxons de rang inférieur à celui de la section.

Ex. 12. Gandoger, dans sa *Flora Europae* (1883-1891), employa le terme "espèce" et utilisa une nomenclature binaire pour deux catégories de taxons de rang différent, ceux du rang supérieur étant équivalents aux espèces de la littérature contemporaine. Il appliqua à tort le terme espèce au rang inférieur, de sorte que les noms de ces taxons (les micro-espèces de Gandoger) ne sont pas validement publiés.

33.5. On fait exception à l'article 33.4 pour les noms de subdivisions de genres désignés comme tribus (*tribus*) dans le *Systema Mycologicum* de Fries, qui sont considérés comme des noms de subdivisions de genres validement publiés.

Ex. 13. *Agaricus* tribus *Pholiota* Fr. (1821) est un basionyme validement publié pour le nom de genre *Pholiota* (Fr.) P. Kummer (1871).

Recommandation 33A

33A.1. La référence complète et directe au lieu de publication d'un basionyme ou d'un synonyme remplacé devrait suivre immédiatement la combinaison nouvelle ou le *nomen novum* proposé. Elle ne devrait pas être fournie par une simple référence à la bibliographie en fin de publication, ou à d'autres parties de la même publication, par exemple à l'aide d'abréviations comme "*loc. cit.*" ou "*op. cit.*"

Article 34

34.1. Un nom n'est pas validement publié: *(a)* s'il n'est pas accepté par l'auteur dans la publication originale; *(b)* s'il est simplement proposé en anticipant sur l'acceptation future du groupe lui-même, de ses limites, de sa position ou de son rang (nom provisoire); *(c)* s'il n'est cité qu'en tant que synonyme; *(d)* s'il n'est déterminé que par la mention des taxons subordonnés qu'il englobe.

34.2. L'article 34.1(a) ne s'applique pas à des noms publiés avec un point d'interrogation ou tout autre signe exprimant un doute d'ordre taxonomique de la part de l'auteur, qui cependant les accepte et les publie. L'article 34.1(b) ne s'applique pas aux noms d'anamorphes de champignons publiés dans des genres holomorphes en prévision de la découverte d'un type particulier de téléomorphe (voir l'article 59, Ex.2).

Ex. 1. (a) Le nom du genre monotypique *Sebertia* Pierre (ms.) n'a pas été validement publié par Baillon (Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2: 945. 1891) qui n'a pas accepté ce nom. Bien qu'il ait fourni une description du taxon, il a affecté l'unique espèce *Sebertia acuminata* Pierre (ms.) au genre *Sersalisia* R. Br., sous le nom de *Sersalisia ? acuminata.* Selon les stipulations de l'article 34.2, cette combinaison a été validement publiée. Le nom *Sebertia* Pierre (ms.) a été ultérieurement publié validement par Engler (1897).

Ex. 2. (a) Les noms placés dans la colonne de gauche de la thèse linnéenne *Herbarium Amboinense* soutenue par Stickman (1754) n'étaient pas acceptés par Linné à la publication et ne sont pas validement publiés.

Ex. 3. (a) (b) Le nom de genre *Conophyton* Haw. a été proposé par Haworth (*Rev. Pl. Succ.* 82. 1821) pour *Mesembryanthemum sect. Minima* Haw. (*Rev. Pl. Succ.* 81. 1821) en ces termes: "If this section proves to be a genus, the name of *Conophyton* would be apt", publication non valide, puisque Haworth n'acceptait ni le nom ni le genre; le nom correct est *Conophytum* N. E. Br. (1922).

Ex. 4. (c) *Acosmus* Desv. (*in* Desf., *Cat. Pl. Horti Paris.* 233. 1829), cité comme synonyme du nom générique *Aspicarpa* Rich., n'a pas été de ce fait publié validement.

Ex. 5. (c) *Ornithogalum undulatum* hort. Bouch. (*in* Kunth, *Enum. Pl.* 4: 348. 1843), cité comme synonyme de *Myogalum boucheanum* Kunth, n'a pas été publié validement de ce fait; tranférée dans le genre *Ornithogalum,* cette espèce sera appelée *O. boucheanum* (Kunth) Ascherson (1866).

Ex. 6. (c) *Erythrina micropteryx* Poeppig n'a pas été validé par la citation de ce nom dans la synonymie de *Micropteryx poeppigiana* Walp. (1850); si l'espèce est placée dans le genre *Erythrina,* elle s'appelle *E. poeppigiana* (Walp.) Cook (1901).

Ex. 7. (d) Le nom de famille *Rhaptopetalaceae* Pierre (Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2: 1296. mai 1897), accompagné de la simple mention de ses constituants, les genres *Brazzeia, Scytopetalum* et *Rhaptopetalum,* n'a pas été publié validement, parce que Pierre n'en a donné aucune description ni diagnose. La famille doit donc porter le nom plus récent de *Scytopetalaceae* Engler (octobre 1897), qui est accompagné d'une description.

Ex. 8. (d) Le nom générique *Ibidium* Salisb. (Trans. Hort. Soc. London 1: 291. 1812) a été publié avec la seule énumération de quatre espèces constituantes. Salisbury n'ayant fourni aucune description ni diagnose, *Ibidium* n'est pas validement publié.

34.3. A partir du 1er janvier 1953, aucun des noms différents (noms alternatifs) proposés simultanément pour un même taxon par le même auteur n'est publié validement. Cette règle ne s'applique pas si la même combinaison est utilisée simultanément à des rangs différents, soit pour un taxon infraspécifique dans une espèce, soit pour une subdivision de genre dans un genre (voir les recommandations 22A.1, 22A.2 et 26A.1 à 26A.3).

Ex. 9. Les espèces de *Brosimum* décrites par Ducke (Arch. Jard. Bot. Rio de Janeiro 3: 23-29. 1922) ont reçu, en même temps, des noms alternatifs dans le genre *Piratinera* ajoutés en note infrapaginale (*pp.* 23-24). La publication de ces noms, ayant été effectuée avant le 1er janvier 1953, est valide.

Ex. 10. *Euphorbia jaroslavii* Polj. (Bot. Mater. Gerb. Bot. Inst. Komarova Akad. Nauk SSSR 15: 155. tab. 1953) a été publié avec le nom alternatif *Tithymalus jaroslavii.* Aucun de ces noms n'est validement publié. L'un d'eux, *Euphorbia yaroslavii,* a été validé par Poljakov (1961) qui l'a effectivement publié avec référence à la publication antérieure et translittération différente de la lettre initiale. Poljakov, en même temps, a rejeté l'autre nom.

Ex. 11. La description de "*Malvastrum bicuspidatum subsp. tumidum* S. R. Hill *var. tumidum, subsp. et var. nov.*" (Brittonia 32: 474. 1980) a validé simultanément *M. bicuspidatum subsp. tumidum* S. R. Hill et *M. bicuspidatum var. tumidum* S. R. Hill.

Note 1. Le nom d'une holomorphe de champignon et celui d'une anamorphe correspondante (voir l'article 59), même s'ils sont validés simultanément, ne sont pas des noms alternatifs au sens de l'article 34.4. Ils possèdent des types différents et n'appartiennent pas au même taxon: on considère que la circonscription de l'holomorphe inclut l'anamorphe mais non l'inverse.

Ex. 12. *Lasiosphaeria elinorae* Linder (1929), le nom d'une holomorphe de champignon, et le nom publié simultanément d'une anamorphe correspondante, *Helicosporium elinorae* Linder, sont tous deux valides et peuvent être utilisés en fonction de l'article 59.5.

Recommandation 34A

34A.1. Les auteurs devraient éviter de publier ou même de mentionner dans leurs textes des noms inédits qu'ils n'acceptent pas, surtout si les responsables de ces noms inédits n'en ont pas autorisé formellement la publication (voir la recommandation 23B.1(i)).

Article 35

35.1. A partir du 1er janvier 1953, un nom nouveau ou une combinaison nouvelle, sans indication précise du rang du taxon auquel il s'applique, n'est pas validement publié.

35.2. Un nom nouveau ou une combinaison nouvelle publié avant le 1er janvier 1953 sans indication précise de rang est validement publié pour autant que toutes les autres conditions nécessaires pour une publication valide soient remplies; il ou elle ne joue toutefois aucun rôle en matière de priorité, si ce n'est pour l'homonymie (voir l'article 64.4). S'il s'agit d'un nom nouveau, il peut servir de basionyme ou de synonyme à remplacer pour des combinaisons ultérieures ou des nomina nova à des rangs définis.

Ex. 1. Les groupes *Soldanellae, Sepincoli, Occidentales,* etc. furent publiés dans le genre *Convolvulus* par House (Muhlenbergia 4: 50. 1908) sans aucune indication de rang. Ces noms sont validement publiés mais n'occupent pas de rang défini et ne possèdent pas de statut en matière de priorité, si ce n'est qu'ils peuvent constituer des homonymes.

Ex. 2. Dans le genre *Carex,* l'épithète *Scirpinae* a été publiée par Tuckerman (*Enum. Caric.* 8. 1843) pour un taxon infragénérique de rang non défini; le rang de section lui a été attribué par Kükenthal (*in* Engler, Pflanzenr. 38 (IV, 20): 81. 1909) et si on lui reconnaît ce rang, il doit être cité sous la forme *Carex sect. Scirpinae* (Tuckerman) Kükenthal.

35.3. Si dans une publication antérieure au 1er janvier 1890 il n'est admis qu'un seul rang infraspécifique, celui-ci est considéré comme étant variétal, pour autant que cela ne soit pas contraire aux déclarations de l'auteur lui-même dans la même publication.

35.4. En matière d'indication de rang, l'ensemble des publications du même auteur sous un même titre, telles que les différentes parties d'une flore parues à différentes dates (mais non pas les différentes éditions du même ouvrage), doivent être prises comme un tout, et toute indication y incluse concernant le rang des taxons compris dans l'ouvrage doit être considérée comme publiée en même temps que la première livraison.

Article 36

36.1. A partir du 1er janvier 1935, le nom d'un taxon végétal nouveau (algues et fossiles exceptés) n'est publié validement que s'il est accompagné

d'une description ou diagnose latine, ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée antérieurement de façon effective (voir cependant l'article H.9).

Ex. 1. Les noms *Schiedea gregoriana* Degener (*Fl. Hawaiiensis, fam.* 119. 1936, 9 avril) et *S. kealiae* Caum & Hosaka (Occas. Pap. Bernice Pauahi Bishop Mus. 11 (23): 3. 1936, 10 avril) ont été proposés pour la même plante; le type du premier nom est une partie du matériel original du second. Le nom *S. gregoriana* n'est pas accompagné d'une diagnose ou d'une description latine, il n'est donc pas validement publié; le nom postérieur *S. kealiae* est par contre légitime.

36.2. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non fossiles n'est validement publié que s'il est accompagné d'une diagnose ou description latine ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée de façon effective antérieurement.

Recommandation 36A

36A.1. Les auteurs qui publient des noms de taxons nouveaux de plantes non fossiles devraient, en plus de la diagnose, donner ou citer une description complète en latin.

Article 37

37.1. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau de rang générique ou inférieur n'est validement publié que si l'holotype du nom est indiqué (voir les articles 7 à 10; voir cependant l'article H.9, Note 1, pour les noms de certains hybrides).

37.2. Pour le nom d'un nouveau genre ou d'une nouvelle subdivision de genre, l'inclusion d'une référence (directe ou indirecte) au type unique du nom d'une espèce est acceptable comme indication de l'holotype (voir aussi l'article 22.4; et cependant l'article 37.4).

37.3. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique, la citation d'un élément unique est acceptable comme indication de l'holotype (mais voir l'article 37.4). La simple citation d'une localité sans référence précise à un spécimen ne constitue cependant pas une indication de l'holotype. La citation du nom du collecteur et/ou du numéro de la récolte et/ou de la date de la récolte et/ou de la référence à quelqu'autre particularité du spécimen-type ou de son illustration est exigée.

37.4. Pour le nom d'un nouveau taxon publié à partir du 1er janvier 1990, l'indication de l'holotype doit comporter l'un des mots "*typus*" ou "*holotypus*", ou son abréviation, ou son équivalent dans une langue moderne.

37.5. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique publié à partir du 1er janvier 1990, dont le type est un spécimen ou une

illustration inédite, l'herbier ou l'institution dans lequel le type est préservé doit être précisé.

Note 1. L'indication de l'herbier ou de l'institution peut être faite sous forme abrégée, par exemple comme indiqué dans l'*Index Herbariorum.*

Recommandation 37A

37A.1. La mention du type nomenclatural devrait suivre immédiatement la description ou diagnose et devrait faire usage du mot latin "*typus*" ou "*holotypus*".

Article 38

38.1. A partir du 1er janvier 1912, le nom d'un taxon nouveau de plantes fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié validement que si sa description ou diagnose est accompagnée d'une illustration montrant les caractères essentiels, ou du renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

Article 39

39.1. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non-fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié validement que si la description ou diagnose latine est accompagnée d'une illustration montrant les caractères morphologiques distinctifs, ou du renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

Recommandation 39A

39A.1. L'illustration requise pour satisfaire aux conditions de l'article 39 devrait être préparée à partir des spécimens mêmes, dont si possible l'holotype.

Article 40

40.1. Pour être validement publié le nom d'un hybride de rang spécifique ou infraspécifique ayant des épithètes latines devra se conformer aux règles qui s'appliquent aux noms des taxons non-hybrides de rang correspondant.

Ex. 1. Le nom *Nepeta* ×*faassenii,* publié par Bergmans avec description néerlandaise (Vaste Pl. *ed.* 2. 544. 1939) et anglaise (*Gentes Herb.* 8: 64. 1949), n'est pas validement publié, parce qu'aucune description ou diagnose latine, ni aucune référence à une telle description ou diagnose, ne l'accompagne. Par contre, *Nepeta* ×*faassenii* Bergmans *ex* Stearn (1950) est validement publié parce qu'une description latine, avec indication du type, l'accompagne.

Ex. 2. Le nom *Rheum* ×*cultorum* Thorsrud & Reis. (Norske Plantenavr. 95. 1948), étant ici un *nomen nudum* n'est pas validement publié.

Ex. 3. Le nom *Fumaria* ×*salmonii* Druce (List Brit. Pl. 4. 1908) n'est pas validement publié, parce que l'auteur s'est borné à indiquer les parents présumés de l'hybride, *F. densiflora* × *F. officinalis.*

Note 1. Pour les noms d'hybrides au rang de genre ou de subdivision de genre, voir l'article H.9.

40.2. Du point de vue de la priorité, les noms latins des hybrides suivent les mêmes règles que ceux des taxons non-hybrides de rang correspondant.

Ex. 4. Le nom ×*Solidaster* Wehrh. (1932) a priorité sur ×*Asterago* Everett (1937) pour l'hybride *Aster* × *Solidago.*

Ex. 5. Le nom ×*Gaulnettya* W. J. Marchant (1937) a priorité sur ×*Gaulthettya* Camp (1939) pour l'hybride *Gaultheria* × *Pernettya.*

Ex. 6. *Anemone* ×*hybrida* Paxton (1848) a priorité sur *A.* ×*elegans* Decaisne (1852), *pro sp.*, comme binôme des hybrides provenant d'*A. hupehensis* × *A. vitifolia.*

Ex. 7. En 1927 Aimée Camus (Bull. Mus. Hist. Nat. (Paris) 33: 538) a publié le nom *Agroelymus* comme nom d'un nothogenre mais sans diagnose ni description latine, mentionnant uniquement les noms des parents (*Agropyron* et *Elymus*). Comme le nom n'était pas valide suivant le Code alors en vigueur (Stockholm 1950), Jacques Rousseau, en 1952 (Mém. Jard. Bot. Montréal 29: 10-11), a publié une diagnose latine. Conformément aux prescriptions du présent Code (Article H.9), la date de publication est 1927 et non 1952. De même, le nom ×*Agroelymus* a priorité sur ×*Elymopyrum* Cugnac (Bull. Soc. Hist. Nat. Ardennes 33: 14. 1938), qui était accompagné de l'indication des parents et d'une description en français mais non en latin.

Article 41

41.1. Pour qu'il soit valide, le nom d'une famille doit être accompagné *(a)* soit d'une description ou diagnose de la famille, *(b)* soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'une famille ou subdivision de famille publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 1. Le nom "*Pseudoditrichaceae fam. nov.*" (Canad. J. Bot. 52: 701. 1974) n'a pas été validement publié par Steere & Iwatsuki, car ils n'ont fourni ni diagnose latine, ni description, ni une référence à une diagnose ou description antérieure, mais seulement une mention des taxons inclus (voir l'article 34.1(e)), "*Pseudoditrichum mirabile gen. et sp. nov.*", ces noms étant validés en vertu de l'article 42 par une seule diagnose latine.

41.2. Pour qu'il soit valide, le nom d'un genre doit être accompagné *(a)* soit d'une description ou diagnose du genre (voir cependant l'article 42), *(b)* soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'un genre ou d'une subdivision de genre publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 2. Noms génériques publiés validement: *Carphalea* A. L. Juss., accompagné d'une description générique; *Thuspeinanta* T. Durand, accompagné d'une référence au genre *Tapeinanthus* Boiss. (non Herbert) décrit antérieurement; *Aspalathoides* (DC.) K. Koch, fondé sur une section antérieurement décrite, *Anthyllis sect. Aspalathoides* DC.; *Scirpoides* Scheuchzer *ex* Séguier (*Pl. Veron. Suppl.* 73. 1754), admis dans cet ouvrage, mais sans description générique, validé par référence indirecte (en raison du titre du livre et d'une indication générale dans la préface) à la diagnose générique ainsi qu'à des références directes complémentaires se trouvant dans Séguier (*Pl. Veron.* 1: 117. 1745).

Note 1. Seuls font exception à l'article 41.2 les noms génériques publiés par Linné dans le *Species Plantarum ed.* 1 (1753) et *ed.* 2 (1762-1763), qu'on traite comme s'ils avaient été publiés validement à ces dates (voir l'article 13.4).

Note 2. Dans certains cas, une illustration avec analyse est l'équivalent d'une description générique (voir l'article 42.2).

41.3. Pour être validement publié, un nom d'espèce doit être accompagné *(a)* par une description ou diagnose de l'espèce (voir cependant les articles 42 et 44), ou *(b)* par une référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique, ou *(c),* dans certaines circonstances, par une référence à un genre dont le nom a été précédemment validement publié en même temps que sa description ou diagnose. Une référence telle que sous *(c)* n'est acceptable que si l'auteur du nom de genre ou celui du nom de l'espèce n'a pas indiqué plus d'une espèce pour le genre en question.

Ex. 3. *Trilepisium* Thouars (1806) a été validé par une description générique mais sans mention d'un nom d'espèce. *Trilepisium madagascariense* DC. (1828) a été ultérieurement proposé sans description de l'espèce. Ni l'un ni l'autre des auteurs n'a fourni d'indication portant à croire à la présence de plus d'une espèce dans le genre. Le nom spécifique d'Augustin Pyramus De Candolle est en conséquence validement publié.

Article 42

42.1. Si toutes les conditions suivantes sont remplies, les noms d'un genre et d'une espèce peuvent être validés simultanément par une description ou diagnose unique (*descriptio generico-specifica*), même si elle était prévue comme uniquement générique ou spécifique: *(a)* au moment de sa description le genre est monotypique; *(b)* aucun autre nom (à quelque rang que ce soit) n'a été précédemment publié validement en étant fondé sur le même type; et *(c)* les noms du genre et de l'espèce répondent par ailleurs aux conditions requises pour une publication valide. La référence à une description ou diagnose antérieure ne peut pas remplacer une telle description ou diagnose.

Note 1. Dans ce contexte, est monotypique le genre dans lequel un seul binôme est validement publié, même si l'auteur indique que d'autres espèces peuvent lui être rattachées.

Ex. 1. Les noms *Kedarnatha* Mukherjee & Constance (Brittonia 38: 147. 1986) et *Kedarnatha sanctuarii* Mukherjee & Constance, le second désignant la seule espèce connue du genre, sont tous deux validement publiés bien qu'une description latine ne soit fournie que pour le nom générique.

Ex. 2. *Piptolepis phillyreoides* Bentham est une espèce nouvelle attribuée au genre monotypique nouveau *Piptolepis,* publié avec une description combinée du genre et de l'espèce.

Ex. 3. En publiant *Phaelypea* sans description générique P. Browne (Civ. Nat. Hist. Jamaica 269. 1756) y a inclu et décrit une seule espèce, mais il lui donna un nom en forme de phrase et ne fournit pas de binôme valide. L'article 42 n'est donc pas d'application et le nom *Phaelypea* n'est pas validement publié.

42.2. Avant le 1er janvier 1908 une illustration avec analyse, ou pour les plantes non-vasculaires une simple figure montrant des détails utiles à l'identification, est acceptable aux termes de cet article, à la place d'une description ou diagnose.

Note 2. Dans ce contexte, une analyse est une figure ou un groupe de figures, fréquemment séparé de l'illustration principale de la plante (quoique habituellement sur la même page ou la même planche), montrant des détails utiles à l'identification, avec ou sans légende séparée.

Ex. 4. Le nom générique *Philgamia* Baillon (1894) a été publié validement, car il a paru avant le 1er janvier 1908 sur une planche avec analyse de l'unique espèce incluse, *P. hibbertioides* Baillon.

Article 43

43.1. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre n'est publié validement que si le nom du genre ou de l'espèce auquel il est attribué est publié validement en même temps ou s'il l'était déjà antérieurement.

Ex. 1. Des désignations binominales pour six espèces de *Suaeda* dont *Suaeda baccata* et *S. vera* ont été publiées avec diagnoses et descriptions par Forsskål (*Fl. Aegypt.-Arab.* 69-71. 1775), qui n'a cependant donné ni diagnose ni description du genre: ces noms d'espèces, tout comme le nom du genre, n'ont donc pas été validement publiés par Forsskål.

Ex. 2. En 1880, Müller Argoviensis (Flora 63: 286) a publié le genre nouveau *Phlyctidia,* comprenant les espèces *P. hampeana n. sp.*; *P. boliviensis* (= *Phlyctis boliviensis* Nyl.), *P. sorediiformis* (= *Phlyctis sorediiformis* Kremp.), *P. brasiliensis* (= *Phlyctis brasiliensis* Nyl.) et *P. andensis* (= *Phlyctis andensis* Nyl.). Ces combinaisons nouvelles n'étaient cependant pas valides, car le nom générique *Phlyctidia* n'était pas validement publié. En effet, Müller ne donnait ni diagnose ni description générique, mais seulement une description et une diagnose de l'espèce nouvelle *P. hampeana.* Cette description ne pouvait rendre valide le nom du genre en tant que *descriptio generico-specifica* au sens de l'article 42, puisque le nouveau genre n'était pas monotypique. La publication valide de *Phlyctidia* n'a été effectuée qu'en 1895 par Müller sous forme d'une courte diagnose générique. Les seules espèces mentionnées là étaient *P. ludoviciensis n. sp.* et *P. boliviensis* (Nyl.). Cette dernière combinaison a donc été publiée validement en 1895 par référence au basionyme.

Note 1. Cet article s'applique aussi aux épithètes spécifiques ou autres publiées en combinaison avec des mots qui ne peuvent être considérés comme des noms de genres (voir l'article 20.4).

Ex. 3. La combinaison binaire *Anonymos aquatica* Walter (*Fl. Carol.* 230. 1788) n'est pas publiée validement. Le nom correct pour l'espèce en question est *Planera aquatica* J. F. Gmelin (1791). L'espèce ne peut donc pas être citée comme *Planera aquatica* (Walter) J. F. Gmelin.

Ex. 4. La combinaison binaire *Scirpoides paradoxus* Rottb. (*Descr. Pl. Rar. Progr.* 27. 1772) n'est pas publiée validement vu que dans son contexte *Scirpoides* n'était pas destiné à être un nom générique. Le premier nom publié validement pour cette espèce est *Fuirena umbellata* Rottb. (1773).

Article 44

44.1. Le nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique accompagné seulement d'une illustration avec analyse (voir l'article 42, Note 2) est valide s'il a été publié avant le 1er janvier 1908.

Ex. 1. *Panax nossibiensis* Drake (1896) a été validement publié sur une planche avec analyse.

44.2. De simples figures de plantes non-vasculaires, montrant des détails utiles à leur identification, sont considérées comme des illustrations avec analyse (voir l'article 42, Note 2).

Ex. 2. *Eunotia gibbosa* Grunow (1881), nom de diatomée, est validement publié avec la simple figure d'une valve.

Article 45

45.1. La date d'un nom est celle de sa publication valide. Si toutes les conditions nécessaires à la publication valide ne sont pas réalisées simultanément, la date est celle où la dernière condition est remplie. Cependant, le nom doit toujours être explicitement accepté dans la publication où il est validé. Un nom publié à partir du 1er janvier 1973 pour lequel les diverses conditions de publication valide ne sont pas réalisées simultanément, n'est pas validement publié à moins qu'une référence complète et directe (Article 33.2) ne soit fournie du ou des lieux où ces exigences furent réalisées antérieurement.

Ex. 1. *Clypeola minor* est apparu pour la première fois dans la thèse linnéenne *Flora Monspeliensis* (1756), dans une liste de noms précédés de chiffres, mais sans explication du sens de ces chiffres et sans aucun autre élément de description; lorsque la thèse fut réimprimée dans le volume 4 des *Amoenitates Academicae* (1759), une mention fut ajoutée expliquant que les chiffres se rapportaient à des descriptions antérieurement publiées dans le *Botanicon Monspeliense* de Magnol. Toutefois, *Clypeola minor* manquait dans la réimpression, n'étant plus admis par Linné, et ce nom n'est de ce fait pas validement publié.

Ex. 2. En proposant *Graphis meridionalis* comme espèce nouvelle, en 1966, Nakanishi (J. Sci. Hiroshima Univ., *ser.* B (2), 11: 75) a fourni une description latine mais n'a pas désigné d'holotype. *Graphis meridionalis* n'a été validement publié qu'en 1967 (J. Sci. Hiroshima Univ., *ser.* B (2), 11: 265) lorsque Nakanishi a désigné l'holotype du nom en fournissant une référence complète et directe à la publication précédente.

45.2. La correction de l'orthographe originale d'un nom (voir l'article 73) n'affecte pas la date de sa publication valide.

Ex. 3. La correction d'une faute d'orthographe dans le nom *Gluta benghas* L. (*Mant. Pl.* 293. 1771), qui doit se lire *Gluta renghas* L., n'affecte en rien la date de publication du nom bien que la correction ne date que de 1883 (Engler *in* A. DC. & C. DC., *Monogr. Phan.* 4: 225).

45.3. En matière de priorité, seuls les noms légitimes sont pris en considération (voir les article 11 et 63 à 65). Cependant l'existence d'homonymes antérieurs, validement publiés, légitimes aussi bien qu'illégitimes, entraîne le rejet

des homonymes postérieurs à moins que ces derniers ne soient conservés ou sanctionnés (voir cependant l'article 14 Note 2).

45.4. Si un taxon primitivement assigné à un groupe non régi par ce Code est traité comme appartenant à un groupe de plantes autre que les algues, la paternité et la date de son ou de ses noms sont déterminées par la première publication conforme aux exigences de ce Code pour une publication valide. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son ou ses noms ne doivent satisfaire qu'aux exigences du code non-botanique approprié relatives au statut équivalent à celui de la publication valide aux termes du Code botanique (voir cependant l'article 65 en ce qui concerne l'homonymie).

Ex. 4. *Amphiprora* Ehrenb. (1843) est un nom utilisable[1] pour un genre d'animaux, que Kützing (1844) traita le premier comme appartenant aux algues. *Amphiprora* est prioritaire en matière de nomenclature botanique depuis 1843 et non 1844.

Ex. 5. *Petalodinium* J. Cachon & M. Cachon (Protistologica 5: 16. 1969) est utilisable au sens du Code International de Nomenclature Zoologique en tant que nom d'un genre de dinoflagellés. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son nom conserve sa paternité et sa date originale bien que la publication originale soit sans diagnose latine.

Ex. 6. *Labyrinthodyction* Valkanov (Progr. Protozool. 3: 373. 1969), bien qu'utilisable au sens du Code International de Nomenclature Zoologique en tant que nom d'un genre de rhizopodes, n'est pas valide si le taxon est traité comme appartenant aux champignons, car la publication originale ne présentait pas de diagnose latine.

Ex. 7. *Protodiniferidae* Kofoid & Swezy (Mem. Univ. Calif. 5: 111. 1921), utilisable au sens du Code International de Nomenclature Zoologique, est validement publié en tant que nom de famille d'algues avec sa paternité et sa date originales mais avec le changement de la terminaison *-idae* en *-aceae,* conformément aux articles 18.4 et 32.5.

Recommandation 45A

45A.1. L'auteur qui utilise de nouveaux noms dans des ouvrages écrits en langue moderne (flores, catalogues, etc.) devrait se conformer simultanément aux conditions requises pour une publication valide.

Recommandation 45B

45B.1. Un auteur devrait indiquer sur chacun de ses ouvrages la date exacte de publication. Dans un ouvrage paraissant en fascicules, la date ainsi que le nombre des pages et des illustrations de chaque fascicule devraient toujours figurer sur la dernière feuille.

Recommandation 45C

45C.1. Les tirés-à-part de périodiques devraient porter la date de publication (année, mois et jour), le nom du périodique, le numéro du volume ou fascicule et la pagination originale.

---

[1]"Utilisable" dans le Code International de Nomenclature Zoologique est l'équivalent de "validement publié" dans le Code International de la Nomenclature Botanique.

SECTION 3. CITATION DES NOMS D'AUTEURS AUX FINS DE PRÉCISION

Article 46

46.1. Pour indiquer avec précision le nom d'un taxon et permettre de mieux vérifier la date de sa publication, il faut citer l'auteur qui a validement publié le nom en question, à moins que ne s'appliquent les dispositions relatives aux autonymes (Articles 19.3, 22.1 et 26.1; voir aussi l'article 16.1).

Ex. 1. *Rosaceae* A. L. Juss., *Rosa* L., *Rosa gallica* L., *Rosa gallica var. eriostyla* R. Keller, *Rosa gallica* L. *var. gallica.*

46.2. Si le nom d'un taxon avec sa description ou diagnose, (ou avec renvoi à une description ou à une diagnose), a été publié par un auteur, mais dans l'ouvrage d'un autre auteur, les deux noms d'auteurs doivent être reliés par le mot "*in*". S'il est souhaitable d'abréger la citation, le nom de l'auteur qui a fourni la description ou diagnose doit être retenu.

Ex. 2. *Viburnum ternatum* Rehder *in* Sargent, Trees and Shrubs 2: 37 (1907), ou *V. ternatum* Rehder; *Teucrium charidemi* Sandw. *in* Lacaita, Cavanillesia 3: 38 (1930), ou *T. charidemi* Sandw.

46.3. Si un auteur qui publie un nom valide l'attribue à une autre personne, par exemple à un auteur qui n'a pas rempli toutes les conditions pour valider la publication de ce nom ou à un auteur qui a publié ce nom avant la date qui sert de point de départ pour le groupe en question (voir l'article 13.1), la citation d'auteur correcte est celle du nom de l'auteur qui valide. Le nom de l'autre personne, suivi du mot "*ex*", peut être inséré avant le nom de l'auteur qui valide (voir aussi la recommandation 50A.2). Il en est de même pour les noms d'origine horticole attribués à "*hort.*", qui signifie "*hortulanorum*".

Ex. 3. *Gossypium tomentosum* Seemann ou *G. tomentosum* Nutt. *ex* Seemann; *Lithocarpus polystachyus* (A. DC.) Rehder ou *L. polystachyus* (Wall. *ex* A. DC.) Rehder; *Orchis rotundifolia* Pursh ou *O. rotundifolia* Banks *ex* Pursh; *Carex stipata* Willd. ou *C. stipata* Muhlenb. *ex* Willd.; *G. donklarii* Hooker ou *Gesneria donklarii* hort. *ex* Hooker.

Ex. 4. *Lupinus* L. ou *Lupinus* Tourn. *ex* L.; *Euastrum binale* Ralfs ou *E. binale* Ehrenb. *ex* Ralfs.

Ex. 5. Le nom *Lichen debilis,* qui a été validement publié par Smith (1812) avec "*Calicium debile* Turn. and Borr. Mss." cité comme synonyme, ne doit pas être attribué à "Turner & Borrer *ex* Smith" (voir aussi la recommandation 50A.2).

Recommandation 46A

46A.1. Les noms d'auteurs cités après les noms de plantes peuvent être abrégés, sauf s'ils sont très courts. A cet effet, après suppression des particules qui ne sont pas inséparables du nom, on garde dans leur ordre toutes les premières lettres (Lam. pour J. B. P. A. Monet Chevalier de Lamarck, mais De Wild. pour É. De Wildeman).

46A.2. S'il y a lieu d'abréger un nom d'une seule syllabe, on devrait en retenir seulement les premières consonnes (Fr. pour Elias Magnus Fries); si le nom a plus d'une syllabe, on devrait

garder la première syllabe et la première lettre de la suivante, ou les deux premières si ce sont des consonnes (Juss. pour Jussieu, Rich. pour Richard).

46A.3. S'il y a risque de confusion entre des noms qui commencent par la même syllabe, on devrait moins abréger, en suivant le même système. Par exemple, on devrait garder les deux premières syllabes avec une ou deux consonnes de la troisième, ou enfin on devrait ajouter l'une des dernières consonnes caractéristiques du nom (Bertol. pour Bertoloni, pour le distinguer de Bertero; Michx. pour Michaux, pour le distinguer de Micheli).

46A.4. Les prénoms et les désignations accessoires propres à distinguer deux botanistes de même nom devraient s'abréger de la même manière (Adr. Juss. pour Adrien de Jussieu, Gaertner *f.* pour Gaertner *filius,* J. F. Gmelin pour Johann Friedrich Gmelin, J. G. Gmelin pour Johann Georg Gmelin, C. C. Gmelin pour Carl Christian Gmelin, S. G. Gmelin pour Samuel Gottlieb Gmelin, Müll. Arg. pour Jean Müller d'Argovie).

46A.5. Si l'usage a consacré une abréviation particulière, mieux vaut s'y conformer (L. pour Linné, DC. pour Augustin Pyramus De Candolle, St.-Hil. pour Saint-Hilaire, R. Br. pour Robert Brown).

Recommandation 46B

46B.1. En citant l'auteur du nom scientifique d'un taxon, la transcription en caractères romains du nom du ou des auteurs qui est utilisée dans la publication originale devrait normalement être acceptée. Si un auteur n'a pas donné de transcription, ou si à différents moments il a utilisé des transcriptions différentes, celle pour laquelle la préférence de l'auteur est connue, ou celle qu'il a le plus fréquemment adoptée, devrait être acceptée. A défaut d'une telle information, le nom de l'auteur devrait être transcrit conformément à une norme internationale.

46B.2. Les auteurs de noms scientifiques dont le nom personnel n'est pas écrit en caractères romains devraient transcrire leur nom de préférence (mais pas obligatoirement) conformément à une norme internationale et, pour simplifier les problèmes typographiques, éviter les signes diacritiques. Si les auteurs ont choisi une transcription de leur nom personnel, ils devraient, dans la suite, l'utiliser de manière constante. Autant que possible, les auteurs ne devraient pas permettre aux éditeurs de modifier la transcription de leur nom personnel.

Recommandation 46C

46C.1. Si un nom a été publié conjointement par deux auteurs, leurs deux noms devraient être cités, reliés par le mot "*et*" ou par une esperluète (&).

Ex. 1. *Didymopanax gleasonii* Britton et Wilson (ou Britton & Wilson).

46C.2. Si un nom a été publié conjointement par plusieurs auteurs, la citation devrait être limitée au nom du premier, suivi de "*et al.*"

Ex. 2. *Lapeirousia erythrantha var. welwitschii* (Baker) Geerinck, Lisowski, Malaisse & Symoëns (Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique 105: 336. 1972) devrait être cité comme *L. erythrantha var. welwitschii* (Baker) Geerinck et al.

Recommandation 46D

46D.1. Les auteurs devraient citer leur propre nom après chaque nouveau nom de taxon qu'ils publient; ils ne devraient pas utiliser comme citation d'auteur le mot "*nobis*" (*nob.*) ni toute autre référence analogue.

Article 47

47.1. Une modification de la diagnose ou de la délimitation d'un taxon, sans exclusion du type, n'autorise pas la citation d'un auteur autre que celui qui, le premier, a publié le nom du taxon.

Exemples: voir l'article 51

Recommandation 47A

47A.1. Si une modification telle que mentionnée à l'article 47 est importante, sa nature peut être indiquée au moyen d'expressions, éventuellement abrégées, telles que "*emendavit*" (*emend.*) (suivi du nom de l'auteur responsable de la modification) "*mutatis characteribus*" (*mut. char.*), "*pro parte*" (*p. p.*), "*excluso genere*" ou "*exclusis generibus*" (*excl. gen.*), "*exclusa specie*" ou "*exclusis speciebus*" (*excl. sp.*), "*exclusa varietate*" ou "*exclusis varietatibus*" (*excl. var.*), "*sensu amplo*" (*s. ampl.*), "*sensu lato*" (*s. l.*), "*sensu stricto*" (*s. str.*), etc.

Ex. 1. *Phyllanthus* L. *emend.* Müll. Arg.; *Globularia cordifolia* L. excl. *var.* (*emend.* Lam.).

Article 48

48.1. Si un auteur adopte un nom préexistant mais exclut explicitement son type original, on considère qu'il a publié un homonyme postérieur, attribuable à lui seul. De même, si un auteur en adoptant un nom se réfère en apparence à un basionyme mais en exclut explicitement le type, on considère qu'il a publié un nom nouveau, attribuable à lui seul. L'exclusion explicite peut s'opérer par inclusion explicite et simultanée du type dans un autre taxon par le même auteur (voir aussi l'article 59.6).

Ex. 1. Sirodot (1872) plaçait le type de *Lemanea* Bory (1808) dans *Sacheria* Sirodot (1872); de ce fait, *Lemanea,* tel que traité par Sirodot (1872), doit être cité *Lemanea* Sirodot non Bory et non *Lemanea* Bory *emend.* Sirodot.

Ex. 2. Le nom *Amorphophallus campanulatus,* publié par Decaisne, était en apparence fondé sur *Arum campanulatum* Roxb. Cependant, le type de ce dernier était explicitement exclu par Decaisne, et le nom doit être cité *Amorphophallus campanulatus* Decaisne, et non *Amorphophallus campanulatus* (Roxb.) Decaisne.

Note 1. L'application erronée d'une nouvelle combinaison sans exclusion explicite du type du basionyme est traitée aux articles 55.2 et 56.2.

Note 2. Le maintien d'un nom dans un sens excluant le type n'est possible que par la conservation (voir l'article 14.8).

Article 49

49.1. Si un genre ou un taxon de rang inférieur change de rang, mais conserve son nom ou son épithète, on cite, entre parenthèses, l'auteur du nom légitime antérieur qui fournit l'épithète (l'auteur du basionyme) et, à la suite, l'auteur

qui a effectué le changement (l'auteur du nouveau nom). Il en va de même si un taxon de rang inférieur au genre est transféré dans un autre genre ou dans une autre espèce, avec ou sans changement de rang.

Ex. 1. *Medicago polymorpha var. orbicularis* L., élevé au rang d'espèce, doit être cité *Medicago orbicularis* (L.) Bartal.

Ex. 2. *Anthyllis sect. Aspalathoides* DC., élevé au rang de genre tout en conservant l'épithète *Aspalathoides* comme nom, se cite: *Aspalathoides* (DC.) K. Koch.

Ex. 3. Transféré dans *Tephroseris* (Reichenb.) Reichenb., *Cineraria sect. Eriopappus* Dumort. (*Fl. Belg.* 65. 1827) se cite: *Tephroseris sect. Eriopappus* (Dumort.) Holub (*Folia Geobot. Phytotax. Bohem.* 8: 173. 1973).

Ex. 4. Transféré dans *Helianthemum* Miller, *Cistus aegyptiacus* L. se cite: *Helianthemum aegyptiacum* (L.) Miller.

Ex. 5. *Fumaria bulbosa var. solida* L. a été élevé au rang spécifique comme *F. solida* (L.) Miller (1771). Le nom de cette espèce, transférée dans *Corydalis,* se cite: *C. solida* (L.) Clairv. (1811), et non: *C. solida* (Miller) Clairv.

Ex. 6. Cependant, *Pulsatilla montana var. serbica* W. Zimmerm. (*Feddes Repert. Spec. Nov. Regni Veg.* 61: 95. 1958), initialement placée dans *P. montana subsp. australis* (Heuffel) Zam., conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *P. montana subsp. dacica* Rummelsp. (voir l'article 24.1) et ne se cite pas: *var. serbica* (W. Zimmerm.) Rummelsp. (*Feddes Repert.* 71: 29. 1965).

Ex. 7. *Salix subsect. Myrtilloides* C. Schneider (Ill. Handb. Laubholzk. 1: 63. 1904), initialement placé dans *S. sect. Argenteae* Koch, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *S. sect. Glaucae* Pax et ne se cite pas: *S. subsect. Myrtilloides* (C. Schneider) Dorn (Canad. J. Bot. 54: 2777. 1976).

Article 50

50.1. Si un taxon au rang d'espèce ou un taxon de rang inférieur est transféré d'une catégorie non-hybride à une catégorie hybride de même rang (Article H.10.2), ou vice versa, la citation d'auteur reste sans changement, mais peut être suivie d'une indication entre parenthèses de la catégorie d'origine.

Ex. 1. *Stachys ambigua* Smith a été publié pour une espèce. Traité comme nom d'hybride, il peut être cité *Stachys* ×*ambigua* Smith (*pro sp.*).

Ex. 2. Le nom binaire *Salix* ×*glaucops* Andersson, à sa publication, s'appliquait à un hybride. Plus tard, Rydberg (Bull. New York Bot. Gard. 1: 270. 1899) a considéré ce taxon comme une espèce. Si l'on accepte ce point de vue, on peut citer *Salix glaucops* Andersson (pro hybr.).

SECTION 4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CITATIONS

Recommandation 50A

50A.1. La citation d'un nom publié comme synonyme devrait être suivie de l'expression "comme synonyme" ou "*pro syn.*"

50A.2. Le mot "*ex*" devrait relier les noms des auteurs dont le second a publié comme synonyme un nom manuscrit du premier (voir aussi l'article 46.3).

Ex. 1. *Myrtus serratus,* nom inédit de Koenig, publié par Steudel comme synonyme d'*Eugenia laurina* Willd., devrait être cité *Myrtus serratus* Koenig *ex* Steudel, pro syn.

Recommandation 50B

50B.1. En citant un *nomen nudum,* on devrait indiquer sa condition en ajoutant les mots "*nomen nudum*" ou "*nom. nud.*"

Ex. 1. *Carex bebbii* Olney (*Car. Bor.-Am.* 2: 12. 1871), publié sans diagnose ni description, devrait être cité comme un *nomen nudum.*

Recommandation 50C

50C.1. La citation d'un homonyme postérieur devrait être suivie du nom de l'auteur de l'homonyme antérieur précédé par le mot "*non*", de préférence avec indication de la date de publication. Dans certains cas, il est à conseiller de citer en outre d'autres homonymes éventuels, précédés du mot "*nec*".

Ex. 1. *Ulmus racemosa* Thomas, Amer. J. Sci. Arts 19: 170 (1831), *non* Borkh. 1800; *Lindera* Thunb., *Nov. Gen. Pl.* 64 (1783), *non* Adanson 1763; *Bartlingia* Brongn., Ann. Sci. Nat. (Paris) 10: 373 (1827), *non* Reichenb. 1824 *nec* F. Muell. 1882.

Recommandation 50D

50D.1. Les erreurs de détermination ne devraient pas être insérées dans les synonymies, mais ajoutées à la suite. Tout nom mal appliqué devrait être signalé par l'expression "*auct. non*", suivie du nom de l'auteur original et des citations bibliographiques concernant l'erreur de détermination.

Ex. 1. *Ficus stortophylla* Warb. *in* Warb. & De Wild., Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. *ser.* 4, 1: 32 (1904). *F. irumuensis* De Wild., Pl. Bequaert. 1: 341 (1922). *F. exasperata* auct. *non* Vahl: De Wild. & T. Durand, Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. *ser.* 2, 1: 54 (1899); De Wild., Miss. Em. Laurent 26 (1905); T. Durand & H. Durand, *Syll. Fl. Congol.* 505 (1909).

Recommandation 50E

50E.1. Un nom générique ou spécifique, accepté comme *nomen conservandum* (voir l'article 14 et les appendices IIIA et IIIB), devrait être cité avec l'abréviation "*nom. cons.*" pour être cité complètement.

Ex. 1. *Protea* L., *Mant. Pl.* 187 (1771), *nom. cons.*, *non* L. 1753; *Combretum* Loefl. (1758), *nom. cons.* (*syn. prius Grislea* L. 1753).

50E.2. S'il est souhaitable d'indiquer le statut sanctionné des noms de champignons adoptés par Persoon ou par Fries (voir l'article 13.1(d)), ": Pers." ou ": Fr." devrait être ajouté à la citation.

Ex. 2. *Boletus piperatus* Bull. :Fr.

Recommandation 50F

50F.1. Si un nom est cité avec des altérations de la forme exacte sous laquelle il a été publié à l'origine, il est bon d'ajouter cette dernière, de préférence entre guillemets, dans la citation complète.

Ex. 1. *Pyrus calleryana* Decaisne (*Pyrus mairei* H. Léveillé, *Repert. Spec. Nov. Regni Veg.* 12: 189. 1913, "*Pirus*").

Ex. 2. *Zanthoxylum cribrosum* Sprengel, Syst. Veg. 1: 946 (1825), "*Xanthoxylon*". (*Zanthoxylum caribaeum var. floridanum* (Nutt.) A. Gray, Proc. Amer. Acad. Arts 23: 225. 1888, "*Xanthoxylum*").

Ex. 3. *Spathiphyllum solomonense* Nicolson, Amer. J. Bot. 54: 496 (1967), "*solomonensis*".

CHAPITRE V. MAINTIEN, CHOIX ET REJET DES NOMS ET DES ÉPITHÈTES

SECTION 1. MAINTIEN DES NOMS EN CAS DE REMANIEMENT OU DE DIVISION DES TAXONS

Article 51

51.1. Une modification des caractères diagnostiques ou des limites d'un taxon ne justifie pas un changement de nom sauf: *(a)* en cas de transfert du taxon (Articles 54 à 56), *(b)* en cas de fusion du taxon avec un autre taxon de même rang (Articles 57, 58), *(c)* en cas de changement de rang (Article 60).

Ex. 1. Le genre *Myosotis,* tel que révisé par R. Brown, diffère du genre original de Linné. Cependant, le nom générique n'a pas été et ne doit pas être changé, puisque le type de *Myosotis* L. reste inclu dans le genre; ce nom est donc *Myosotis* L. ou *Myosotis* L. *emend.* R. Br. (voir l'article 47 et la recommandation 47A).

Ex. 2. Divers auteurs ont réuni à *Centaurea jacea* L. une ou deux espèces que Linné considérait comme distinctes: le taxon ainsi constitué est nommé *Centaurea jacea* L. *sensu amplo* ou *Centaurea jacea* L. *emend.* Cosson & Germ., *emend.* Vis., ou *emend.* Godron, etc.; un nouveau nom pour ce taxon, tel que *Centaurea vulgaris* Godron, est superflu et illégitime.

51.2. Une exception particulière est faite en faveur du nom de la famille des *Papilionaceae* (voir l'article 18.5).

Article 52

52.1. Si un genre est divisé en deux ou plusieurs genres, le nom générique doit, s'il est correct, être maintenu pour l'un d'eux. Si l'on a désigné dès l'origine un type, le nom générique doit rester attaché au genre qui comprend ce type. Si aucun type n'a été désigné, on doit en choisir un (voir la recommandation 7B).

Ex. 1. Le genre *Dicera* Forster & Forster *f.* a été divisé par Rafinesque en deux genres, *Misipus* et *Skidanthera.* Cette manière de faire est contraire aux règles: le nom *Dicera* doit être maintenu pour l'un des genres et il l'est actuellement pour la partie de *Dicera* incluant le lectotype, *D. dentata.*

Ex. 2. Parmi les sections qui ont été reconnues dans le genre *Aesculus* L., on compte *Aesculus sect. Aesculus, sect. Pavia* (Miller) Walp., *sect. Macrothyrsus* (Spach) K. Koch et *sect. Calothyrsus* (Spach) K. Koch, dont les trois dernières furent considérées comme des genres distincts par les auteurs cités entre parenthèses. Si ces quatre sections sont traitées comme genres, le nom *Aesculus* doit être maintenu pour le premier d'entre eux, qui inclut *Aesculus hippocastanum* L., type du nom du genre.

Article 53

53.1. Si une espèce est divisée en plusieurs espèces, le nom d'espèce, s'il est correct, doit être maintenu pour l'une d'entre elles. Si l'on a, dès l'origine, désigné comme type un spécimen, une description ou une figure, le nom spécifique doit rester attaché à l'espèce qui comprend cet élément. Si aucun type n'a été désigné, on doit en choisir un (voir la recommandation 7B).

Ex. 1. *Arabis beckwithii* S. Watson (1887) était fondé sur des spécimens qui selon l'opinion de Munz appartenaient à deux espèces au moins. Il créa *A. shockleyi* Munz (1932) pour l'un des spécimens cités par Watson, conservant le nom *A. beckwithii* pour les autres (parmi lesquels un lectotype d'*A. beckwithii* peut être désigné).

Ex. 2. *Hemerocallis lilioasphodelus* L. (1753) était d'abord considéré par Linné comme composé de deux variétés: *var. flava* ("*flavus*") et *var. fulva* ("*fulvus*"). En 1762 il les reconnut comme deux espèces distinctes, les nommant *H. flava* et *H. fulva.* L'épithète spécifique initiale a été rétablie pour l'une des deux par Farwell (Amer. Midl. Naturalist 11: 51. 1928) et les deux espèces sont correctement nommées *H. lilioasphodelus* L. et *H. fulva* (L.) L.

53.2. La même règle s'applique aux taxons infraspécifiques, par exemple à une sous-espèce divisée en deux ou plusieurs sous-espèces ou à une variété divisée en deux ou plusieurs variétés.

SECTION 2. MAINTIEN DES ÉPITHÈTES EN CAS DE TRANSFERT DE TAXONS DE RANG INFÉRIEUR AU GENRE DANS UN AUTRE GENRE OU UNE AUTRE ESPÈCE

Article 54

54.1. Si l'on transfère, sans en changer le rang, une subdivision de genre à un autre genre ou si le genre dont dépend cette subdivision change de nom, l'épithète de son nom jusqu'ici correct doit être retenue, sauf:

(a) si la combinaison résultante a été validement publiée auparavant pour une subdivision de genre fondée sur un autre type;

(b) si l'épithète d'un nom légitime antérieur de même rang est disponible (voir cependant les articles 13.1.(d), 58, 59);

(c) si les articles 21 ou 22 prescrivent l'emploi d'une autre épithète.

Ex. 1. *Saponaria sect. Vaccaria* DC., transféré au genre *Gypsophila,* devient *Gypsophila sect. Vaccaria* (DC.) Godron.

Ex. 2. *Primula sect. Dionysiopsis* Pax (1909), transféré au genre *Dionysia,* devient *Dionysia sect. Dionysiopsis* (Pax) Melchior (1943); le nom *Dionysia sect. Ariadne* Wendelbo (1959), fondé sur le même type, ne peut pas être utilisé.

Article 55

55.1. Si l'on transfère, sans en changer le rang, une espèce d'un genre à un autre, ou si le genre dont dépend cette espèce change de nom, l'épithète de son nom jusqu'ici correct doit être retenue, sauf:

(a) si le nouveau nom binaire est un homonyme postérieur (Article 64) ou devient un tautonyme (Article 23.4);

(b) si l'on dispose de l'épithète d'un nom spécifique légitime plus ancien (voir cependant les articles 13.1(d), 58, 59).

Ex. 1. *Antirrhinum spurium* L. (1753), transféré au genre *Linaria,* doit se nommer *Linaria spuria* (L.) Miller (1768).

Ex. 2. *Spergula stricta* Sw. (1799), transféré au genre *Arenaria,* doit se nommer *Arenaria uliginosa* Schleicher *ex* Schlechtendal (1808), à cause de l'existence du nom *Arenaria stricta* Michx. (1803), qui désigne une autre espèce; toutefois, en cas de transfert de l'espèce au genre *Minuartia,* il faut utiliser l'épithète *stricta* et appeler l'espèce *Minuartia stricta* (Sw.) Hiern (1899).

Ex. 3. *Conyza candida* L. (1753) reçut ultérieurement les noms illégitimes de *Conyza limonifolia* Smith (1813) et d'*Inula limonifolia* Boiss. (1843), mais l'épithète de Linné doit être maintenue et le nom correct de cette espèce dans le genre *Inula* est *I. candida* (L.) Cass. (1822).

Ex. 4. Lors du transfert de *Serratula chamaepeuce* L. (1753) à son nouveau genre *Ptilostemon,* Cassini rebaptisa l'espèce *P. muticus* Cass. (1826, "*muticum*"). Lessing a rétabli avec raison l'épithète spécifique originale et a créé la combinaison *Ptilostemon chamaepeuce* (L.) Less. (1832).

Ex. 5. Quand Spach a transféré, en 1849, *Spartium biflorum* Desf. (1798) au genre *Cytisus,* l'espèce ne pouvait pas s'appeler *Cytisus biflorus,* parce qu'il existait déjà un *C. biflorus* L'Hér. (1791), nom publié validement pour une espèce différente. Le nom de *C. fontanesii,* donné par Spach, est par conséquent légitime.

Ex. 6. *Arum dracunculus* L. (1753), transféré au genre *Dracunculus,* a été rebaptisé *Dracunculus vulgaris* Schott (1832), car l'utilisation de l'épithète linnéenne aurait engendré un tautonyme.

Ex. 7. *Melissa calamintha* L. (1753), transféré au genre *Thymus,* devient *Thymus calamintha* (L.) Scop. (1772); placé dans le genre *Calamintha* il ne peut pas s'appeler *C. calamintha* (tautonyme), mais il doit être dénommé *C. officinalis* Moench (1794). Cependant, si *C. officinalis* est transféré au genre *Satureja,* l'épithète linnéene est à nouveau disponible et le nom devient *S. calamintha* (L.) Scheele (1843).

Ex. 8. *Cucubalus behen* L. (1753) fut légitimement rebaptisé *Behen vulgaris* Moench (1794) pour éviter le tautonyme *Behen behen.* Si l'espèce est transférée au genre *Silene,* elle ne peut conserver son épithète originale vu l'existence d'un *Silene behen* L. (1753). Ainsi fut créé en remplacement le nom *Silene cucubalus* Wibel (1799). Cependant l'épithète spécifique *vulgaris* était toujours disponible sous *Silene.* Elle fut rétablie à juste titre dans la combinaison *Silene vulgaris* (Moench) Garcke (1869).

55.2. En cas de transfert d'une épithète spécifique à un autre nom de genre, le nom qui en résulte doit être retenu pour l'espèce à laquelle appartient le type du basionyme, et doit être attribué à l'auteur qui le premier l'a publié, même s'il peut avoir été appliqué par erreur à une espèce différente (Article 7.10; voir cependant les articles 48.1 et 59.6).

Ex. 9. *Pinus mertensiana* Bong. a été transféré par Carrière au genre *Tsuga,* mais cet auteur, comme il ressort de sa description, a appliqué par erreur la combinaison nouvelle *Tsuga mertensiana* (Bong.) Carrière à une espèce du même genre, *T. heterophylla* (Raf.) Sarg. Le nom *Tsuga mertensiana* (Bong.) Carrière doit être réservé au *Pinus mertensiana* Bong. si cette espèce est rattachée au genre *Tsuga.* La citation entre parenthèses (voir l'article 49) du nom de l'auteur original, Bongard, indique le type du nom.

Article 56

56.1. Si l'on transfère, sans en changer le rang, un taxon infraspécifique à un autre genre ou à une autre espèce, l'épithète terminale de son nom jusqu'ici correct doit être retenue, sauf:

(a) si la combinaison ternaire résultante, avec un type différent, a été validement publiée antérieurement pour un taxon infraspécifique de tout rang;

(b) si l'épithète d'un nom antérieur légitime de même rang est disponible (voir cependant les articles 13.1(d), 58, 59);

(c) si l'article 26 prescrit l'emploi d'une autre épithète.

Ex. 1. Si *Helianthemum italicum var. micranthum* Gren. & Godron (Fl. France 1: 171. 1847) est transféré sans changement de rang à *H. penicillatum* Thibaud *ex* Dunal, il conserve son épithète variétale et devient *H. penicillatum var. micranthum* (Gren. & Godron) Grosser (*in* Engler, Pflanzenr. 14 (IV, 193): 115. 1903).

56.2. En cas de transfert d'une épithète infraspécifique à un autre nom d'espèce, le nom qui en résulte doit être retenu pour le taxon auquel appartient le type du basionyme, et doit être attribué à l'auteur qui le premier l'a publié, même s'il peut avoir été appliqué par erreur à un taxon différent (Article 7.12; voir cependant les articles 48.1 et 59.6).

SECTION 3. CHOIX DES NOMS LORS DE LA RÉUNION DE TAXONS DE MÊME RANG

Article 57

57.1. Si l'on réunit deux ou plusieurs taxons de même rang, on doit maintenir le nom légitime le plus ancien ou (pour les taxons de rang inférieur au genre) l'épithète terminale du nom légitime le plus ancien, à moins qu'une autre

épithète ou un nom postérieur ne doive être admis en vertu des articles 13.1(d), 14, 16.1, 19.3, 22.1, 26.1, 27, 55.1, 58 ou 59.

Ex. 1. Schumann (*in* Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam. III, 6: 5. 1890), réunissant les trois genres *Sloanea* L. (1753), *Echinocarpus* Blume (1825) et *Phoenicosperma* Miq. (1865), a eu raison d'adopter, pour le genre résultant, le plus ancien des trois noms génériques, à savoir *Sloanea* L.

57.2. L'auteur qui, le premier, réunit des taxons portant des noms d'égale priorité doit en choisir un parmi ceux-ci, à moins qu'un autonyme ne soit impliqué (voir l'article 57.3). Sitôt que ce choix est effectivement publié (Articles 29 à 31), le nom ainsi choisi est considéré comme prioritaire.

Ex. 2. Si l'on réunit les deux genres *Dentaria* L. (1er mai 1753) et *Cardamine* L. (1er mai 1753), le genre ainsi conçu doit s'appeler *Cardamine,* parce que ce nom a été choisi par Crantz (*Cl. Crucif. Emend.* 126. 1769), qui le premier a réuni les deux genres.

Ex. 3. R. Brown (*in* Tuckey, Narr. Exp. Congo 484. 1818) paraît avoir été le premier à réunir *Waltheria americana* L. (1er mai 1753), et *W. indica* L. (1er mai 1753). Il a adopté le nom *W. indica* pour désigner les espèces réunies et c'est ce nom qui de ce fait doit être maintenu.

Ex. 4. Baillon (Adansonia 3: 162. 1863), en réunissant pour la première fois *Sclerocroton integerrimus* Hochst. *ex* Krauss (Flora 28: 85. 1845) et *Sclerocroton reticulatus* Hochst. *ex* Krauss (Flora 28: 85. 1845) a adopté la première épithète pour le taxon combiné; en conséquence c'est cette épithète qui est maintenue quel que soit le nom générique (*Sclerocroton, Stillingia, Excoecaria, Sapium*) auquel elle est combinée.

Ex. 5. Linné en 1753 a publié simultanément les noms *Verbesina alba* et *V. prostrata.* Plus tard (1771), il publia *Eclipta erecta,* un nom superflu, car *V. alba* est cité dans la synonymie, ainsi que *E. prostrata,* basé sur *V. prostrata.* Le premier auteur à réunir ces taxons fut Roxburgh (*Fl. Ind.* 3: 438. 1832), qui le fit sous le nom d'*Eclipta prostrata* (L.) L. Il s'ensuit que c'est le nom à utiliser si ces taxons sont réunis et placés dans le genre *Eclipta.*

Ex. 6. Si les genres *Entoloma* (Fr. *ex* Rabenh.) P. Kummer (1871), *Leptonia* (Fr.) P. Kummer (1871), *Eccilia* (Fr.) P. Kummer (1871), *Nolanea* (Fr.) P. Kummer (1871) et *Claudopus* Gillet (1876) sont réunis, l'un des noms génériques publiés simultanément par Kummer doit être utilisé pour l'ensemble comme le fit Donk (Bull. Jard. Bot. Buitenzorg *ser.* 3, 18 (1): 157. 1949) qui choisit *Entoloma.* Le nom *Rhodophyllus* Quélet (1886), introduit pour couvrir l'ensemble de ces genres, est superflu.

57.3. Un autonyme est considéré avoir priorité sur le ou les noms de même date et de même rang qui l'ont établi.

Note 1. Si en vertu de l'article 57.3, l'épithète terminale d'un autonyme est utilisée dans une combinaison nouvelle, le basionyme de cette combinaison est le nom dont cet autonyme est dérivé.

Ex. 7. *Heracleum sibiricum* L. (1753) comprend *H. sibiricum subsp. lecokii* (Godron & Gren.) Nyman (1879) et *H. sibiricum subsp. sibiricum,* automatiquement établi en même temps. Si *H. sibiricum* est inclu dans *H. sphondylium* L. (1753) en tant que sous-espèce, le nom correct du taxon est *H. sphondylium subsp. sibiricum* (L.) Simonkai (1887) et non *subsp. lecokii,* que la sous-espèce *lecokii* soit considérée comme distincte ou non.

Ex. 8. La publication de *Salix tristis var. microphylla* Andersson (*Salices Bor.-Amer.* 21. 1858) a créé l'autonyme *S. tristis* Aiton (1789) *var. tristis.* Si *S. tristis,* y compris la *var. microphylla,* est considéré comme une variété de *S. humilis* Marshall (1785), son nom correct est *S. humilis*

var. tristis (Aiton) Griggs (Proc. Ohio Acad. Sci. 4: 301. 1905). Cependant, si les deux variétés de *S. tristis* sont adoptées comme variétés de *S. humilis,* les deux noms *S. humilis var. tristis* et *S. humilis var. microphylla* (Andersson) Fernald (Rhodora 48: 46. 1946) sont à utiliser.

Ex. 9. Dans la classification adoptée par Rollins et Shaw, *Lesquerella lasiocarpa* (Hooker *ex* A. Gray) S. Watson se compose de deux sous-espèces, *subsp. lasiocarpa* (qui inclut le type du nom de l'espèce et se cite sans nom d'auteur) et *subsp. berlandieri* (A. Gray) Rollins & E. Shaw. Cette dernière sous-espèce se compose de deux variétés. Dans cette classification, le nom correct de la variété qui inclut le type de la sous-espèce *berlandieri* est *L. lasiocarpa var. berlandieri* (A. Gray) Payson (1922), et non *L. lasiocarpa var. berlandieri* (cité sans nom d'auteur). Ce n'est pas non plus *L. lasiocarpa var. hispida* (S. Watson) Rollins & E. Shaw (1972) basé sur *Synthlipsis berlandieri var. hispida* S. Watson (1882), puisque la publication de ce dernier nom a établi l'autonyme *Synthlipsis berlandieri* A. Gray *var. berlandieri,* qui au rang de variété est considéré avoir priorité sur la *var. hispida.*

Recommandation 57A

57A.1. Les auteurs qui ont à choisir entre deux noms génériques devraient tenir compte des suggestions suivantes:

(a) Entre deux noms de même date, préférer celui qui, le premier, était accompagné d'une description d'espèce.

(b) Entre deux noms de même date et accompagnés tous deux de descriptions d'espèces, préférer celui qui comprend le plus grand nombre d'espèces au moment du choix.

(c) Si aucun de ces points de vue ne l'emporte, choisir le nom le mieux approprié.

Article 58

58.1. Si l'on réunit un taxon de plantes non-fossiles, algues exceptées, et un taxon fossile (ou subfossile) de même rang, le nom correct du taxon non-fossile est considéré avoir priorité (voir le préambule 7).

Ex. 1. Si l'on réunit *Platycarya* Siebold & Zucc. (1843), genre non-fossile, et *Petrophiloides* Bowerbank (1840), genre fossile, le nom *Platycarya* doit être utilisé pour le genre combiné, bien que le nom *Petrophiloides* soit antérieur.

Ex. 2. Le nom de genre *Metasequoia* Miki (1941) était fondé sur le type fossile de *M. disticha* (Heer) Miki. A la suite de la découverte de l'espèce non-fossile *M. glyptostroboides* Hu & Cheng, la conservation de *Metasequoia* Hu & Cheng (1948), tel que fondé sur le type non-fossile, a été approuvée. Si il n'en avait pas été ainsi, tout nouveau nom de genre fondé sur *M. glyptostroboides* aurait dû être considéré avoir priorité sur *Metasequoia* Miki.

SECTION 4. NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE ÉVOLUTIF PLÉOMORPHE

Article 59

59.1. Pour les Ascomycètes et les Basidiomycètes (Ustilaginales comprises) présentant des morphes mitotiques asexuées (anamorphes) ainsi qu'une morphe méiotique sexuelle (téléomorphe), le nom correct désignant l'holomorphe

(c'est-à-dire l'espèce sous toutes ses morphes) est — à l'exception des champignons formant des lichens — le nom légitime le plus ancien typifié par un élément représentant la téléomorphe, c'est-à-dire, la morphe caractérisée par la production d'asques/ascospores, basides/basidiospores, téliospores, ou autres organes porteurs de basides.

59.2. Pour qu'un nom binaire soit admis en tant que nom d'une holomorphe, il faut que non seulement son spécimen-type soit téléomorphe, mais également que le protologue inclue une diagnose ou une description de cette morphe (ou soit rédigé de telle manière que la possibilité d'une référence à la téléomorphe ne puisse être exclue).

59.3. Si ces conditions ne sont pas remplies, le nom est celui d'un taxon de forme et ne s'applique qu'à l'anamorphe représentée par son type, tel que décrit ou mentionné dans le protologue. La position taxonomique admise pour le type du nom détermine l'application du nom, que le genre auquel un taxon subordonné est assigné par son ou ses auteurs soit holomorphe ou anamorphe.

59.4. La priorité des noms d'holomorphes de tout rang n'est pas mise en cause par la publication antérieure de noms d'anamorphes considérées comme des morphes corrélées de l'holomorphe.

59.5. Les prescriptions de cet article ne seront pas interprétées comme s'opposant à la publication et à l'emploi de noms binaires pour des taxons de forme s'il est jugé nécessaire ou désirable de faire référence aux seules anamorphes.

Note 1. S'ils ne sont pas déjà disponibles, des noms spécifiques ou infraspécifiques d'anamorphes peuvent être proposés au moment de la publication du nom du champignon holomorphe, ou plus tard. Les épithètes peuvent, si on le souhaite, être identiques, pour autant qu'elles ne figurent pas dans des combinaisons homonymes.

59.6. Pour autant qu'il y ait une preuve directe et non ambiguë de l'introduction délibérée d'une nouvelle morphe, jugée par son ou ses auteurs être corrélée avec la morphe typifiant un basionyme apparent, et que cette preuve est renforcée par le fait que toutes les conditions requises aux articles 32 à 45 pour la publication valide du nom d'un nouveau taxon sont remplies, toute indication telle que "*comb. nov.*" ou "*nom. nov.*" est considérée comme une erreur formelle, et le nom introduit est considéré comme le nom d'un nouveau taxon que l'on attribue uniquement à son ou ses auteurs. Si seules les conditions nécessaires à la publication d'une nouvelle combinaison (Articles 33, 34) ont été remplies, le nom est accepté en tant que combinaison nouvelle fondée, en accord avec l'article 55, sur le type du basionyme explicitement ou implicitement désigné.

Ex. 1. Le nom *Penicillium brefeldianum* Dodge, fondé sur du matériel téléomorphe et anamorphe, est le nom valide et légitime d'une holomorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre de forme. Il est combiné légitimement dans un genre holomorphe en tant qu'*Eupenicillium brefeldianum* (Dodge) Stolk & Scott. *P. brefeldianum* ne doit pas être utilisé dans un sens restreint, pour désigner l'anamorphe seul.

Ex. 2. Le nom *Ravenelia cubensis* Arthur & Johnston, basé sur un spécimen ne portant que des urédies (une anamorphe), est un nom valide et légitime d'anamorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre holomorphe. Il est combiné légitimement dans un genre de forme en tant que *Uredo cubensis* (Arthur & Johnston) Cummins. *R. cubensis* ne doit pas être utilisé dans un sens incluant la téléomorphe.

Ex. 3. *Mycosphaerella aleuritidis* a été publié comme "(Miyake) Ou *comb. nov.*, *syn. Cercospora aleuritidis* Miyake", mais avec une diagnose latine de la téléomorphe. L'indication "*comb. nov.*" est considérée comme une erreur formelle, et *M. aleuritidis* Ou est accepté comme un nouveau nom d'espèce validement publié désignant l'holomorphe et typifié par le matériel téléomorphe décrit par Ou.

Ex. 4. *Corticium microsclerotium* a été publié en 1939 comme "(Matz) Weber, *comb. nov.*, *syn. Rhizoctonia microsclerotia* Matz", avec une description uniquement anglaise de la téléomorphe. En raison de l'article 36, ceci ne peut être considéré comme la publication valide du nom d'une nouvelle espèce, et de ce fait *C. microsclerotium* (Matz) Weber doit être considéré comme une nouvelle combinaison valide et légitime, basée sur le spécimen de l'anamorphe qui typifie son basionyme. *C. microsclerotium* Weber, tel que publié en 1951 avec une description latine et un type téléomorphe, est un homonyme postérieur illégitime de *C. microsclerotium* (Matz) Weber (1939), typifié par une anamorphe.

Ex. 5. *Hypomyces chrysospermus* Tul. (Ann. Sci. Nat. Bot. *ser.* 4, 13: 16. 1860), a été présenté comme le nom d'une holomorphe sans l'indication "*comb. nov.*" mais avec une référence explicite à *Mucor chrysospermus* (Bull.) Bull. et à *Sepedonium chrysospermum* (Bull.) Fr., qui sont des noms de son anamorphe. *Hypomyces chrysospermus* Tul. ne doit pas être considéré comme une nouvelle combinaison mais comme le nom d'une espèce nouvellement décrite, fondé sur un type téléomorphe.

Recommandation 59A

59A.1. Si une nouvelle morphe de champignon est décrite, elle devrait être publiée soit en tant que nouveau taxon (par exemple: *gen. nov.*, *sp. nov.*, *var. nov.*) dont le nom possède un type téléomorphe, ou comme nouvelle anamorphe (*anam. nov.*) dont le nom possède un type anamorphe.

59A.2. Si en nommant une nouvelle morphe de champignon on utilise l'épithète antérieure du nom d'une morphe différente du même champignon, on devrait désigner le nouveau nom comme le nom d'un nouveau taxon ou d'une nouvelle anamorphe, selon le cas, et non comme une nouvelle combinaison basée sur le nom antérieur.

SECTION 5. CHOIX DES NOMS LORS DU CHANGEMENT DE RANG D'UN TAXON

Article 60

60.1. En aucun cas, un nom n'a priorité en dehors de son propre rang (voir aussi l'article 64.4).

Ex. 1. *Campanula sect. Campanopsis* R. Br. (Prodr. 561. 1810) en tant que genre s'appelle *Wahlenbergia* Roth (1821), nom qui est conservé à l'encontre du synonyme taxonomique *Cervicina* Delile (1813), et non *Campanopsis* (R. Br.) Kuntze (1891).

Ex. 2. *Magnolia virginiana var. foetida* L. (1753), élevé au rang d'espèce, s'appelle *Magnolia grandiflora* L. (1759), et non *M. foetida* (L.) Sargent (1889).

Ex. 3. *Lythrum intermedium* Ledeb. (1822), traité comme variété de *Lythrum salicaria* L. (1753), s'appelle *L. salicaria var. glabrum* Ledeb. (*Fl. Ross.* 2: 127. 1843), et non *L. salicaria var. intermedium* (Ledeb.) Koehne (Bot. Jahrb. Syst. 1: 327. 1881).

Article 61

61.1. Pour les taxons de rang égal ou inférieur à la famille, s'il y a changement de rang, le nom correct est le nom légitime le plus ancien disponible dans le nouveau rang.

Recommandation 61A

61A.1. Si l'on change le rang d'une famille ou d'une subdivision de famille et si aucun nom légitime antérieur n'est disponible dans le nouveau rang, on devrait retenir le nom et ne changer que sa terminaison (*-aceae, -oideae, -eae, -inae*), à moins que le nom ainsi formé ne soit un homonyme postérieur.

Ex. 1. La sous-tribu *Drypetinae* Pax (1890) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de tribu, a été appelée *Drypeteae* (Pax) Hurusawa (1954); la sous-tribu *Antidesmatinae* Pax (1890) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de sous-famille, a été appelée *Antidesmatoideae* (Pax) Hurusawa (1954).

61A.2. Si l'on élève une section ou un sous-genre au rang de genre, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir les épithètes ou les noms originaux, à moins que le Code ne s'y oppose.

61A.3. Si l'on élève un taxon infraspécifique au rang d'espèce, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir l'épithète originale à moins que le Code ne s'oppose à cette combinaison.

61A.4. Si l'on change le rang d'un taxon infraspécifique à l'intérieur d'une espèce, on devrait maintenir l'épithète originale, à moins que le Code ne s'oppose à cette combinaison.

SECTION 6. REJET DE NOMS ET D'ÉPITHÈTES

Article 62

62.1. Une épithète ou un nom légitime ne doivent pas être rejetés parce qu'ils sont mal choisis ou peu harmonieux, parce que d'autres sont mieux connus et leur seraient préférables, ou parce qu'ils ont perdu leur signification première, ou (chez les champignons pléomorphes dont les noms sont régis par l'article 59) parce que le nom générique n'est pas en accord avec la morphe représentée par son type.

Ex. 1. Cette règle a été violée dans les cas suivants: quand on a changé *Staphylea* en *Staphylis, Tamus* en *Thamnos, Thamnus* ou *Tamnus, Mentha* en *Minthe, Tillaea* en *Tillia, Vincetoxicum* en *Alexitoxicum, Orobanche rapum* en *O. sarothamnophyta, O. columbariae* en *O. columbarihaerens, O. artemisiae* en *O. artemisiepiphyta.* Toutes ces modifications sont à rejeter.

Ex. 2. *Ardisia quinquegona* Blume (1825) n'est pas changé en *A. pentagona* A. DC. (1834), bien que l'épithète spécifique *quinquegona,* réunisse des noms latins et grecs (voir la recommandation 23B.1(c)).

Ex. 3. Le nom *Scilla peruviana* L. ne doit pas être rejeté parce que l'espèce ne croît pas au Pérou.

Ex. 4. Le nom *Petrosimonia oppositifolia* (Pallas) Litv., fondé sur *Polycnemum oppositifolium* Pallas, ne doit pas être rejeté sous prétexte que l'espèce possède des feuilles partiellement opposées, partiellement alternes et malgré l'existence d'une espèce affine, *Petrosimonia brachiata* (Pallas) Bunge, dont les feuilles sont toutes opposées.

Ex. 5. *Richardia* L. ne doit pas être changé en *Richardsonia,* comme le fit Kunth, bien que le nom fût à l'origine dédié au botaniste britannique Richardson.

Article 63

63.1. Un nom, à moins qu'il ne soit conservé (Article 14) ou sanctionné en vertu de l'article 13.1(d), est à rejeter comme illégitime si, à sa publication, il était superflu du point de vue de la nomenclature, c'est-à-dire s'il était appliqué à un taxon qui, tel que délimité par son auteur, incluait expressément l'holotype ou tous les syntypes ou le lectotype précédemment désigné du nom qui s'imposait ou dont l'épithète aurait dû être adoptée selon les règles (voir cependant l'article 63.3).

Ex. 1. Le nom générique *Cainito* Adanson (1753) est illégitime car il s'agit d'un nom superflu pour *Chrysophyllum* L. (1753), qu'Adanson citait en synonyme.

Ex. 2. *Chrysophyllum sericeum* Salisb. (1796) est illégitime, puisqu'il fait double emploi avec *C. cainito* L. (1753) que Salisbury citait en synonyme.

Ex. 3. Par contre, *Salix myrsinifolia* Salisb. (1796) est légitime, ayant été explicitement fondé sur *S. myrsinites* au sens de Hoffmann (*Hist. Salic. Ill.* 71. 1787), mauvaise application du nom *S. myrsinites* L.

Ex. 4. *Picea excelsa* Link est illégitime, car il est fondé sur *Pinus excelsa* Lam. (1778), nom superflu pour *Pinus abies* L. (1753). Dans le genre *Picea,* le nom correct est *Picea abies* (L.) H. Karsten.

Ex. 5. En revanche, *Cucubalus latifolius* Miller et *C. angustifolius* Miller (1768) ne sont pas des noms illégitimes, bien que ces espèces soient maintenant réunies à l'espèce dotée d'un nom antérieur *C. behen* L. (1753): *C. latifolius* et *C. angustifolius,* tels que définis par Miller, n'incluaient pas le type de *C. behen* L., nom qu'il adoptait pour une espèce distincte.

Note 1. L'inclusion, avec une expression de doute, d'un élément dans un taxon nouveau, par exemple la citation d'un nom avec un point d'interrogation, ne rend pas le nom du nouveau taxon nomenclaturalement superflu.

Ex. 6. Le protologue de *Blandfordia grandiflora* R. Br. (1810) inclut, en synomymie, "*Aletris punicea.* Labill. *nov. holl.* 1. *p.* 85. *t.* 111 ?", pour indiquer que la nouvelle espèce pourrait être la même qu'*Aletris punicea* précédemment publié par Labillardière (1805). *Blandfordia grandiflora* n'en est pas moins un nom légitime.

Note 2. L'inclusion dans un nouveau taxon d'un élément qui a été ultérieurement désigné comme le lectotype d'un nom qui, ainsi typifié, aurait dû être adopté, ou dont l'épithète aurait dû être adoptée, ne rend pas, de ce fait, le nom du nouveau taxon illégitime.

63.2. L'inclusion d'un type (voir l'article 7) s'entend ici comme la citation d'un spécimen-type, la citation d'une illustration du spécimen-type, la citation du type d'un nom, ou la citation du nom lui-même, à moins que le type n'en soit en même temps exclu, soit de manière formelle soit implicitement.

Ex. 7. Exclusion explicite du type: Dandy, en publiant le nom *Galium tricornutum* (Watsonia 4: 47. 1957) cita *G. tricorne* Stokes (1787) *pro parte* comme synonyme, mais exclut explicitement le type de ce dernier.

Ex. 8. Exclusion implicite du type: *Cedrus* Duhamel (1755) est un nom légitime malgré le fait que *Juniperus* L. était cité dans la synonymie; quelques-unes seulement des espèces de *Juniperus* L. étaient comprises dans *Cedrus* et les différences entre les deux genres étaient l'objet d'une discussion, *Juniperus* (avec le type de son nom) étant reconnu comme genre indépendant dans le même ouvrage.

Ex. 9. *Tmesipteris elongata* Dangeard (Botaniste 2: 213. 1891) fut publié comme espèce nouvelle, mais *Psilotum truncatum* R. Br. était cité en synonymie. Cependant, à la page suivante (214), on découvre que *T. truncata* (R. Br.) Desv. est considéré comme une espèce à part et à la page 216 les deux figurent dans une clef, ce qui indique que le synonyme cité signifiait soit un "*P. truncatum* R. Br. *pro parte*", soit "*P. truncatum* auct. non R. Br."

Ex. 10. *Solanum torvum* Sw. (*Prodr.* 47. 1788) fut publié avec une diagnose nouvelle mais *S. indicum* L. (1753) fut cité en synonymie. Swartz, conformément à son habitude dans son *Prodromus,* indiqua où l'espèce devait être insérée dans la plus récente édition [14, Murray] du *Systema Vegetabilium. S. torvum* devait être intercalé entre les espèces 26 (*S. insanum*) et 27 (*S. ferox*); le numéro du *S. indicum* dans cette édition du *Systema* est 32. *S. torvum* est ainsi un nom légitime; le type du *S. indicum* est exclu par implication.

63.3. Un nom nomenclaturalement superflu au moment de sa publication n'est pas illégitime s'il dérive d'un basionyme qui est légitime ou s'il est fondé sur le radical d'un nom générique légitime. Il est incorrect au moment de sa publication, mais il peut devenir correct plus tard.

Ex. 11. *Chloris radiata* (L.) Sw. (1788), fondé sur *Agrostis radiata* L. (1759), était superflu à sa publication puisque Swartz citait entre autres, comme synonyme, *Andropogon fasciculatus* L. (1753). Cependant, dans le genre *Chloris,* c'est le nom correct pour *Agrostis radiata,* si l'on considère avec Hackel (*in* A. DC. & C. DC. *Monogr. Phan.* 6: 177. 1889) *Andropogon fasciculatus* comme une espèce différente.

Ex. 12. Le nom de genre *Hordelymus* (Jessen) Jessen (1885), fondé sur le nom légitime *Hordeum subg. Hordelymus* Jessen (Deutschl. Gräser 202. 1863), était superflu au moment de sa publication, car son type, *Elymus europaeus* L., est également le type de *Cuviera* Koeler (1802). *Cuviera* Koeler a depuis été rejeté au bénéfice de son homonyme postérieur *Cuviera* DC., et *Hordelymus* (Jessen) Jessen peut maintenant être utilisé comme nom correct, si on distingue un genre comprenant *Elymus europaeus* L.

Note 3. En aucun cas une indication de parenté accompagnant la publication d'un nom d'hybride ne peut rendre le nom superflu (voir l'article H.5).

Ex. 13. Le nom *Polypodium* ×*shivasiae* Rothm. (1962) fut proposé pour les hybrides entre *P. australe* et *P. vulgare subsp. prionodes,* tandis que simultanément l'auteur acceptait *P.* ×*font-queri* Rothm. (1936) pour les hybrides entre *P. australe* et *P. vulgare subsp. vulgare.* En vertu de l'article H.4.1, *P.* ×*shivasiae* est un synonyme de *P.* ×*font-queri*; néanmoins, ce n'est pas un nom superflu.

Article 64

64.1. A moins qu'il ne soit conservé (Article 14) ou sanctionné en vertu de l'article 13.1(d), un nom est illégitime s'il est un homonyme postérieur, c'est-à-dire, s'il répète exactement un nom, fondé sur un type différent, qui était publié antérieurement de façon valide pour un taxon de même rang.

Note 1. Même si l'homonyme ancien est illégitime ou généralement considéré comme synonyme pour des motifs d'ordre taxonomique, l'homonyme postérieur doit être rejeté.

Ex. 1. Le nom *Tapeinanthus* Boiss. *ex* Bentham (1848), donné à un genre de Labiées, est un homonyme postérieur de *Tapeinanthus* Herbert (1837), nom validement publié antérieurement pour un genre d'Amaryllidacées. *Tapeinanthus* Boiss. *ex* Bentham est donc rejeté. T. Durand (1888) l'a remplacé par *Thuspeinanta.*

Ex. 2. Le nom *Amblyanthera* Müll. Arg. (1860) est un homonyme postérieur d'*Amblyanthera* Blume (1849), nom de genre validement publié. Il est donc rejeté, bien qu'*Amblyanthera* Blume soit maintenant considéré comme synonyme d'*Osbeckia* L. (1753).

Ex. 3. Le nom *Torreya* Arnott (1838) est un *nomen conservandum.* Il est conservé en dépit de l'existence de l'homonyme antérieur *Torreya* Raf. (1818).

Ex. 4. *Astragalus rhizanthus* Boiss. (1843) est un homonyme postérieur d'*Astragalus rhizanthus* Royle (1835), nom validement publié; il est de ce fait rejeté et c'est avec raison que Boissier l'a remplacé par *A. cariensis,* en 1849.

64.2. Un nom sanctionné est illégitime s'il est l'homonyme postérieur d'un autre nom sanctionné (voir aussi l'article 14 Note 2).

64.3. Si plusieurs noms génériques, spécifiques ou infraspécifiques, fondés sur des types différents, se ressemblent au point de prêter à confusion[1] (parce qu'ils s'appliquent à des taxons apparentés ou pour toute autre raison) on les traite comme des homonymes.

Ex. 5. Noms traités comme des homonymes: *Astrostemma* Bentham et *Asterostemma* Decaisne; *Pleuripetalum* Hooker et *Pleuropetalum* T. Durand; *Eschweilera* DC. et *Eschweileria* Boerl.; *Skytanthus* Meyen et *Scytanthus* Hooker.

Ex. 6. Les trois noms génériques *Bradlea* Adanson, *Bradleja* Banks *ex* Gaertner et *Braddleya* Vell., tous dédiés à la mémoire de Richard Bradley, sont traités comme des homonymes, car seul l'un d'entre eux peut être utilisé sans grand risque de confusion.

Ex. 7. *Kadalia* Raf. et *Kadali* Adanson (tous deux des *Melastomataceae*) sont traités comme des homonymes (Taxon 15: 287. 1966); *Acanthoica* Lohmann et *Acanthoeca* W. Ellis (tous deux des flagellés) sont suffisamment semblables pour être considérés comme homonymes (Taxon 22: 313. 1973); *Solanum saltiense* S. L. Moore et *S. saltense* (Bitter) C. Morton devraient être traités comme des homonymes (Taxon 22: 153. 1973).

---

[1]Si la question se pose de savoir si des noms sont suffisamment semblables pour être confondus, une décision doit être demandée au Comité Général (voir la Division III) qui soumettra cette requête pour examen aux comités compétents pour les groupes taxonomiques en question. Une recommandation peut alors être proposée à un Congrès International de Botanique et, si elle est ratifiée, devra obligatoirement être suivie (voir l'Ex. 10).

Ex. 8. Epithètes se ressemblant au point de prêter à confusion si elles sont combinées avec le même nom de genre ou d'espèce: *chinensis* et *sinensis*; *ceylanica* et *zeylanica*; *napaulensis, nepalensis* et *nipalensis*; *polyanthemos* et *polyanthemus*; *macrostachys* et *macrostachyus*; *heteropus* et *heteropodus*; *poikilantha* et *poikilanthes*; *pteroides* et *pteroideus*; *trinervis* et *trinervius*; *macrocarpon* et *macrocarpum*; *trachycaulum* et *trachycaulon.*

Ex. 9. Noms qui ne risquent pas d'être confondus: *Rubia* L. et *Rubus* L.; *Monochaete* Doell et *Monochaetum* (DC.) Naudin; *Peponia* Grev. et *Peponium* Engler; *Iria* (Pers.) Hedwig et *Iris* L.; *Desmostachys* Miers et *Desmostachya* (Stapf) Stapf; *Symphyostemon* Miers et *Symphostemon* Hiern; *Gerrardina* Oliver et *Gerardiina* Engler; *Durvillaea* Bory et *Urvillea* Kunth; *Peltophorus* Desv. (*Gramineae*) et *Peltophorum* (Vogel) Bentham (*Leguminosae*); *Senecio napaeifolius* (DC.) Schultz-Bip. et *S. napifolius* MacOwan (les épithètes dérivant respectivement de *Napaea* et *Napus*); *Lysimachia hemsleyana* Oliver et *L. hemsleyi* Franchet (voir cependant la recommandation 23A.2); *Euphorbia peplis* L. et *E. peplus* L.; *Acanthococcus* Lagerh., une algue, et *Acanthococos* Barb. Rodr., un palmier (voir Taxon 18: 735. 1969).

Ex. 10. Noms jugés (par le Congrès de Berlin, 1987) non susceptibles d'être confondus: *Cathayeia* Ohwi (1931) et *Cathaya* Chun & Kuang (1962), cas pour lequel le Comité Général, sur préavis unanime du Comité pour les Spermatophytes, a fait observer que *Cathayeia* (*Flacourtiaceae*) est un synonyme nomenclatural d'*Idesia* Maxim. (1866), *nom. cons.*, et en conséquence ne peut être utilisé; que, même s'il était utilisé, il est improbable qu'il le soit dans le même contexte que *Cathaya* (*Pinaceae* fossiles); et que les deux noms ont un nombre de syllabes différent (Taxon 36: 429. 1987); *Cristella* Pat. (1887; Champignons) et *Christella* H. Léveillé (1915; Ptéridophytes), noms qui sont considérés par le Comité pour les Champignons et les Lichens, par le Comité pour les Ptéridophytes et, sur leur préavis, par le Comité Général (Taxon 35: 551. 1986) comme impossibles à confondre puisque le plus ancien n'est plus guère utilisé pour des raisons taxonomiques, puisque ces taxons n'ont pas de proches relations et puisque l'étymologie des noms diffère.

Ex. 11. Noms conservés à l'encontre de noms antérieurs traités comme des homonymes (voir l'appendice IIIA): *Lyngbya* Gomont (*vs. Lyngbyea* Sommerf.); *Columellia* Ruiz & Pavón (*vs. Columella* Loureiro), commémorant tous deux Columella, l'auteur latin d'un traité sur l'agriculture; *Cephalotus* Labill. (*vs. Cephalotos* Adanson); *Simarouba* Aublet (*vs. Simaruba* Boehmer).

64.4. Même s'ils sont de rangs différents, les noms de deux subdivisions du même genre ou de deux taxons infraspécifiques compris dans la même espèce sont considérés comme homonymes s'ils ont la même épithète et s'ils sont fondés sur des types distincts. Mais la même épithète peut être utilisée pour des subdivisions de genres différents et pour des taxons infraspécifiques d'espèces différentes.

Ex. 12. *Verbascum sect. Aulacosperma* Murb. (1933) est licite, bien que le genre *Celsia* comporte une section qui s'appelle aussi *Aulacospermae* Murb. (1926). Cependant, cet exemple n'est pas à imiter, puisqu'il est en contradiction avec la recommandation 21B.2.

Ex. 13. Les noms *Andropogon sorghum subsp. halepensis* (L.) Hackel et *A. sorghum var. halepensis* (L.) Hackel (*in* A. DC. & C. DC., *Monogr. Phan.* 6: 502. 1889) sont légitimes, car tous deux possèdent le même type et l'épithète peut être répétée conformément à la recommandation 26A.1.

Ex. 14. *Anagallis arvensis var. caerulea* (L.) Gouan (*Fl. Monsp.* 30. 1765), fondé sur *A. caerulea* L. (1759), rend illégitime la combinaison *A. arvensis subsp. caerulea* Hartman (Sv. Norsk Exc.-Fl. 32. 1846), fondée sur l'homonyme postérieur *A. caerulea* Schreber (1771).

64.5. Si deux ou plusieurs homonymes sont d'égale priorité, le premier d'entre eux qui est adopté dans un texte effectivement publié par un auteur qui rejette simultanément le ou les autres, est traité comme ayant priorité. De même, si un auteur, dans un texte effectivement publié, propose d'autres noms pour tous ces homonymes sauf pour l'un, c'est celui-là qui est traité comme ayant priorité.

Ex. 15. Linné a publié simultanément *Mimosa* 10 *cinerea* (*Species Plantarum* 517. 1753) et *Mimosa* 25 *cinerea* (*Species Plantarum* 520. 1753). En 1759, il a donné le nouveau nom *Mimosa cineraria* à l'espèce 10 et conservé le nom *Mimosa cinerea* pour l'espèce 25; *Mimosa cinerea* est donc un nom légitime de l'espèce 25.

Ex. 16. Rouy & Foucaud (Fl. France 2: 30. 1895) ont publié deux fois le nom *Erysimum hieraciifolium var. longisiliquum,* avec des types différents, pour des taxons distincts appartenant à des sous-espèces différentes. Un seul de ces noms peut être retenu.

Article 65

65.1. Les noms de taxons qui ne sont pas considérés comme des plantes n'interviennent pas en matière d'homonymie, à l'exception des cas ci-dessous:

(a) Les homonymes postérieurs de noms de taxons considérés à un moment donné comme plantes sont illégitimes, même si ces taxons ont été transférés depuis à un groupe d'organismes auquel ce Code ne s'applique pas.

(b) Un nom publié à l'origine pour un taxon n'appartenant pas à un groupe de plantes, même s'il est validement publié conformément aux articles 32 à 45 de ce Code, est illégitime s'il devient un homonyme d'un nom de plante si le taxon auquel il s'applique est pour la première fois traité en tant que plante (voir également l'article 45.4).

Note 1. Le Code International de la Nomenclature des Bactéries prévoit qu'un nom de bactérie est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de taxon de bactéries, champignons, algues, protozoaires ou virus.

Article 66

[L'article 66, traitant des noms illégitimes de subdivisions de genres, a été supprimé par le Congrès de Berlin, 1987.]

Article 67

[L'article 67, traitant des noms illégitimes spécifiques et infraspécifiques, a été supprimé par le Congrès de Berlin, 1987.]

Article 68

68.1. Un nom d'espèce n'est pas illégitime du simple fait que son épithète était à l'origine combinée avec un nom de genre illégitime, mais, du point de vue de la priorité, il doit être pris en considération si l'épithète et la combinaison sont par ailleurs conformes aux règles.

Ex. 1. *Agathophyllum* A. L. Juss. (1789) est un nom générique illégitime en tant que substitut superflu de *Ravensara* Sonn. (1782). Néanmoins le nom *Agathophyllum neesianum* Blume (1851), est légitime. Du fait que Meisner a cité *Agathophyllum neesianum* comme synonyme de sa nouvelle *Mespilodaphne mauritiana* sans adopter son épithète *neesiana, M. mauritiana* est un nom superflu et donc illégitime.

68.2. Un nom infraspécifique, autonymes exceptés (Article 26.1) peut être légitime même si son épithète terminale était à l'origine combinée avec un nom illégitime.

68.3. Les noms d'espèces et de subdivisions de genres, attribués à des genres dont les noms sont des homonymes postérieurs conservés ou sanctionnés et qui, antérieurement, avaient été placés dans ces genres sous les homonymes rejetés, sont légitimes sous les noms conservés ou sanctionnés sans changement, ni d'auteur, ni de date, si les règles ne s'y opposent pas.

Ex. 2. *Alpinia languas* J. F. Gmelin (1791) et *Alpinia galanga* (L.) Willd. (1797) doivent être acceptés bien qu'*Alpinia* L. auquel ils furent attribués par leurs auteurs soit rejeté. Le genre dans lequel ces espèces sont désormais placées est *Alpinia* Roxb. (1810), *nom. cons.*

Article 69

69.1. La décision peut être prise de rejeter formellement un nom s'il a été largement employé, de manière persistante, pour un taxon n'incluant pas son type. Un nom ainsi rejeté, ou son basionyme s'il en possède, est placé sur une liste de *nomina rejicienda*[1]. Toutes les combinaisons basées sur les noms de cette liste sont rejetées, comme les noms eux-mêmes, et ni les unes ni les autres ne doivent être employés.

69.2. La liste des noms rejetés restera ouverte en permanence à des additions et modifications. Toute proposition d'addition doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre le rejet. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Division III), qui les enverra, pour examen, aux comités compétents pour les divers groupes taxonomiques (voir aussi l'article 15 et la recommandation 15A).

69.3. Un nom de genre ou d'espèce qui a été largement employé, de manière persistante, pour un taxon n'incluant pas son type et qui serait, sauf provisions

de l'article 69.4, le nom correct d'un autre taxon, peut aussi être conservé ou rejeté en vertu de l'article 14[1].

Note 1. Le nom proposé à la conservation peut être soit le nom qui a été mal appliqué, soit un homonyme postérieur ou un synonyme contre lequel le nom mal appliqué est rejeté.

69.4. Un nom qui a été largement employé, de manière persistante, pour un taxon n'incluant pas son type ne doit pas être employé dans un sens contraire à l'usage courant, à moins et jusqu'à ce qu'une proposition de le traiter selon l'article 14.1 ou 69.1 n'ait été soumise et rejetée.

Article 70

[L'article 70, traitant des éléments hétérogènes, a été supprimé par le Congrès de Leningrad, 1975.]

Article 71

[L'article 71, traitant des monstruosités, a été supprimé par le Congrès de Leningrad, 1975.]

Article 72

72.1. Un nom rejeté en vertu des articles 63 à 65 ou 69 est remplacé par le nom qui a priorité (Article 11) dans le rang concerné. Si, à aucun rang, il n'existe de nom disponible, un nouveau nom doit être choisi: *(a)* on peut traiter le taxon comme nouveau et publier pour lui un autre nom, ou *(b)* si le nom illégitime est un homonyme postérieur, on peut publier un nom de remplacement (*nomen novum*), fondé sur le même type que le nom rejeté. Si un nom de rang différent est disponible, une des alternatives précédentes peut être choisie, ou *(c)* on peut publier une nouvelle combinaison, basée sur le nom de rang différent.

72.2. Le même procédé s'applique là où le transfert de l'épithète d'un nom légitime aboutirait à une combinaison qui ne peut être validement publiée en vertu des articles 21.3 ou 23.4.

Ex. 1. *Linum radiola* L. (1753) placé dans le genre *Radiola* ne peut pas être nommé *Radiola radiola* (L.) H. Karsten (1882) parce que cette combinaison est invalide (voir les articles 23.4 et 32.1(b)). Le second nom par ordre d'ancienneté, *L. multiflorum* Lam. (1779), est illégitime car

---

[1]Le Congrès de Berlin (1987) a décidé que les noms de genres et d'espèces précédemment rejetés, ou dont le rejet a été recommandé en vertu de l'article 69, sont à réévaluer par les Comités de Nomenclature concernés qui peuvent, si c'est approprié, recommander la conservation du nom qui servira le mieux la stabilité nomenclaturale. De tels noms doivent être placés sur une liste dans l'appendice approprié du Code.

c'est un nom superflu pour *L. radiola* L. Dans le genre *Radiola,* l'espèce en question a reçu le nom légitime *R. linoides* Roth (1788).

Note 1. Si une épithète nouvelle est nécessaire, l'auteur peut adopter l'épithète d'un nom illégitime antérieurement utilisé pour le taxon en question, à condition qu'il n'y ait pas d'obstacle à son emploi dans sa nouvelle position ou signification. La combinaison résultante est, selon le cas, traitée comme le nom d'un nouveau taxon ou comme un *nomen novum.*

Ex. 2. Le nom *Talinum polyandrum* Hooker (1855) est illégitime, parce que c'est un homonyme postérieur de *T. polyandrum* Ruiz & Pavón (1798). Lorsqu'en 1863 Bentham transféra *T. polyandrum* Hooker au genre *Calandrinia,* il lui donna le nom *Calandrinia polyandra.* On considère que ce nom prend priorité à partir de 1863 et devrait être cité: *Calandrinia polyandra* Bentham, et non *C. polyandra* (Hooker) Bentham.

Ex. 3. *Cenomyce ecmocyna* Achar. (1810) est un nom superflu pour *Lichen gracilis* L. (1753), de même que *Scyphophora ecmocyna* S. F. Gray (1821) qui inclut aussi le type de *L. gracilis.* Cependant, en proposant la combinaison *Cladonia ecmocyna,* Leighton (1866) exclut explicitement ce type et, de ce fait, publia un nouveau nom, cette fois légitime: *Cladonia ecmocyna* Leighton.

Recommandation 72A

72A.1. Les auteurs devraient éviter l'adoption de l'épithète d'un nom illégitime publié antérieurement pour le même taxon.

CHAPITRE VI. ORTHOGRAPHE DES NOMS ET ÉPITHÈTES ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS GÉNÉRIQUES

SECTION 1. ORTHOGRAPHE DES NOMS ET ÉPITHÈTES

Article 73

73.1. L'orthographe originale d'un nom ou d'une épithète est à maintenir, sous réserve de correction des erreurs typographiques ou des fautes d'orthographe et des normalisations imposées par les articles 73.8 (formes de composition), 73.9 (trait d'union) et 73.10 (terminaisons) (voir aussi l'article 32.5).

Ex. 1. Respect de l'orthographe originale: Les noms génériques *Mesembryanthemum* L. (1753) et *Amaranthus* L. (1753) ont été délibérément orthographiés ainsi par Linné; leur orthographe ne doit pas devenir *Mesembrianthemum* et *Amarantus,* bien que ces dernières formes soient préférables du point de vue philologique (*cf.* Bull. Misc. Inform. 1928: 113, 287). — *Phoradendron* Nutt. ne doit pas devenir *Phoradendrum.* — *Triaspis mozambica* Adr. Juss. ne doit pas être changé en *T. mossambica,* comme l'a fait Engler (Pflanzenw. Ost-Afrikas C: 232. 1895). — *Alyxia ceylanica* Wight ne doit pas être changé en *A. zeylanica,* comme l'a fait Trimen (Handb. Fl Ceyl. 3: 127. 1895). — *Fagus sylvatica* L. ne doit pas devenir *F. silvatica*; on recommande l'orthographe classique *silvatica* pour un nom nouveau (Rec. 73E), mais l'orthographe médiévale, *sylvatica,* n'est pas considérée comme une faute d'orthographe. — *Scirpus cespitosus* L. ne doit pas être modifié en *S. caespitosus.*

Ex. 2. Erreurs typographiques: *Globba brachycarpa* Baker (1890) et *Hetaeria alba* Ridley (1896) sont des erreurs typographiques pour *Globba trachycarpa* Baker et *Hetaeria alta* Ridley (*cf.* J. Bot. 59: 349. 1921). — *Thevetia nereifolia* Adr. Juss. *ex* Steudel est une erreur typographique évidente pour *T. neriifolia.*

Ex. 3. Faute d'orthographe: *Gluta benghas* L. (1771) devrait être écrit *G. renghas* L., comme l'a fait Engler (*in* A. DC. & C. DC., *Monogr. Phan.* 4: 225. 1883); le nom vernaculaire que Linné voulait employer est "Renghas" et non "Benghas".

Note 1. L'article 14.10 prévoit la possibilité de conserver une orthographe modifiée pour un nom de genre.

Ex. 4. *Bougainvillea* (voir l'appendice IIIA, *Spermatophyta,* n° 2350).

73.2. Dans cet article, "orthographe originale" désigne l'orthographe employée à la publication valide du nom et ne concerne pas l'emploi des majuscules ou des minuscules qui relève de la typographie (voir les articles 20.1, 21.2 et la recommandation 73F).

73.3. La faculté de corriger un nom doit être utilisée avec discrétion, surtout si le changement affecte la première syllabe et plus particulièrement la première lettre du nom.

Ex. 5. L'orthographe du nom générique *Lespedeza* ne doit pas être changée, bien que le genre soit dédié à Vicente Manuel de Céspedes (*cf.* Rhodora 36: 130-132, 390-392. 1934). — *Cereus jamacaru* DC. ne peut être modifié en *C. mandacaru,* même si *jamacaru* est considéré comme une corruption du nom vernaculaire "mandacaru".

73.4. Les lettres *w* et *y,* étrangères au latin classique, de même que *k,* rare dans cette langue, sont admises dans les noms latins de plantes. D'autres lettres et ligatures étrangères au latin classique qui peuvent survenir dans les noms latins de plantes, comme le *ß* (double *s*) allemand, doivent être transcrites.

73.5. Si un nom ou une épithète a été publié dans un ouvrage où les lettres *u, v, i, j* sont utilisées de manière interchangeable, ou de toute autre manière incompatible avec les usages modernes (une de ces lettres n'est pas utilisée, ou l'est seulement en majuscules), ces lettres devraient être transcrites conformément à la pratique botanique moderne.

Ex. 6. *Uffenbachia* Fabr., et non *Vffenbachia*; *Taraxacum* Zinn, et non *Taraxacvm*; *Curculigo* Gaertner, et non *Cvrcvligo.*

Ex. 7. *Geastrvm hygrometricvm* Pers. et *Vredo pvstvlata* Pers. (1801) devraient respectivement être écrits *Geastrum hygrometricum* et *Uredo pustulata.*

Ex. 8. *Bromus iaponicus* Thunb. (1784) devrait s'écrire *Bromus japonicus.*

73.6. Les signes diacritiques sont étrangers à la nomenclature botanique. Si des noms existants ou nouveaux sont tirés de mots en comportant, ils sont supprimés et remplacés par une transcription des lettres qui les portaient; par exemple: *ä, ö* et *ü* deviennent *ae, oe, ue*; *é, è* et *ê* deviennent *e* ou parfois *ae*; *ñ* devient *n*; *ø* devient *oe*; *å* devient *ao*; le tréma pour indiquer qu'une voyelle doit être prononcée séparément de celle qui la précède (comme dans *Cephaëlis, Isoëtes*), et les ligatures *-æ-* et *-œ-* pour indiquer que ces lettres doivent être prononcées ensemble (*Arisæma, Schœnus*) sont toutefois admis.

73.7. On doit respecter les modifications orthographiques voulues par les anciens auteurs pour latiniser des noms propres, géographiques ou vernaculaires, à l'exception des terminaisons dont traite l'article 73.10.

Ex. 9. Les noms *Valantia* L. (1753), *Gleditsia* L. (1753) et *Clutia* L. (1753), dédiés à Vaillant, Gleditsch et Cluyt, ne doivent pas être changés en *Vaillantia, Gleditschia* et *Cluytia*; Linné a délibérément latinisé les noms de ces botanistes en "*Valantius*", "*Gleditsius*" et "*Clutius*".

Ex. 10. *Zygophyllum billardierii* DC. a été dédié à J. J. H. de Labillardière (de la Billardière). La latinisation voulue est "*Billardierius*" (au nominatif), mais cette terminaison n'est pas acceptable en vertu de l'article 73.10 et le nom s'écrit correctement *Z. billardierei* DC.

73.8. L'usage d'une forme de composition non conforme à la recommandation 73G dans une épithète adjective est considéré comme une erreur devant être corrigée.

Ex. 11. *Pereskia opuntiaeflora* DC. devrait être cité *P. opuntiiflora* DC. Cependant, dans *Andromeda polifolia* L. (1753), l'épithète est un nom de plante prélinnéen ("*Polifolia*" Buxb.) employé comme attribut; ce n'est pas un adjectif et il ne doit pas être corrigé en "*poliifolia*".

Ex. 12. *Cacalia napeaefolia* DC. et *Senecio napeaefolius* (DC.) Schultz-Bip. devraient être cités *Cacalia napaeifolia* DC. et *Senecio napaeifolius* (DC.) Schultz-Bip.; l'épithète spécifique fait allusion à la ressemblance des feuilles avec celles du genre *Napaea* (et non pas *Napea*), et d'autre part l'auteur aurait dû employer la voyelle de liaison *-i* au lieu de la terminaison du génitif singulier *-ae*.

73.9. L'usage d'un trait d'union dans une épithète composée est considéré comme une erreur devant être corrigée par élimination du trait d'union, à moins que l'épithète ne soit formée de mots qui sont habituellement séparés, cas dans lequel le trait d'union est autorisé (voir les articles 23.1 et 23.3).

Ex. 13. Elimination du trait d'union: *Acer pseudoplatanus* L., et non *A. pseudo-platanus*; *Ficus neoëbudarum* Summerh., et non *F. neo-ebudarum*; *Lycoperdon atropurpureum* Vitt., et non *L. atro-purpureum*; *Croton ciliatoglandulifer* Ortega, et non *C. ciliato-glandulifer*; *Scirpus* sect. *Pseudoëriophorum* Jurtzev, et non *S.* sect. *Pseudo-eriophorum*.

Ex. 14. Trait d'union autorisé: *Aster novae-angliae* L., *Coix lacrima-jobi* L., *Peperomia sanfelipensis* J. D. Smith, *Arctostaphylos uva-ursi* (L.) Sprengel, *Veronica anagallis-aquatica* L. (Article 23.3).

Note 2. L'article 73.9 ne traite que des épithètes (dans des combinaisons), et non des noms de genres ou de taxons de rang supérieur; un nom de genre publié avec un trait d'union ne peut être modifié que par conservation.

Ex. 15. *Pseudo-salvinia* Piton (1940).

73.10. L'usage d'une terminaison (par exemple *-i, -ii, -ae, -iae, -anus* et *-ianus*) en contradiction avec la recommandation 73C.1, est considéré comme une erreur devant être corrigée (voir également l'article 32.5).

Ex. 16. "*Rosa pissarti*" Carrière (Rev. Hort. 1880: 314) est une erreur typographique pour "*R. pissardi*" (*cf.* Rev. Hort. 1881: 190) qui, lui-même, est considéré comme une erreur pour *R. pissardii* (voir la recommandation 73C.1(b)).

Note 3. Si le genre et/ou le nombre grammatical d'une épithète fondée sur un nom de personne est inapproprié pour le sexe et/ou le nombre de la ou des personnes dont elle commémore le nom, la terminaison doit être corrigée en conformité avec la recommandation 73C.1.

Ex. 17. "*Rosa* ×*toddii*" a été dédicacée par Wolley-Dod (J. Bot. 69, suppl. 106. 1931) à "Miss E. S. Todd"; l'épithète doit être corrigée en *toddiae*.

Ex. 18. "*Astragalus matthewsii*", dédié par Podlech & Kirchhoff (Mitt. Bot. Staatssamml. München 11: 432. 1974) à Victoria A. Matthews, doit être corrigé en *A. matthewsiae* Podlech & Kirchhoff; en conséquence, ce nom n'est pas un homonyme postérieur de *A. matthewsii* S. Watson (*cf.* Agerer-Kirchhoff & Podlech *in* Mitt. Bot. Staatssamml. München 12: 375. 1976).

Ex. 19. "*Codium geppii*" O. C. Schmidt (*Biblioth. Bot.* 23(91): 50. 1923), qui commémore "A. & E. S. Gepp", doit être corrigé en *C. geppiorum*.

Recommandation 73A

73A.1. Si un nouveau nom ou une nouvelle épithète doit être dérivé du grec, la translittération en latin devrait suivre l'usage classique.

73A.2. L'esprit rude devrait être transcrit en latin par la lettre *h*.

Recommandation 73B

73B.1. Un nom nouveau de genre, de sous-genre ou de section dérivé d'un nom de personne devrait être formé de la manière suivante:

(a) Si le nom de la personne se termine par une voyelle, on ajoute la lettre *-a,* (par exemple: *Ottoa* d'après Otto, *Sloanea* d'après Sloane), sauf si le nom a déjà soit la terminaison *-a,* auquel cas on ajoute *-ea,* (par exemple: *Collaea,* d'après Colla), soit la terminaison *-ea,* (par exemple: *Correa*) auquel cas on n'ajoute rien.

(b) Si le nom de la personne se termine par une consonne, on ajoute les lettres *-ia*; si le nom se termine en *-er,* les terminaisons *-ia* et *-a* sont toutes deux en usage, (par exemple: *Sesleria* d'après Sesler et *Kernera,* d'après Kerner).

(c) Pour les noms latinisés de personnes se terminant en *-us,* cette terminaison est omise avant d'appliquer la procédure décrite sous (a) et (b), (par exemple: *Dillenia* d'après Dillenius).

(d) Les autres syllabes du nom conservent leur orthographe originale, à moins qu'elles ne renferment des signes diacriques ou des lettres étrangères au latin de la nomenclature botanique (voir l'article 73.6).

Note 1. Les noms peuvent être accompagnés d'un préfixe ou d'un suffixe, ou être modifiés par anagramme ou par abréviation. Dans ces cas, on les considère comme différents du nom primitif.

Ex. 1. *Durvillaea* et *Urvillea*; *Lapeirousia* et *Peyrousea*; *Englera, Englerastrum* et *Englerella*; *Bouchea* et *Ubochea*; *Gerardia* et *Graderia*; *Martia* et *Martiusia.*

Recommandation 73C

73C.1. Les noms modernes de personnes peuvent recevoir une terminaison latine et servir à la formation d'épithètes spécifiques et infraspécifiques de la manière suivante (voir cependant la recommandation 73C.2):

(a) Si le nom de personne se termine par une voyelle ou *-er,* les épithètes substantives sont formées en ajoutant la terminaison du génitif adéquate au sexe et au nombre de la personne ou des personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple: *scopoli-i* pour Scopoli (m), *fedtschenko-i* pour Fedtschenko (m), *glaziou-i* pour Glaziou (m), *lace-ae* pour Lace (f), *hooker-orum* pour les Hooker), excepté si le nom se termine en *-a,* auquel cas il convient d'ajouter *-e* (au singulier) ou *-rum* (au pluriel) (par exemple: *trianae* pour Triana (m)).

(b) Si le nom de personne se termine par une consonne (à l'exception de *-er*), les épithètes substantives sont formées en ajoutant *-i-* au thème (amplification du thème) plus la terminaison du génitif appropriée au sexe et au nombre de la personne ou des personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple: *lecard-ii* pour Lecard (m), *wilson-iae* pour Wilson (f), *verlot-iorum* pour les frères Verlot, *braun-iarum* pour les sœurs Braun).

(c) Si le nom de personne se termine par une voyelle, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-an-* plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple: *Cyperus heyne-anus* pour Heyne, *Vandalindley-ana* pour Lindley, *Aspidium bertero-anum* pour Bertero), excepté si le nom se termine en *-a,* auquel cas l'on ajoute *-n-* plus la terminaison appropriée (par exemple:*Balansa-nus* (m), *balansa-na* (f), et *balansa-num* (n) pour Balansa).

(d) Si le nom de personne se termine par une consonne, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-i-* (amplification du thème) plus *-an-* (radical du suffixe adjectif) plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple: *Rosawebb-iana* pour Webb, *Desmodium griffith-ianum* pour Griffith, *Verbena hassler-iana* pour Hassler).

Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à mettre en évidence la terminaison appropriée dans sa totalité.

73C.2. Si le nom de personne est déjà latin ou grec, ou possède une latinisation bien établie, on devrait utiliser le génitif latin approprié pourt la formation d'épithètes substantives (par exemple: *alexandri* d'Alexander ou d'Alexandre, *augusti* d'Augustus, August ou Auguste, *linnaei* de Linnaeus, *martii* de Martius, *beatricis* de Beatrix ou Béatrice, *hectoris* d'Hector). (Cependant, les noms modernes de personnes sont sujets aux dispositions de l'article 73.10). On devrait éviter de traiter des noms modernes comme s'ils appartenaient à la troisième déclinaison (par exemple: *munronis* de Munro, *richardsonis* de Richardson).

73C.3. Pour la formation de nouvelles épithètes basées sur des noms de personnes, l'orthographe du nom de personne ne devrait pas subir de modification, à moins qu'elle ne contienne des lettres étrangères au latin botanique ou des signes diacritiques (voir les articles 73.4 et 73.6).

73C.4. Les préfixes et les particules devraient être traités comme suit:

(a) Le préfixe patronymique écossais "Mac", "Mc" ou "M", qui signifie "le fils de", devrait être transcrit "mac" et uni au reste du mot; ainsi *macfadyenii* d'après Macfadyen, *macgillivrayi* d'après MacGillivray, *macnabii* d'après McNab, et *mackenii* d'après M'Ken.

(b) Le préfixe patronymique irlandais "O" devrait être, soit uni au reste du mot, soit omis. Par exemple, *obrienii, brienianus* d'après O'Brien, *okellyi* d'après O'Kelly.

(c) Un préfixe qui est un article, par exemple le, la, l', les, el, il ou lo, ou qui contient un article comme du, de , des, del, della, devrait être uni au mot; ainsi *leclercii* d'après Le Clerc, *dubuyssonii* d'après Du Buysson, *lafarinae* d'après La Farina, *logatoi* d'après Lo Gato.

(d) Un préfixe à un nom de famille indicatif d'anoblissement ou de canonisation devrait être omis, ainsi *candollei* d'après De Candolle, *jussieui* d'après de Jussieu, *hilairei* d'après Saint-Hilaire, *remyi* d'après St. Rémy; cependant s'il s'agit d'épithètes géographiques le "St." est traduit en *sanctus* (m.) ou *sancta* (f.), ainsi *sancti-johannis* d'après Saint-Jean, *sanctae-helenae* d'après Sainte-Hélène.

(e) Un préfixe allemand ou hollandais, s'il fait normalement partie du nom de famille, comme c'est souvent le cas en dehors de son pays d'origine, aux Etats-Unis par exemple, peut être intégré à l'épithète; ainsi *vonhausenii* d'après Vonhausen, *vanderhoekii* d'après Vanderoehk, *vanbruntiae* d'après Mme Van Brunt; mais autrement il doit être omis comme dans les cas suivants: *iheringii* d'après von Ihering, *martii* d'après von Martius, *steenisii* d'après van Steenis, *strassenii* d'après zu Strassen, *vechtii* d'après van der Vecht.

Recommandation 73D

73D.1. Les épithètes dérivées de noms géographiques ont de préférence une forme adjective et se terminent ordinairement par les terminaisons *-ensis, -(a)nus, -inus,* ou *-icus.*

Ex. 1. *Rubus quebecensis* (du Québec), *Ostrya virginiana* (de Virginie), *Eryngium amorginum* (d'Amorgos), *Polygonum pensylvanicum* (de Pennsylvanie).

Recommandation 73E

73E.1. Les épithètes nouvelles devraient être écrites conformément à l'orthographe primitive des mots dont elles dérivent et être en harmonie avec la pratique de la latinisation (voir l'article 23.5).

Ex. 1. *sinensis* (et non *chinensis*).

Recommandation 73F

73F.1. La lettre initiale de toute épithète spécifique ou infraspécifique devrait être une minuscule; cependant, les auteurs qui désirent utiliser une capitale peuvent le faire pour des épithètes directement dérivées de noms de personnes (réelles ou mythiques), de noms vernaculaires (ou non-latins) ou d'anciens noms de genres.

Recommandation 73G

73G.1. Les noms et les épithètes où sont combinés des éléments dérivés du grec ou du latin devraient être formés en respectant autant que possible l'usage classique (voir l'article 73.8). Ce dernier, dans ses grandes lignes, est le suivant:

(a) Dans un vrai mot composé, nom ou adjectif, s'il n'est pas en position terminale, se présente comme une forme de composition généralement créée d'une des manières suivantes:

(1) en éliminant la terminaison du génitif singulier (en latin: *-ae, -i, -us, -is*; en grec: *-os, -es, -as, -ous* et son équivalent *-eos*) et

(2) en ajoutant, devant une consonne, une voyelle de liaison (*-i-* en latin, *-o-* en grec).

(3) Les exceptions sont courantes et l'on devrait se référer à l'usage pour traiter d'une forme de composition particulière.

(b) Un pseudo-composé est une phrase formée de noms ou d'adjectifs et traitée comme s'il s'agissait d'un seul mot composé. Dans un pseudo-composé, un nom ou un adjectif qui ne se trouve pas en position terminale apparaît comme un mot pourvu d'une terminaison et non comme un thème modifié. Exemples: *nidus-avis* (nid d'oiseau), *Myos-otis* (oreille de souris), *cannae-folius* (feuille de *Canna*), *albo-marginatus* (bordé de blanc) etc. Dans les épithètes qui expriment une nuance de teinte, la première couleur qui introduit la nuance est souvent à l'ablatif, car la préposition *e, ex* est implicite. Par exemple: *atropurpureus* (pourpre noirâtre) de *ex atro purpureus* (pourpre mêlé de noir). D'autres ont été délibérément introduites de façon à rappeler des distinctions d'ordre étymologique lorsque différents éléments de mots possèdent la même forme de composition, telles que *tubi-* de tube (*tubus, tubi,* thème *tubo-*) ou de trompette (*tuba, tubae,* thème *tuba-*), auquel cas *tubaeflorus* ne peut signifier qu'à fleurs en trompette; de même *carici-* est la forme de composition à la fois du papayer (*carica, caricae,* thème *carica-*) et de la laîche (*carex, caricis,* thème *caric-*), auquel cas *caricaefolius* ne peut signifier que feuilles de papayer. Cette utilisation du génitif singulier de la première déclinaison pour former des pseudo-composés est considérée comme une erreur devant être corrigée, sauf si elle introduit une distinction étymologique.

(c) Quelques formes irrégulières communes sont utilisées pour la composition de mots. Exemples: *hydro-* et *hydr-* (*Hydro-phyllum*) alors que le thème régulier du nom est *hydat-*; *calli-* (*Calli-stemon*) alors que le thème régulier de l'adjectif est *calo-*; et *meli-* (*Meli-osma, Meli-lotus*) alors que le thème régulier du nom est *melit-*.

Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à donner plus de clarté à l'explication. Pour l'emploi des traits d'union dans les noms et les épithètes botaniques, voir les articles 20.3, 23.1 et 73.9.

Recommandation 73H

73H.1. Les épithètes de noms de champignons dérivés du nom générique de l'hôte devraient avoir la même orthographe que celle qui est admise pour ces derniers noms; des orthographes différentes sont considérées comme des variantes devant être corrigées (voir l'article 75).

Ex. 1. *Phyllachora anonicola* Chardon (1940) doit être corrigé en *P. annonicola,* puisque l'orthographe *Annona* est actuellement acceptée de préférence à *Anona.* — *Meliola albizziae* Hansford & Deighton (1948) doit être corrigé en *M. albiziae,* puisque l'orthographe *Albizia* est actuellement acceptée de préférence à *Albizzia.*

Recommandation 73I

73I.1. On devrait toujours donner l'étymologie des noms et des épithètes si elle n'est pas évidente.

Article 74

[L'article 74, traitant de variantes orthographiques dans les noms de genres linnéens, a été supprimé par le Congrès de Sydney, 1981 (voir cependant l'article 13.4).]

Article 75

75.1. Pour tout nom, il n'y a qu'une seule variante orthographique qui est considérée comme validement publiée, celle apparaissant dans la publication originale sauf exceptions prévues aux articles 73 (fautes d'orthographe ou de typographie), 14.10 (orthographe conservée) et 32.5 (terminaison latine incorrecte).

Note 1. Les variantes orthographiques sont les différentes orthographes, formes de composition et de flexion d'un nom ou d'une épithète (y compris les erreurs typographiques), un seul type étant impliqué.

75.2. Si une ou plusieurs variantes orthographiques d'un nom apparaissent dans la publication originale, il faut conserver celle qui, tout en se conformant aux règles, s'accorde le mieux avec les recommandations de l'article 73; autrement, le premier auteur qui, dans un texte effectivement publié (Articles 29 à 30), adopte explicitement l'une des variantes, tout en rejetant l'autre (ou les autres), doit être suivi.

75.3. Les variantes orthographiques d'un nom doivent être automatiquement corrigées en les ramenant à la forme validement publiée de ce nom. Chaque fois qu'une telle variante apparaît dans une publication, elle doit être lue comme si elle était imprimée sous sa forme corrigée.

Note 2. Dans une citation complète, il est souhaitable que la forme originale d'une variante orthographique automatiquement corrigée soit ajoutée (Rec. 50F).

75.4. Des noms semblables au point d'être confondus, fondés sur le même type, sont considérés comme des variantes orthographiques. (Pour les noms semblables au point d'être confondus, fondés sur des types différents, voir l'article 64.3.)

Ex. 1. *Geaster* Fr. (1829) et *Geastrum* Pers. (1794): Pers. (1801) sont des noms semblables fondés sur le même type (Taxon 33: 498. 1984); ils sont considérés comme des variantes orthographiques en dépit du fait qu'ils dérivent de deux mots différents, *aster* (*asteris*) et *astrum* (*astri*).

SECTION 2. GENRE GRAMMATICAL DES NOMS GÉNÉRIQUES

Article 76

76.1. Un nom générique garde le genre grammatical que lui a fixé son auteur, à moins que la tradition botanique ne s'y oppose. Les noms suivants doivent être traités au féminin, indépendamment de l'usage classique ou du choix de l'auteur original: *Adonis, Diospyros, Hemerocallis, Orchis, Stachys* et *Strychnos. Lotus* et *Melilotus* doivent être traités au masculin.

Note 1. La tradition botanique maintient habituellement le genre grammatical classique d'un mot grec ou latin, s'il était bien établi.

Ex. 1. Bien que leur terminaison en *-us* suggère le masculin, *Cedrus* et *Fagus* sont féminins comme la plupart des noms classiques des arbres. De même, *Rhamnus* est féminin, même si Linné lui a donné le genre masculin. *Eucalyptus,* un néologisme, est également féminin, gardant le genre grammatical que lui a fixé son auteur. *Phyteuma* (neutre), *Sicyos* (masculin), et *Erigeron* (masculin) sont autant de noms pour lesquels l'usage botanique a rétabli le genre grammatical classique, malgré des choix différents de Linné. *Atriplex* a varié (féminin chez Columelle, neutre chez Pline); Linné le considéra comme féminin et devrait être suivi.

76.2. Les noms génériques composés prennent le genre grammatical du dernier mot au nominatif dans le composé. Si, cependant, la terminaison est changée, le genre grammatical doit l'être aussi.

(a) Les noms composés modernes terminés par *-codon, -myces, -odon, -panax, -pogon, -stemon* et autres mots masculins sont masculins, sans égard au fait que les noms de genres *Andropogon* L. et *Oplopanax* (Torrey & A. Gray) Miq. ont été traités à l'origine comme neutres par leurs auteurs.

(b) De même, tous les noms composés modernes se terminant par *-achne, -chlamys, -daphne, -mecon, -osma* (transcription moderne du mot osmé, féminin en grec) et autres mots féminins sont féminins, sans égard au fait que *Dendromecon* Bentham et *Hesperomecon* E. Greene ont été traités à l'origine comme neutres. Une exception est faite en faveur des noms se terminant par *-gaster* qui, à vrai dire, devraient être féminins, mais qu'on doit considérer comme masculins si l'on suit l'usage des botanistes.

(c) De même, tous les noms composés modernes se terminant par *-ceras, -dendron, -nema, -stigma, -stoma* et autres mots neutres sont neutres, sans égard au fait que R. Brown et Bunge ont considéré comme féminins les noms *Aceras* et *Xanthoceras.* Une exception est faite en faveur des noms terminés par *-anthos* (ou *-anthus*) et *-chilos* (*-chilus* ou- *cheilos*) qui devraient être neutres puisqu'en grec les mots anthos et cheilos sont neutres; mais ils sont traités au masculin, selon l'usage botanique.

Ex. 2. Noms génériques composés où la terminaison du dernier mot est changée: *Stenocarpus, Dipterocarpus* et tous les autres composés modernes comme *Hymenocarpos* terminés par le mot grec masculin *-carpos* (ou *-carpus*) sont masculins; en revanche, ceux qui se terminent en *-carpa* ou *-carpaea* sont féminins (exemple: *Callicarpa* et *Polycarpaea*); tandis que ceux qui se terminent en *-carpon, -carpum* ou *-carpium* sont neutres (exemple: *Polycarpon, Ormocarpum* et *Pisocarpium*).

76.3. Les noms génériques formés arbitrairement, les noms vernaculaires ou les adjectifs utilisés comme noms génériques dont le genre n'est pas évident doivent conserver le genre grammatical assigné par leur auteur. Si celui-ci a négligé de l'indiquer, l'auteur suivant a le droit de choisir et son choix, s'il est effectivement publié (Articles 29 à 31), doit s'imposer.

Ex. 3. *Taonabo* Aublet est féminin puisque les deux espèces d'Aublet étaient *T. dentata* et *T. punctata.*

Ex. 4. *Agati* Adanson a été publié sans indication du genre grammatical. Le genre féminin lui ayant été assigné par Desvaux dans un texte effectivement publié (J. Bot. Agric. 1: 120. 1813), ce choix est décisif, puisque cet auteur est le premier qui a adopté ce nom après Adanson.

Ex. 5. Boehmer (*in* Ludwig, *Def. Gen. Pl. ed.* 3. 436. 1760) et Adanson (Fam. Pl. 2: 356. 1763) ont négligé d'indiquer le genre grammatical de *Manihot.* Le premier auteur à lui adjoindre des épithètes spécifiques, Crantz (*Inst. Rei Herb.* 1: 167. 1766), a proposé les noms de *Manihot gossypiifolia,* etc., il a ainsi fixé le genre grammatical de *Manihot,* de sorte que *Manihot* doit être traité au féminin.

76.4. Les noms génériques finissant en *-oides* ou *-odes* doivent être traités au féminin, et ceux en *-ites* au masculin, quel que soit le genre grammatical attribué par leurs auteurs.

Recommandation 76A

76A.1. Si un genre est divisé en plusieurs genres, le nom ou les noms nouveaux devraient être du même genre grammatical que le nom générique maintenu.

Ex. 1. Si *Boletus* est divisé, le genre grammatical des nouveaux noms génériques devrait être masculin: *Xerocomus, Boletellus,* etc.